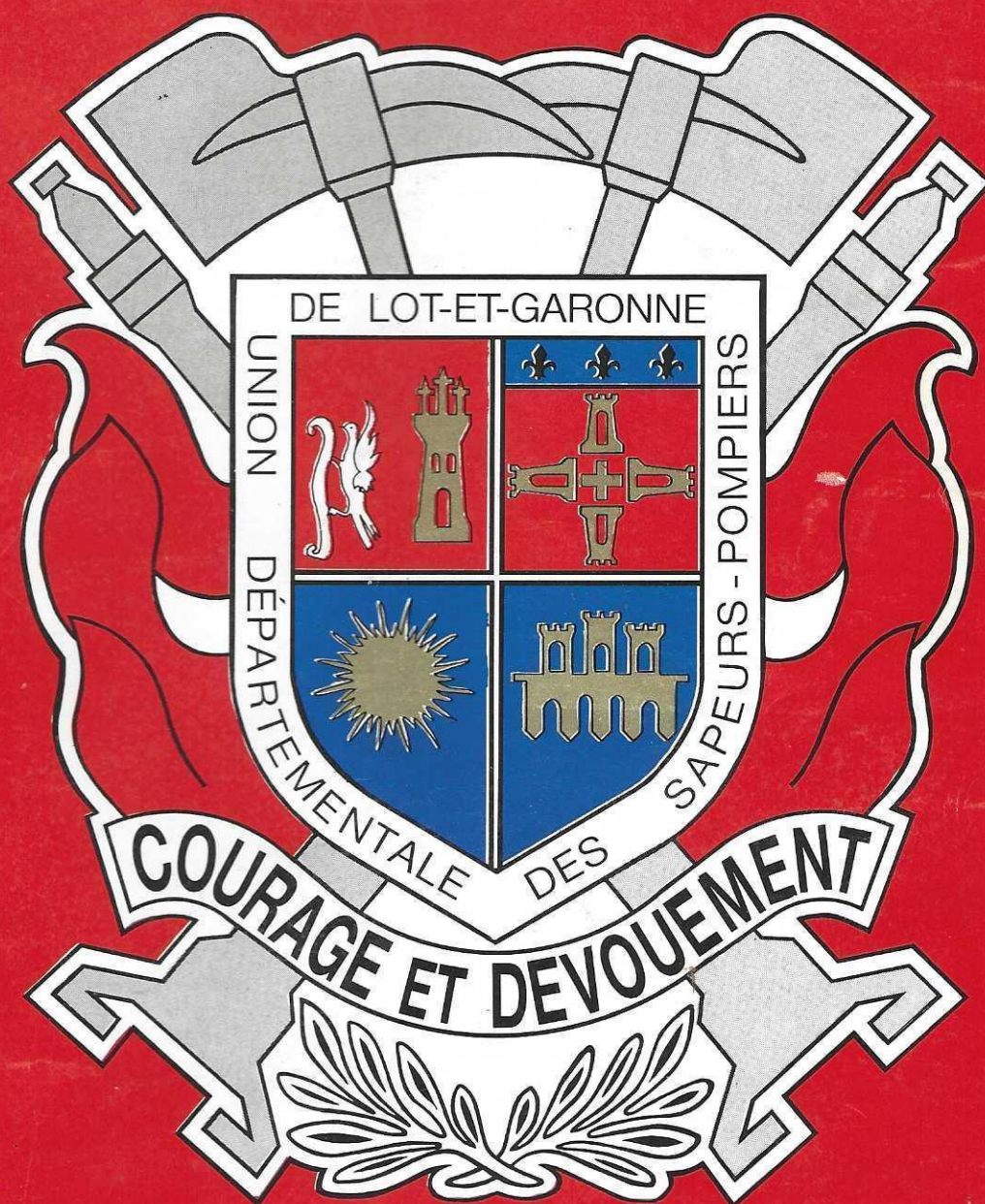


LE SAPEUR POMPIER DE LOT-ET-GARONNE



**UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE**

Revue éditée au profit de ses Œuvres Culturelles et Sociales

1988

**CONGRÈS
DÉPARTEMENTAL
1988
MEZIN**

LE SAPEUR-POMPIER DE LOT-ET-GARONNE

**LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION**

éditée par
**L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS
DE LOT-ET-GARONNE**

**AU PROFIT DE
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser les textes et
photographies ainsi que la
correspondance concernant le

**"Sapeur-Pompier de
Lot-et-Garonne**

au Capitaine

James DREGE

Secrétaire de

l'Union Départementale

des Sapeurs-Pompiers

de Lot-et-Garonne

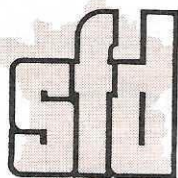
Service Départemental d'Incendie

et de Secours

Hôtel du Département

47016 AGEN

Tél. : 53.96.49.47 poste 3503



épure

Réalisation, Photocomposition :

Société Française de Diffusion

E.P.U.R.E.,

73, rue Lafayette

75009 PARIS

Tél. (1) 42.85.17.07 +

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-et-GARONNE

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Siège social : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
47000 AGEN

CONSEILLER TECHNIQUE

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST, Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne
7, avenue des Pyrénées - 47520 Le Passage - Tél. : 53.96.49.47
Hôtel du Département - 47016 Agen - Tél. : 53.96.49.47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Capitaine Jacques PERÉ, Rue du Château - Meilhan-sur-Garonne
47200 Marmande - Tél. : 53.94.31.34

Vice-Président Délégué :

Lieutenant Gilbert CAZALIS,
Rue Maurice Dupuy - 47160 Damazan - Tél. : 53.79.43.07

Secrétaire :

Capitaine James DREGE, Résidence du Pont de la Garde
Résidence 0 - rue Cortète de Prades - 47000 Agen - Tél. : 53.98.05.35
Service Départemental d'Incendie et de Secours - 47000 Agen -
Tél. : 53.96.49.47 - Poste 3503

Secrétaire Adjoint :

Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ,
19, avenue Maurice Rontin - 47600 Nérac - Tél. : 53.65.26.44
Centre de Secours de Nérac - Tél. : 53.65.00.18

Trésorier :

Lieutenant Alain DARQUE, Rue de la Fontaine - 47250 Cocumont
Tél. : 53.94.52.22 - 53.94.51.13

Trésorier Adjoint :

Caporal Hugues DAVID,
Centre de D.F.C.I. - 47240 Houeilles - Tél. : 53.89.12.65 - 53.89.10.51

VICES-PRÉSIDENTS D'ARRONDISSEMENT

Agén :

Lieutenant Bernard COURANT, Caserne des Sapeurs-Pompiers
Rue Jacques-Brel - 47190 Aiguillon - Tél. : 53.79.72.45

Marmande :

Lieutenant André THEMISTA, 3, quartier de Bordessoules
47700 Casteljaloux - Tél. : 53.93.96.98
Centre de Secours - Tél. : 53.93.18.46

Nérac :

Lieutenant Francis GLIZE,
Centre de Secours - 47170 Mézin - Tél. : 53.65.70.18

Villeneuve-sur-Lot :

Lieutenant André MEROT,
"Langlès" - Bourran - 47320 Clairac - Tél. : 53.84.20.01

DÉLÉGUÉ AUX SPORTS

Adjudant-Chef Johann PARISON, 15, impasse des Tourterelles
47300 Villeneuve-sur-Lot - Tél. : 53.49.11.62
Caserne des Sapeurs-Pompiers - 47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 53.70.07.43

MEMBRE

Capitaine Marcel DUCHENE, Centre de Secours Principal
de Marmande - 47200 Marmande - Tél. : 53.64.00.18

Sommaire

Union Départementale	
Le Président de l'Union Départementale	9
Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale	10
Congrès Départemental	13
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours	
Le Préfet, Commissaire de la République	3
Le Président du Conseil Général	5
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours	7
État-Major du S.D.I.S. et D.F.C.I. de Lot-et-Garonne	29
Organisation Départementale des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne	31
Organisation et Statuts des Corps de Sapeurs-Pompiers Communaux	39
Avancement des Sapeurs-Pompiers volontaires	46
Bilan formation 1987 de l'École Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne	49
Planification des Stages 1988	51
L'Atelier Départemental	52
Plan Rouge en Lot-et-Garonne	54
D.F.C.I. 47	59
Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers	63
Recyclage annuel de plongée	65
Médecins et Pharmaciens du Service Départemental d'Incendie et de Secours	67
Service de Santé	
Médicalisation des Secours en Lot-et-Garonne ...	69
Mission du Médecin de Centre de Secours	71
Le Sida	73
Sondage	
Sapeurs-Pompiers, les fonctionnaires les plus appréciés	25
Formation	
Stage de conduite hors chemin	77
Exercices	
Renfort feu de forêt Landes de Gascogne pour l'U.M.D.I. 47	81
Manœuvres aux Etablissements Sobégal	85
Prévention	
Des aspects de la responsabilité des Sapeurs-Pom- piers dans la conduite des véhicules de lutte contre l'incendie	87
RÉAGIR	89
Juridique	
Obligation du secret professionnel	91
Jeunes Sapeurs-Pompiers	
Nos cadets, les jeunes Sapeurs-Pompiers du département de Lot-et-Garonne	93
Époque	
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne en 1948	95
Vie des Corps	
Arrondissement d'Agen :	
Le Centre de Secours La Sauvetat-de-Savères ...	98
Arrondissement Marmande :	
Le Centre de Secours Principal de Marmande ..	101
Le Centre de Secours de Coccumont	107
Le Centre de Première Intervention Le Mas-d'Agenais	108
Arrondissement de Nérac :	
Réunion des Chefs de Corps	109
Le Centre de Secours Principal de Nérac	110
Le Centre de Secours de Mézin	111
Le Centre de Première Intervention de Moncrabeau	112
Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot :	
Note concernant la construction d'un casernement neuf à Villeneuve-sur-Lot	113
Le Centre de Secours Principal de Villeneuve- sur-Lot : ruche de formateurs	115
Le Centre de Secours de Castillonnes	115
Le Centre de Secours de Fumel	116
Le Centre de Secours de Monflanquin	119
Le Centre de Secours Principal de Tonneins ...	121
Sports	
Parcours sportif 1987, finale départementale à Tonneins	123
Griso fait triompher Layrac au deuxième challenge Lappart	125

18 18 18 18 18

Les tarifs 1988 de la MACIF sont en page 100.

Le Préfet

Commissaire de la République



Si l'expérience montre le bien fondé de l'adage : *"La sécurité n'a pas de prix"*, il convient aussi de constater, *a contrario*, que la sécurité implique un tribut toujours plus important : celui de l'effort développé par les Sapeurs-Pompiers qu'ils soient Professionnels, Volontaires ou faisant partie du Corps Forestier Départemental.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers dont la vocation est de rassembler, de venir en aide à ceux qui sont en difficultés et de veiller sans cesse à l'amélioration de la vie professionnelle de ses membres, a su également rester fidèle à la notion de service public qui se situe par essence au dessus des intérêts particuliers.

Ce faisant, et en raison aussi des rapports suivis et confiants qu'elle entretient avec les autorités responsables, son influence a largement dépassé le cadre corporatif et maintenu des liens étroits entre ces hommes qui ont en commun le même idéal : celui de SERVIR.

Disponibles à toute heure, exposant souvent leur vie, les Sapeurs-Pompiers exercent des missions dont la nature évolue sans cesse; ils démontrent ainsi qu'il existe dans notre société, souvent qualifiée d'être par trop individualiste, des hommes qualifiés prêts à se dévouer pour défendre leurs semblables.

Enfin, la Coordination Opérationnelle des Secours dont j'ai la charge me conduit, certes à rendre hommage à leurs actions, mais aussi à les assurer de mon soutien et d'affirmer ma volonté d'aider, pour la plus large part possible, à l'accomplissement de leurs missions dans l'esprit qu'exprime avec tant de réalité la devise : "COURAGE et DÉVOUEMENT".

Serge THIRIOUX
Préfet,
Commissaire de la République

Le Président

du Conseil Général



Polyvalence des missions, aggravation des risques de toute nature y compris technologiques, augmentation des dangers inhérents à la circulation en raison notamment des migrations saisonnières croissantes de population, sujétions de formation d'adaptation et d'horaires, ce seul énoncé non exhaustif de l'action des Sapeurs-Pompiers suffit à poser "la toile de fond" des mérites et aussi des difficultés spécifiques à la Profession.

Si les notions de prévention, de lutte et d'apport des secours qui caractérisent les missions des Sapeurs-Pompiers font qu'elles reposent toujours sur la Loi de 1884, l'évolution structurelle de la réglementation a connu aussi un développement tel que la responsabilité administrative et financière du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers que j'assume désormais, me situe au fait de l'effort à conduire et au cœur de vos préoccupations.

C'est pourquoi, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers dont j'apprécie tout particulièrement l'efficacité et les mérites corporatifs, m'apparaît comme étant avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours la "courroie de transmission" indispensable qui me lie à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne; elle constitue aussi un "interlocuteur privilégié".

Au travers de l'hommage que je lui rends aujourd'hui, j'adresse à tous les "Soldats du Feu" du Département, qu'ils soient Professionnels ou Volontaires, un message témoignant de la confiance que je leur porte, et de la vigilance que j'exerce afin d'aider à l'accomplissement de leurs missions corrélativement à l'amélioration de leurs conditions professionnelles.

"SAUVER ou PÉRIR" telle est votre devise unanimement appréciée et respectée; sachez aussi que le Président du Conseil Général y associe pour sa part celle de "CONSCIENCE - CHOIX - DÉCISION et SOUTIEN".

Jean FRANÇOIS-PONCET
Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne

Le Directeur Départemental



Les fonctions qui me sont confiées me permettent de prendre la juste mesure de l'effort fourni par les Sapeurs-Pompiers pour faire face au nombre croissant de leurs missions, à leurs spécificités grandissantes et leurs diversités accrues.

C'est ainsi que je peux tout particulièrement témoigner du DÉVOUEMENT de nos Corps de Sapeurs-Pompiers Lot-et-Garonnais et de leur sens aigu du service public.

A l'occasion de l'édition de cette plaquette nous réunissant tous sous l'égide de l'UNION DÉPARTEMENTALE, je tiens également à exprimer combien je me félicite de sa collaboration qui, eu égard à tant de difficultés rencontrées mais aussi de problèmes résolus, a montré ce faisant, la compétence et le savoir faire de ses responsables.

En tout état de cause, la conjugaison de l'ensemble des bonnes volontés, les mérites de chacun et la vigilance de tous, a réussi à maintenir cette CONFIANCE dont témoigne la population à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, leur conférant ainsi une place essentielle dans la CITÉ.

Continuons tous à agir de telle façon que nous en restions digne.

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST
Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours
de Lot-et-Garonne

Le Président de l'U.D.



Je n'apprendrai rien à personne en écrivant que l'Union Départementale est un organisme vivant et dynamique concerné par les problèmes des Sapeurs-Pompiers. Mais encore faut-il pour cela que son action soit bien et sans doute mieux connue.

Les responsables de l'Union Départementale ont été amenés à penser qu'un effort dans ce sens serait utile et qu'il leur fallait se donner les moyens nécessaires à la diffusion élargie des informations relatives à l'ensemble des activités de l'Union.

C'est la raison pour laquelle, comme cela est d'ailleurs déjà fait depuis longtemps dans d'autres départements, il a été décidé de publier cette brochure destinée à être servie tous les ans. Je souhaite qu'un bon accueil lui soit réservée, son objectif étant à la fois intéressant et sympathique :

- intéressant, parce qu'il l'est d'apporter à chacun les éléments d'une meilleure connaissance de ce qui se fait.
- sympathique, parce qu'il vise à enrichir la relation d'amitié qu'entretiennent traditionnellement les membres de l'Union Départementale.

Sachez que ma ligne de conduite restera toujours la même, œuvrer pour la vitalité de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Capitaine Jacques PERÉ
Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

Le Conseil d

de l'Union Départementale des Le



Capitaine Jacques PERÉ
Président



Lieutenant Gilbert CAZALIS
Vice-Président délégué

Les

Lieutenant Bernard COURANT
Vice-Président de l'Arrondissement
d'AGEN

Lieutenant Francis GLIZE
Vice-Président de l'Arrondissement
de NÉRAC

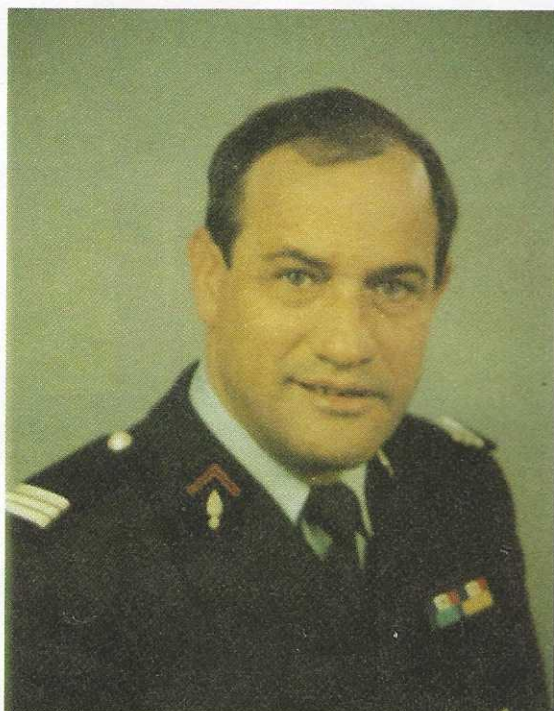
Lieutenant André MEROT
Vice-Président de l'Arrondissement
de VILLENEUVE-SUR-LOT

Lieutenant André THEMISTAT
Vice-Président de l'Arrondissement
de MARMANDE

Lieutenant-G
Directeur Départemental
Conseiller Ter

Administration

Présidents-Pompiers de Lot-et-Garonne



Capitaine James DRÈGE
Secrétaire Général



Lieutenant Alain DARQUÉ
Trésorier Général

Membres

Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ
— Secrétaire Général
Adjoint

Caporal Hugues DAVID
Trésorier Adjoint

Adjudant-Chef Johann PARISON
Délégué aux Sports
et Instruction

Lieutenant Christian SALINAIRES
Membre

Pierre DUFUST
Services d'Incendie et de Secours
Membre de droit



Bienvenue à Mézin

Photos
Marc AYACHE

Les personnalités saluent le Corps de Mézin.



Congrès départemental

des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

Dimanche 21 février 1988 à Mézin

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne s'est tenue le dimanche 21 février 1988 à la Salle des Fêtes de Mézin.

Dès 8 heures, deux bureaux

de vote ont été mis en place, pour le dépouillement des votes concernant le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration de l'Union. La Présidence était assurée par le Lieutenant Alain DARQUE, Trésorier.

Le Président PERÉ prend la parole; il déclare l'Assemblée Générale 1988 ouverte. Il souhaite la bienvenue à tous les congressistes et prononce l'allocution suivante :

Allocution du Président

Jacques PERÉ

Chers amis,

Avant de donner la parole au Colonel DUFUST, au Capitaine DREGE pour le rapport moral, et au Lieutenant DARQUE pour le compte-rendu financier, permettez-moi, au nom de tous, de remercier Monsieur le Maire de Mézin pour l'aimable et sympathique accueil qu'il nous réserve aujourd'hui.

Je voudrais associer à ces remerciements le Lieutenant GLIZE et nos camarades du Corps des Sapeurs-Pompiers de Mézin pour la peine qu'ils ont prise afin de mêler harmonieusement au cours de cette journée, le travail et la détente, car nous savons que recevoir les participants à un congrès comme le nôtre ne va pas sans quelques soucis.

J'ai le plaisir de saluer la présence très amicale de Monsieur AYACHE, Rédacteur de notre Revue, venu tout spécialement de Paris pour prendre des photos et faire le reportage.

Cette année, pour que nos travaux gagnent en efficacité, et en qualité, nous avons apporté un changement dans l'organisation de notre travail.

Pour donner aux Commissions la possibilité de réfléchir dans de bonnes conditions, pour permettre à ceux d'entre nous qui en font partie de dialoguer sans précipitation et d'aller ainsi plus sûrement jusqu'au fond des choses, le Conseil d'Administration a estimé qu'il valait mieux faire étudier les quatre thèmes proposés, avant le Congrès. Il a pensé que les conclusions de ces travaux, réfléchies et clairement exprimées, auraient plus de poids et constitueraient de meilleures bases de discussion.

Dans une allocution d'ouverture du Congrès Départemental, le 25 avril 1987, le Lieutenant CAZALIS qui le présidait en mon absence disait ceci :

"Je fais un appel fervent aux Chefs de Corps pour qu'ils expliquent à leurs Sapeurs à quoi sert l'Union. Faire lire et afficher les compte-rendus des réunions pour que nous puissions ensemble comprendre où va notre bateau". Le Lieutenant CAZALIS exprimait là ce qui est une des plus sérieuses préoccupations des responsables de l'Union.

Aujourd'hui, nous allons échanger un certain nombre d'idées et débattre quelques sujets importants :

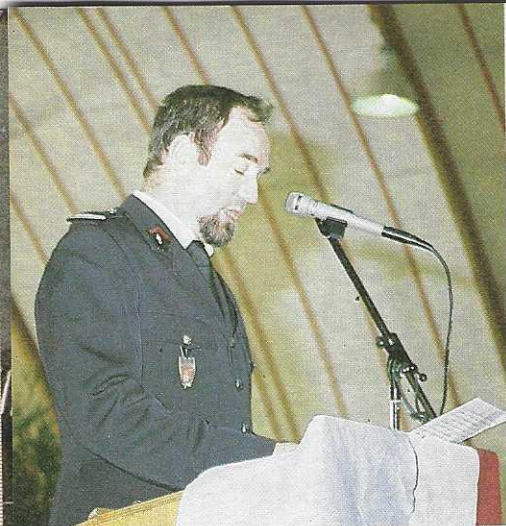
- La protection sociale, l'ins-truction, la formation, les maté-

riels, le Service de Santé. Ce que nous ferons, il conviendra de le faire connaître pour que tous nos Camarades sachent ce qui s'est fait et prennent conscience que l'Union est une organisation dont l'activité concerne chacun.

Si vous me permettez d'aller plus loin et d'exprimer complètement ma pensée, je vous dirais que si nous voulions donner une information vraiment conséquente et complète, il faudrait regarder au-delà des limites du département pour intéresser nos Camarades à ce qui se fait au plan national; c'est-à-dire au niveau le plus élevé.

A titre d'exemple, dans la note de présentation "Orientation Fédérale" qui fera l'objet d'une étude lors de la réunion des Présidents d'Unions Départementales à Nainville-lès-Roches les 7 et 8 avril prochain, j'ai lu le titre suivant : "Depuis 1884, vous avez bien entendu, depuis 1884, la Société a changé, les risques ont changé, mais nos structures demeurent". Ce qui signifie que nous continuons à travailler dans un système qui a plus de cent ans.

La Fédération se situant dans une perspective d'avenir, c'est-à-dire en se projetant aux environs de l'an 2.000, envisage de faci-



Le Lieutenant GLIZE, Chef de Corps de Mézin, le Capitaine PERÉ, Président de l'U.D., le Capitaine DRÈGE, Secrétaire Général...



Photos Marc A...

... le Lieutenant DARQUÉ, Trésorier, le Lieutenant CAZALIS, l'Adjudant PARISON sont écoutés avec attention par l'assemblée.



ter son indispensable évolution. Inutile de vous dire que cela pose d'énormes problèmes.

Ne pensez-vous pas, par l'intérêt que cela représente, qu'il y a là de quoi sensibiliser l'ensemble de nos camarades et les inciter à participer encore plus à la vie de l'Union ?

Mais ce n'est qu'un exemple, parmi d'autres, que je voulais donner.

Quant à ceux qui, dans leur Corps, isolés et mal informés, trouveraient des difficultés à comprendre ou à suivre, il a bien été dit, dans le dernier Congrès, également, que nous viendrons à eux pour tenter de répondre à toutes leurs questions.

Vous le voyez : la volonté d'informer nous préoccupe. Si l'on veut faire comprendre, rassembler, faire participer l'ensemble de nos camarades, il est bien évident qu'il faut donner à chacun des raisons de s'intéresser à ce qui se passe.

Le Conseil d'Administration en est très conscient et il a décidé, avec ses moyens, d'aller plus loin et de ne pas se borner à attendre qu'on l'interroge. C'est dans ce but qu'une Revue annuelle, dont le premier numéro paraîtra le mois prochain, a été créée. Elle sera un lien supplémentaire entre nous. Certains de nos camarades en ont fait l'expérience dans d'autres départements. C'est une bonne opération sur tous les

plans : celui de l'information, de la transparence, de la solidarité, de l'amitié.

Le Capitaine DRÈGE vous en dira davantage à ce sujet.

Pour terminer, je voudrais vous faire quelques suggestions qui peuvent être utiles au bon déroulement de nos travaux :

Lors de nos interventions, soyons brefs, clairs, constructifs. Évitions les digressions qui font perdre du temps et ne nous laissons pas entraîner dans de vaines polémiques qui ne font que dégrader les discussions.

Ainsi, nous pourrions nous séparer en emportant l'image d'un Congrès achevé et réussi.

Rapport moral du Secrétaire Général le Capitaine DRÈGE

Mes Chers camarades,

Avant de rappeler ce qu'a été la vie de notre Union pendant l'année 1987, objet essentiel de ce rapport d'activité, je voudrais remercier très sincèrement Monsieur le Maire de Mézin et mon ami le Lieutenant GLIZE de nous recevoir avec beaucoup d'attention, de générosité et d'amitié envers tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels ici présents, représentants un effectif de 200 congressistes.

NOS EFFECTIFS

Au 31 décembre 1987, le Conseil d'Administration s'est réjoui de voir l'adhésion de 43 Corps de Sapeurs-Pompiers y compris la D.F.C.I. sur un total de 44 Corps soit 900 adhérents.

Au nom du Conseil d'Administration, que les Chefs de Corps et les Présidents d'Amicales soient remerciés et félicités pour avoir participé au progrès de cette grande Association qui est la nôtre : l'Union de tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels du département de Lot-et-Garonne.

Le Conseil d'Administration de notre Union a organisé depuis 2 années 5 réunions par an permettant ainsi de régler toutes les affaires qui lui avaient été soumises, et assuré le bon fonctionnement de notre Association.

Au titre des compétences ce Conseil a créé en son sein deux Commissions :

- Affaires sociales,
- Sports.

Elles sont chargées de traiter toutes les questions relatives à leur compétence en accord avec le Bureau de l'Union.

En ce qui concerne les affaires financières je laisserais le soin au Lieutenant DARQUÉ de vous donner le compte-rendu financier de l'année 1987.

Ce qui a été fait depuis 2 années :

- l'adhésion quasi totale des Corps de Sapeurs-Pompiers du département,
- une mission sociale auprès de nos camarades qui ont été dans le besoin ainsi que l'aide financière au bénéfice des enfants de Sapeurs-Pompiers décédés,
- la mise en place d'un système d'assurances "HORS-SERVICE" au bénéfice des Sapeurs-Pom-

piers et géré par notre Union, avec le regret de voir seulement 600 adhérents sur un effectif total de 1.000 Sapeurs-Pompiers dans le département.

Un souhait : L'adhésion totale des mille Sapeurs-Pompiers en sachant bien que plus nous serons nombreux, plus on obtiendra des tarifs préférentiels auprès de la Compagnie d'assurances qui assure cette couverture.

- la gestion totale du tiers alloué par le Conseil Général de Lot-et-Garonne au bénéfice des Sapeurs-Pompiers Volontaires adhérents à la Mutuelle de Midi-Pyrénées.

- le projet de création d'un centre de vacances et les recherches effectuées par une commission spéciale de l'Union dirigée par le Lieutenant CAZALIS.

- une activité sportive, cross, rugby, qui va en grandissant, grâce aux membres de la Commission sportive qui se dévouent pour la mener à bien.

- une meilleure information auprès de nos adhérents par l'organisation de réunions d'arrondissements avant une Assemblée Générale.

- une participation active des représentants du Conseil d'Administration aux réunions régionales et nationales.



Le Médecin-Capitaine SERRATE.



Le Lieutenant-Colonel DUFUST.



Merci Mme DRÈGE, d'avoir tenu le stand de...



La tribune pendant l'intervention à l'Assemblée Générale.



Ci-contre M. Jean FRANCOIS PONCEAU, Président du Conseil Général.



Photo de gauche: M. LARAIGNE, Maire de Mézin.



Ci-contre M. FATOU, Sous-Président de Marmagne.

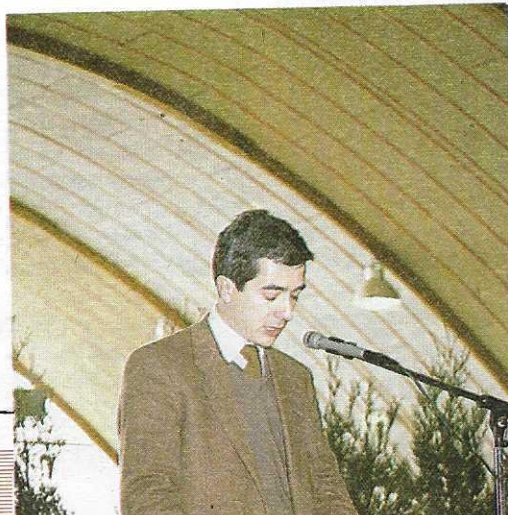


Photo de gauche: Les personnalités civiles pendant l'allocution.

Marc 4/1981

— la création de notre propre revue des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne qui devrait d'ailleurs paraître fin mars 1988, et sans remettre en cause celle réalisée actuellement par l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine-Limousin.

* * *

C'est enfin l'action sociale que l'on aurait tort de considérer comme un volet accessoire de la vocation unioniste.

C'est par elle que s'exerce de la manière la plus touchante, la vertu majeure de solidarité puisqu'il s'agit d'une réponse de cœur à un appel à l'aide.

La Commission d'action sociale animée avec beaucoup de foi par son Président sera à l'écoute attentive et permanente des besoins que les Chefs de Corps et les Présidents d'Amicales solliciterons et recherchera toutes améliorations souhaitables.

Pour nous unionistes, le principe de la solidarité doit demeurer, il est notre raison d'être. Ce sont les modalités d'application qui doivent être adaptées.

Comme *Leit-Motiv* : la solidarité est une réalité vécue et une voie d'avenir.

* * *

L'avenir de notre Union dépendra de tous en resserrant de plus en plus nos liens d'amitié, sans une recherche d'intérêt quelconque ou d'en retirer un profit personnel.

Tel est succinctement le bilan 1987 d'activité de notre Union.

Merci de m'avoir écouté.

A noter que le Congrès Départemental 1989 des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne se tiendra à Villereal.

Compte-rendu financier du Lieutenant DARQUÉ - Trésorier

Le Président passe ensuite la parole au Lieutenant DARQUÉ qui donne le bilan financier.

Avoir au 1^{er} trimestre 1988

= 390.083,78 francs

dont 340.894,60 francs à la Caisse Nationale d'Épargne
et 49.189,18 francs au Crédit Agricole

DÉPENSES 1987	RECETTES 1987
Cotisations Union Régionale = 14.472,80 F	Cotisations U.D. 47 = 63.580 F
Cotisations F.N.S.P.F. = 22.492,00 F	Cotisations U.R. = 14.472,80 F
Frais de déplacements = 11.197,52 F	Cotisations F.N.S.P.F. = 22.492,00 F
U.D. 47/U.R./F.N.S.P.F.	Subventions des communes = 4.621,00 F
Frais de section sports = 10.542,76 F	Produits vente des insignes = 3.560,00 F
Action sociale = 1.500,00 F	Intérêts Livret C.N.E. = 13.477,51 F
Aides enfants (6) S.P. décédés = 6.000,00 F	Autres produits = 130,00 F
Don Association Française = 1.463,00 F	Dons sociétés = 7.500,00 F
Myopathie + Réception	Revue S.P. 47 - Avance Sté Édition .. = 20.000 F
Décès et cérémonies = 1.550,00 F	
Total Dépenses = 69.218,08 F	Total Recettes = 150.713,31 F

Excédent 1987 = 81.495,23 Francs

Le Président remercie le Trésorier pour sa prestation et l'excellent travail qu'il a effectué pour tenir à jour les comptes de notre Union.

Quand aux cotisations 1988, le Président propose de les maintenir aux taux de 1987 après accord du Conseil d'Administration.

Approbation de l'Assemblée Générale.

Rapport généraux des commissions : Affaires sociales

Rapporteur : Lieutenant CAZALIS

MUTUELLE DES SAPEURS-POMPIERS "MIDI-PYRENNÉES"

Le Conseil Général participe pour un tiers au paiement de la cotisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires à cette mutuelle.

Le montant de la subvention 1987 du Conseil Général et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (85% et 15%) s'élève à : 392.000 Francs.

A noter : la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne a donné son accord pour que cette participation soit maintenue au titre de l'exercice 1988.

Ce dossier fait l'objet d'un rapport : proposé à la première session du Conseil Général 1988.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et la majorité des éléments des Corps souhaitent vivement que cette aide soit poursuivie.

Approbation de l'Assemblée Générale.

ALLOCATION DE VÉTÉRANCE

Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale et l'en-

semble des personnels des Corps de Sapeurs-Pompiers du département de Lot-et-Garonne expriment à nouveau leur désaccord sur les modalités de calcul de l'allocation de vétérance versée aux Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires du département.

Ils demandent que soit abrogé l'arrêté ministériel de 1981 instituant un **plafond** à cette allocation dont la charge a toujours été assurée par les Conseils Généraux.

Avant l'application de cet arrêté, l'Assemblée Départementale accordait 3 vacations par année de service (vacation moyenne = 35 F).

L'allocation de vétérance étant plafonnée actuellement à 1.612 F annuellement, quelle que soit l'ancienneté au-delà de 20 ans de service.

Approbation de l'Assemblée Générale.

ASSURANCES EN ET HORS SERVICE

des Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers demandent que la liste des 25 maladies

professionnelles soit complétée par :

- accidents respiratoires,
- accidents cardiaques,
- S.I.D.A.,
- Hépatite B.

Ils demandent également qu'en service commandé, les accidents survenus aux Sapeurs-Pompiers Volontaires soient considérés en Accident du Travail (Régime A.T.).

Approbation de l'Assemblée Générale.

CENTRE DE VACANCES DE L'UNION

Après enquête auprès des Sapeurs-Pompiers : égalité sur le choix entre la mer et la montagne.

Accord à l'unanimité sur :

- aide sociale pour enfants en colonie de vacances après vérification d'un dossier familial afin d'éviter les cumuls de subventions.

- prévoir l'achat de 2 caravanes et de 2 mobil-homes et recherche de terrains de camping.
- création d'une commission pour l'attribution des séjours.

Approbation de l'Assemblée Générale.

Instruction - Formation - Sports

Rapporteur : Adjudant-Chef PARISON

INSTRUCTION FORMATION

1) Un stage de conduite hors chemin sera organisé prochainement par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Ce stage sera

réservé à des **conducteurs confirmés s'engageant à jouer ultérieurement le rôle d'instructeur dans leurs Corps respectifs.**

2) Il est rappelé que les Sapeurs-Pompiers employés dans les entreprises de plus de 10 salariés

peuvent suivre les stages Sapeurs-Pompiers dans le cadre de la Formation continue.

3) Il est rappelé que tous les Sapeurs-Pompiers doivent impérativement participer à 4 h de manœuvres mensuelles (Règlement du Service Opérationnel).



Les Tambours de Mézin furent applaudis à juste raison.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mézin avec leur moniteur.



Après la remise des coupes sportives.



Compte-rendu des problèmes de formation dans les Centres de Secours, les Chefs de Corps émettent les souhaits suivants :

- 1) Organisation d'un accueil au Centre de Secours Principal de Jeunes Sapeurs-Pompiers soit en semaine soit le week-end.
- 2) Organisation d'une instruction obligatoire pour les nouvelles recrues, 40 heures sont prévues, réparties soit en séances bi-hebdomadaires, soit sur 5 samedis.

Au programme :

- le statut des Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- les manœuvres de base,
- le port de l'Appareil Respiratoire Isolant (vérification des aptitudes et visite médicale),
- les règles de sécurité en intervention,
- les risques technologiques nouveaux.

En fin de stage, manœuvre d'ensemble et contrôle des connaissances, comme on le fait de plus en plus en secours routier.

- 3) Mise à niveau des instructeurs et coordination de l'enseignement. (La décentralisation est une bonne chose mais tous les Sapeurs-Pompiers doivent pouvoir travailler ensemble).

- 4) Recyclage des cadres et en particulier procédures à suivre face aux risques nouveaux.

- 5) Recherche de solutions pour augmenter le nombre des conducteurs poids-lourds.

Si la formation est importante, il faut aussi penser au renouvellement des effectifs c'est pourquoi le Colonel DUFUST tient à encourager le recrutement des Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires (Cadets). Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Lieutenant GIROU (Chef de Corps de DURAS).

VŒU : *Augmentation des crédits d'instruction et de formation des Sapeurs-Pompiers.*

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires en particulier expriment le souhait que l'Assemblée Départementale augmente les crédits de formation et d'instruction en fonction des besoins réels.

En effet, les interventions des Corps de Sapeurs-Pompiers s'accroissent et se diversifient, et demandent à ces hommes (volontaires en particulier) une notion de leur responsabilité que seul un niveau de formation, d'instruction et d'entraînement régulier et soutenu, leur permet

d'acquérir et de conserver efficacement.

A titre indicatif : Les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels ont consacré chacun en moyenne près de 50 heures de formation et d'instruction au cours de l'année 1987 sans aucune rémunération et bien souvent pris sur leur temps de travail et de loisirs.

Approbation de l'Assemblée Générale.

SPORTS

Prévisions 1988 :

- Cross des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne organisé le 27 février à Houeillès. Éventuellement participation des meilleurs du cross national.
 - Challenge LAPART organisé par les S.P. de Layrac, fin août début septembre.
 - Challenge GEOFFROY organisé par les S.P. de Villeneuve/Lot en septembre.
 - Envisagé : un championnat de tir et de ball-trap organisé par l'U.D. 47 au Stand de Lascorzes à Villeneuve/Lot.
- Parcours sportif départemental : Marmande le 07 mai 1988.

Les matériels de secours et de lutte contre l'incendie

Rapporteur : Capitaine DRÈGE

A.R.I.

En ce qui concerne les A.R.I. ils seront uniformisés après vérification par le S.D.I.S. qui se dotera d'un banc de contrôle.

Le contrôle s'effectuera a priori par les Chefs de C.S.P.

CONSTRUCTION DE CASERNEMENT

Intervention du Conseil Général

ral dans la construction de casernement.

Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne émet de nouveau le vœu de voir la construction de casernement pris en charge par le Conseil Général de Lot-et-Garonne dans les mêmes conditions que la réalisation des casernes de gendarmerie.

Actuellement, les communes du département de Lot-et-Garonne disposant d'un Corps

de Sapeurs-Pompiers et désirant construire une caserne neuve, ne bénéficie d'aucune aide du Conseil Général, sauf en ce qui concerne les travaux de grosses réparations des bâtiments communaux.

Il est utile de préciser que l'Etat peut intervenir dans la construction des casernements de sapeurs-pompiers dans le cadre de la D.G.E.

Approbation de l'Assemblée Générale.

Le défilé.



(Photos Marc AYACHE).

Le Service de Santé

Rapporteur : Médecin-Capitaine SERRATE

Après un exposé sur les conditions d'aptitudes physiques et les tests à effectuer, le Médecin-Capitaine SERRATE, propose que les Sapeurs-Pompiers après 45 ans subissent également un test à l'effort.

L'Assemblée est favorable, mais se pose le problème du financement (à l'étude).

Il est demandé également que l'inaptitude physique d'un Sapeur-Pompier soit reconnue par une commission composée du Médecin-Chef et de plusieurs Médecins et non plus du seul Médecin du Corps (à l'étude).

TRANSPORT DE CADAVRES - D'ALIÉNÉS - PERSONNE DÉCÉDÉE SUITE À A.V.P.

Le Capitaine PERÉ propose qu'une réunion se déroule en présence du Directeur des Services d'Incendie, des Chefs de Corps, des Médecins, des Directeurs d'Hôpitaux et de Magistrats, afin que l'on connaisse exactement nos missions sur le plan Médico-légal.

ROLE DU MÉDECIN D'UN CORPS DE SAPEURS-POMPIERS

Le Médecin de Centre de Secours assure, sous l'autorité du Médecin-Chef départemental, le

service de santé et de secours médical du centre.

A ce titre, ses principales attributions et ses responsabilités sont ainsi définies :

- Il est chargé de la visite médicale d'engagement et de rengagement des Sapeurs-Pompiers.
- Il assure le contrôle de l'aptitude physique et de l'entraînement des Sapeurs-Pompiers, et veille à la bonne tenue des dossiers médicaux des personnels.
- Il apporte les soins d'urgence aux Sapeurs-Pompiers blessés ou atteints de maladies en service, et renseigne, dans cette éventualité, les documents médicaux spécifiques délivrés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou par le chef de Corps.
- Il assure le contrôle médical des Sapeurs-Pompiers qui à l'occasion d'une maladie ou d'un accident non survenu en service commandé à la suite d'un arrêt de travail de longue durée.
- Il établit et contrôle l'enseignement du secourisme des Sapeurs-Pompiers et participe aux jurys d'examen dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Il veille à l'état des moyens médicaux-secouristes dont dispose le Corps des Sapeurs-Pompiers par des contrôles périodiques.
- Il est appelé à donner des soins oxylogiques, notamment dans le cadre de la médicalisation des secours aux victimes de sinistres de toute nature. A cet effet, il peut être doté de moyens mobi-

les opérationnels placés sous le contrôle technique du Médecin-Chef départemental. Dans cette éventualité, il s'engage à respecter pleinement les conditions d'emploi prévues par le Ministère de l'Intérieur ou l'autorité préfectorale compétente. Au plan opérationnel, en l'absence du Médecin-Chef départemental, dès qu'il parvient sur les lieux d'une intervention de prompt-secours avec risque potentiel ou confirmé pouvant concerner une ou plusieurs personnes, il dirige lui-même la régulation et l'emploi des moyens relevant de sa compétence. Dans tous les cas, il agit en coordination avec l'ensemble des structures d'urgence relevant du Ministère de la Santé Publique.

- Il répond aux appels éventuels du Médecin-Chef départemental en cas de réunions, de manœuvres, ainsi qu'en cas de sinistres importants notamment ceux nécessitant la mise en application du plan ORSEC ou de l'une de ses annexes.

Le Médecin de Centre de Secours accomplit ses missions dans le respect des règles du Code de la Déontologie médicale.

En particulier, il est soumis à l'obligation du secret professionnel et il jouit d'une complète indépendance technique et morale.

Arrivée des personnalités

A 11 heures, le Lieutenant-Colonel DUFUST, D.D.S.I.S. souhaite la bienvenue aux personnalités :

Étaient présents :
- Monsieur FATON, Sous-Préfet de Marmande, représentant Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne,
- Monsieur Jean FRANÇOIS-PONCET, Sénateur, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne,

- Monsieur Paul CHOLLET, Député de Lot-et-Garonne,

- Monsieur SOUCARET, Sénateur de Lot-et-Garonne,

- Monsieur le Conseiller Général du canton de Mézin,

- Monsieur le Maire de Mézin,

- Monsieur le Capitaine Commandant la compagnie de Gendarmerie de Nérac.

DISCOURS

- Jacques PERÉ, Président de l'Union Départementale,

- Lieutenant-Colonel DUFUST, D.D.S.I.S.,

- Monsieur le Maire de Mézin,

- Monsieur Jean FRANÇOIS-PONCET, Président du Conseil Général,

- Monsieur FATON, Sous-Préfet.

Après avoir écouté ces discours, une remise de médailles et de maillots a été effectuée par ces personnalités aux coureurs cyclistes Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne qui se sont distingués lors des épreuves nationales et internationales.

* * *

Pour clôturer cette manifestation, trois Jeunes Cadets du Centre de Secours de Mézin ont joué devant l'Assemblée deux mouvements de Tambour de l'Empire.

– Forts applaudissements –

– Le Secrétaire Général annonce officiellement la clôture de l'Assemblée Générale 1988 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

La cérémonie protocolaire se poursuit par le défilé motorisé des Sapeurs Pompiers :

– quatre modules ont été présentés aux autorités et à la population :

- Module inondation,
- Module secours d'urgence,
- Module feux,
- Module feux de forêts,

placés sous la direction du taine DRÈGE.

Après le défilé, un vin d'honneur a été offert par la municipalité de Mézin.

Enfin, un déjeuner en commun fut servi à 200 Sapeurs Pompiers par le traiteur de Mézin suivi d'un bal avec orchestre.

*Vive l'Union Départementale
Vive l'amitié entre
Sapeurs-Pompiers Volontaires
et Professionnels
de tous les départements*

Quelques véhicules du défilé motorisé.



Sapeurs-Pompiers

les fonctionnaires les plus appréciés

QUESTION. — Voici un certain nombre d'administrations et de services publics. Pour chacun d'eux, vous me direz si vous êtes personnellement plutôt satisfait ou plutôt mécontent de la manière dont le service répond aux besoins des usagers.

	Plutôt satisfait	Plutôt mécontent	Ne sait pas	Total (%)
Les pompiers	96	1	3	100
Votre mairie	90	7	3	100
E.D.F.-G.D.F.	85	14	1	100
Les P.T.T.	82	17	1	100
Les hôpitaux	79	18	3	100
Votre préfecture	77	7	16	100
Les musées	75	4	21	100
La S.N.C.F.	69	19	12	100
La police	69	24	7	100
Les impôts	62	35	3	100
L'Education nationale	58	28	14	100
La Sécurité sociale	58	37	5	100
La justice	53	32	15	100

C'est le résultat d'un sondage exclusif C.S.A. — Le Parisien qui confirme cette année encore, comme l'an passé (voir notre numéro 770 p. 101) que les Sapeurs-Pompiers ont toutes les faveurs de la population française.

Fiche Technique du sondage

- Sondage exclusif C.S.A. « le Parisien » F.G.A.F.
- Date de réalisation : les 29 et 30 avril 1987.
- Echantillon national de mille personnes, représentatif de l'ensemble de la population française de dix-huit ans et plus.
- Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille et sympathie partisane).
- Extrait du « Parisien Libéré » du 11-5-87 (n° 13267) et reproduit avec son aimable autorisation.

LE PALMARÈS

Globalement tout va plutôt bien, merci ! Les Français aiment leur administration même si celle-ci ne leur rend pas toujours. Champions toutes catégories, les combattants du feu forcent l'admiration de 96 % des personnes interrogées. Un véritable record qui est battu en brèche par les mairies avec 90 % de satisfaits.

Le courrier a beau être encore à deux vitesses, n'arriver plus qu'une seule fois par jour dans nombre de villes de province, 82 % des Français apprécient les P.T.T.. Seuls les cadres moyens et supérieurs font la moue (23 % de mécontents).

Si les hôpitaux coûtent très cher à la Sécurité Sociale, l'ensemble des usagers et en particulier les moins privilégiés — 86 % d'ouvriers — leur délivrent un satisfecit (79 %). En revanche, du Front national aux écologistes, on critique ici la présence des émigrés, là, la surmédicalisation, et les cadres moyens, mécontents eux aussi, se rallient sans doute au dernier cri d'alarme d'Edouard Balladur concernant le gouffre financier de la Sécurité Sociale qui recueille, tout de même, 58 % d'opinions favorables.

En dépit des grèves de l'hiver dernier, la cote d'amour de la S.N.C.F. reste au beau fixe pour 69 % des Français. Parmi les plus critiques, viennent en tête les jeunes (24 %) sans doute à cause de ses tarifs... En queue du peloton des mal-aimés, se retrouvent l'Education nationale (37 % des patrons s'en plaignent, regrettant probablement son inadaptation à la vie professionnelle) et la justice (53 %) qui reste un service très coûteux et excessivement lent.

1 SALARIÉ SUR 3 EST FONCTIONNAIRE

• Un salarié français sur trois est un agent du service public. Une proportion considérable, en constante augmentation depuis 1976.

On assiste cependant depuis 1982 à un ralentissement de la croissance des effectifs. Et cela malgré l'embauche importante dans l'Education nationale. Le travail à temps partiel connaît lui, un fort développement. Quant au nombre de femmes qui sont plus nombreuses que les hommes, il ne cesse de progresser.

• Véritable labyrinthe de structure et de statuts, le service public s'efforce de satisfaire l'intérêt général des administrés par l'intermédiaire de l'Etat, des collectivités locales et des services publics. Sans oublier certaines entreprises — E.D.F./G.D.F., S.N.C.F. et R.A.T.P., Air France et Air Inter, A 2, caisses primaires d'assurance maladie, établissements scolaires sous contrat qui assument également une partie des missions du « public ».

• Complexe dans son agencement, le service public l'est aussi dans la diversité de ses agents : fonctionnaires soumis au statut général, magistrats, militaires, personnel des assemblées parlementaires, contractuels, salariés de droit privé, tous se distinguent par des niveaux de formation et des traitements bien spécifiques.

Résultat, un terrifiant dédale pour l'usager, citoyen-contribuable n'ayant aucune prise sur des services qu'il soutient financièrement. Monstrueuse machine aux ramifications tentaculaires, le service public maintient un Etat de droit que personne ne penserait contester.

Une enquête de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économique) sur le secteur public ordinaire, à l'exclusion des entreprises vendant des biens et services (E.D.F., S.N.C.F., Air France...) relevait dans les pays non communistes la part croissante du nombre des fonctionnaires depuis vingt-cinq ans. Mais on assiste plutôt actuellement à une inversion de tendance.

De 1960 à aujourd'hui, les fonctionnaires sont passés de 11 % à près de 20 % du total des emplois. En queue de peloton, Japon, Portugal et Suisse restent en dessous de la barre des 10 %. Les pays scandinaves viennent en tête, menés par la Suède qui emploie 30 % de fonctionnaires !

LE COMMENTAIRE DE FRANÇOIS DE CLOSETS

Mais oui, les Français aiment leurs fonctionnaires, et c'est fort bien ainsi. On aurait tout lieu de craindre que, par ces temps de grand chômage, alors que toute une partie du pays souffre face à la crise, il se développe une hargne, un racisme larvé, contre les salariés jouissant d'un statut protecteur. Ce sondage prouve d'abord qu'il n'en est rien.

Raison de plus pour écouter les critiques, pour prendre en considération l'insatisfaction qui se manifeste çà et là. Or, que voyons-nous ? Sitôt que l'on dénonce telle grève abusive, tel comportement corporatiste, telle insuffisance du service, les représentants syndicaux montent sur leurs grands chevaux et dénoncent « les scandaleuses attaques contre le service public ».

Ce refus de toute remise en cause réelle est absurde. Les administrés sont de suffisamment bonne composition pour qu'on écoute leurs doléances et fasse en sorte d'y porter remède. C'est à mon sens, la grande leçon d'un tel sondage.

Les pompiers sont donc plébiscités : 96 % de satisfaits, impossible de faire mieux. Un succès qui ne va pas sans poser des problèmes. On les aime tant les pompiers qu'on les appelle à tout bout de champ.

Pourquoi se gêner ? Ils sont toujours disponibles, efficaces et gratuits. Ainsi, « la consommation de pompiers » ne cesse d'augmenter, faisant grimper de même les effectifs et les budgets.

A noter l'excellent classement d'E.D.F.-G.D.F., 85 %. Les remises en cause du fameux statut des électriciens n'empêchent nullement les abonnés de rendre justice à la qualité du service. Les P.T.T. figurent également en haut du tableau, 82 % alors que la S.N.C.F. se retrouve nettement au dessous avec seulement 69% de satisfaits : pourtant, les trains français arrivent toujours à l'heure.

A relever quelques significatives exceptions tout de même. Les trois mal-aimés du classement : l'Educational nationale, la Sécurité Sociale et la justice correspondent à des problèmes lancinants et non résolus : la formation, le chômage, la santé, la retraite, la sécurité.

Il est évidemment plus facile de distribuer le courant, acheminer les lettres et faire circuler les trains que de supprimer le chômage, garantir la couverture sociale ou venir à bout de la criminalité. Bref, l'insatisfaction que supportent ces administrations traduit pour une part l'irritation d'une société face à sa propre impuissance. Mais pour une part seulement. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faille pas rechercher plus avant les causes d'un tel malaise et les moyens d'y porter remède.

D'une façon générale, les Français reconnaissent aux fonctionnaires et agents des services publics la compétence. Ils ont raison. Ils savent que les moyens de travail sont insuffisants. Il suffit d'aller dans un commissariat de police pour le constater : les locaux vétustes et mal entretenus, mobilier fait de bric et de broc, machines à écrire antiques, ce n'est pas avec cela qu'on peut faire un travail efficace. Mais attention ! 38 % des Français estiment que les fonctionnaires ne s'intéressent pas à leur travail. L'idée qu'on se la coule douce dans l'administration reste vivace et n'est pas toujours fausse.

Mais surtout, on ne peut tout mettre sur le dos des mauvais outils de travail. Pour reprendre l'exemple de la police, on constate qu'elle est appréciée par 69 % des Français en moyenne, mais que la satisfaction n'est que de 52 % chez les dix-huit — vingt-quatre ans et monte à 79 % chez les plus de soixante-cinq ans. C'est clair, notre police a un problème avec la jeunesse. Il ne suffira pas de moderniser les locaux pour le résoudre. ■

Chef de Corps, lors de vos réunions
pensez à l'Œuvre des Pupilles
des Sapeurs-Pompiers Français

État-

du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Directeur Adjoint
Administration
Colonel Y. GAILLARD

**Lieutenant-Colonel
P. DUFUST
D.D.S.I.S.
Chef de Corps
D.F.C.I.**

Secrétaire Direction
Mme M. CASSÉ

S.D. L

Inspecteur Adjoint
Arrondissement AGEN - C.S.P.
Capitaine FERNANDEZ
Tél. : 53.66.43.10

Inspecteur Adjoint
Arrondissement de VILLENEUVE-SUR-LOT - C.S.P.
Capitaine LACOSTE
Tél. : 53.70.07.43

1^{er} et 2^e Bureau
1^{er} Bureau
Administration générale
Fichier
Sapeurs-Pompiers Volontaires
Mme CASSÉ
Courrier
Mme MAZARS

2^e Bureau
Comptabilité
Mme BOST
Assurances
Frais Sapeurs-Pompiers
Mme ITIÉ
Secrétariat
Mme DELIGNY

3^e Bureau
Prévision - Prévention
Capitaine DREGE
Prévention
Lieutenant HOSTERT
Instruction - Formation
Plongée
Lieutenant MOULUCOU

4^e Bureau
Matériel
Capitaine DREGE
Atelier Départemental
Chef d'atelier
M. SERS
Contremaître
M. RAULET
Mécaniciens
M. MONTALVES
M. GINESTET
M. THOB
Entretien
M. ALZIEU

Major

et de Secours et D.F.C.I. de Lot-et-Garonne



Tél. : 53.96.49.47

Adjoint Opérationnel
à la Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours
Capitaine DREGE
Tél. : 53.96.49.47 - poste 3503

S.

Inspecteur Adjoint
Arrondissement de MARMANDE - C.S.P.
Capitaine DUCHENE
Tél. : 53.64.23.80
Capitaine LEMORVAN
C.S.P. TONNEINS - Tél. : 53.84.44.18

Inspecteur Adjoint
Arrondissement de NERAC
Capitaine GUIRAUDET
Tél. : 53.89.10.51
Lieutenant SUAREZ
C.S.P. NERAC - Tél. : 53.65.09.63

D.F.C.I.

CHEF DE ZONE
Capitaine GUIRAUDET

Chefs de Centres :

Casteljaloux	Adjudant-Chef PAMIES
Houeilles	Adjudant-Chef PAVAN
Reaup	Adjudant-Chef JEAN
Xaintrailles	Adjudant-Chef LESPES
Transmissions :	Sous-Lieutenant VENIER
Comptabilité :	Mme RAULET
Secrétariat :	Mme FALC
Atelier :	Caporal-Chef PASCAL

P.C. ZONE D.F.C.I. HOUAILLES
Tél. : 53.89.10.51

Organisation départementale

des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne

ANNUAIRE

Chef Lieu : AGEN
Code Postal : 47000 – Code Téléphonique : 53
Superficie : 535 788 hectares (65^e rang)
Population : 292 616 habitants (68^e rang)
4 arrondissements – 39 cantons – 311 communes

PRÉFECTURE :

Hôtel du Département – Rue Etienne Dolet – 47016 AGEN – Tél. : 53.96.49.47

Président du Conseil Général : M. Jean FRANÇOIS-PONCET

Préfet - Commissaire de la République : M. Serge THIRIOUX

Secrétaire général : M. Michel BILAUD

Directeur de Cabinet : M. Pierre-Jean BOUISSET

Sous-Préfet de Agen : M. Michel BILAUD

Sous-Préfet de Villeneuve : M. Jacki BERGON

Sous-Préfet de Marmande : M. Pascal FATON

Sous-Préfet de Nérac :

Directeur Départemental des Services d'Incendie, de Secours et de Protection Civile :

Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST - Tél. : 53.96.49.47

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE :

Adjoint opérationnel : Capitaine James DREGE

Inspecteurs Adjoints : Capitaine Christian FERNANDEZ - Capitaine Jean-Jacques LACOSTE -
Capitaine Marcel DUCHENE - Capitaine Patrick GUIRAUDET

Adjoints techniques : Lieutenant Gérard HOSTERT - Lieutenant Alain MOULUCOU

Médecin-Chef : Lieutenant-Colonel J-P. ANGLADE

Médecin-Chef Adjoint : Commandant J-F. LORTIE

Pharmacien-Chef : Lieutenant-Colonel J-F. CALAS

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE : (D.F.C.I.)

Chef du Corps Départemental : Lieutenant-Colonel Pierre DUFUST

Chef de Zone : Capitaine Patrick GUIRAUDET

Chefs des 4 Centres : Adjudant-Chef PAVAN - Adjudant-Chef LESPES - Adjudant-Chef JEAN

Spécialiste radio : Sous-Lieutenant VENIER

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LOT-ET-GARONNE :

Président : Capitaine Jacques PERÉ - Tél. : 53.94.31.34

Vice-Président délégué : Lieutenant G. CAZALIS - Tél. : 53.79.43.07

Secrétaire Général : Capitaine James DREGE - Tél. : 53.96.49.47

Trésorier : Lieutenant A. DARQUÉ - Tél. : 53.94.52.22

18 18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot

Maire : Monsieur Georges LAPEYRONIE

Gendarmerie : 53.70.28.24

Police : 53.70.37.27

Chef de Corps : Capitaine J-Jacques LACOSTE

Tél. Caserne : 53.70.30.18 ou 53.70.07.43

Adjoint Chef de Corps : Lieutenant BOISSY
Lieutenant REY

Médecins du Corps : Docteurs SERRATE (Capit.) - PETTINI (Capit.)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Auradou - Bias - Le Castella - Dausse - Haute-fage-la-Tour - Massoulès - Monbalen - Penne d'Agenais - Le Lédar - Pujols - Saint-Antoine-de-Ficalba - Saint-Sylvestre-sur-Lot - Sainte-Colombe-de-Villeneuve - Sembas - Villeneuve-sur-Lot

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Castillonnes

Maire : Monsieur YVENEC

Gendarmerie : 53.01.80.17

Chef de Corps : Lieutenant BIRGINIE

Tél. Caserne : 53.36.80.18 ou 53.86.88.60

Adjoint Chef de Corps : Adjudant MARTIN

Médecin du Corps : Docteur ITHIER (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Cahuzac - Castillonnes - Cavarac - Douzains - Feren-sac - Lalandusse - Lougratte - Montauriol - Saint-Quentin-du-Dropt - Ségalas - Sérignac-Péboudou

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Fumel

Maire : Monsieur Paul MAUVEZIN

Gendarmerie : 53.71.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Serge MALOUIER

Téléphone Caserne : 53.71.10.18

Adjoint Chef de Corps : Adjudant-Chef
DEFIANAS - Adjudant LUCQ-BALENCIE

Médecin du Corps : Docteur MEZERGUES (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Anthé - Blanquefort - Bourlens - Cazideroques - Condezaygues - Courbiac - Cuzorn - Fumel - Masquières - Monségur - Monsempron-Libos - Montayral - Saint-Aubin - Saint-Front-sur-Lémance - Saint-Georges - Saint-Vite - Sauveterre-la-Lémance - Thézac - Tournon d'Agenais - Trémons - Trentels

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Monflanquin

Maire : Monsieur Y. BALSEGUR

Gendarmerie : 53.36.40.17

Chef de Corps : Lieutenant P. CLAVET

Téléphone Caserne : 53.36.43.18

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant TRAGNEAU

Médecin du Corps : Docteur ROUQUIE (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Boudy - Gavaudun - Lacapelle-Biron - La Sauvetat-sur-Lède - Laussou - Lacaussade - Monflanquin - Montagnac-sur-Lède - Paulhiac - Salles - Savignac-sur-Leyze

18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Cancon

Maire : Monsieur GARCIA

Gendarmerie : 53.01.60.17

Chef de Corps : Lieutenant Gérard ALBIGE
Téléphone Caserne : 53.01.61.78

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant H. DELAGARDE

Médecin du Corps :

Docteur BUECH (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Beaugas - Cancon - Castelnaud-de-Gratecambe -
Saint-Pierre-de-Caubel - Paillolles - Monbahus
- Moulinet - Monviel - Saint-Pastour - Saint-Maurice-
de-Lestapel

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Villeneuve-sur-Lot

Maire : Monsieur G. BERNY

Gendarmerie : 53.41.50.17

Chef de Corps : Lieutenant Christian PAUL
Téléphone Caserne : 53.41.50.17
Adjoint Chef de Corps : Sergent BESSIERE

Médecin du Corps :

Docteur V. HANNIC

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Boumel - Doudrac - Mazières-Naresse -
Parranquet - Rayet - Rives - Saint-Étienne-
réal - Saint-Europe-de-Born - Saint-Martin-
réal - Tourliac - Villeréal - Devillac

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Sainte-Livrade-sur-Lot

Maire : Monsieur Charles DE CACQUERAY

Gendarmerie : 53.01.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Henry BONNAL
Tél. Caserne : 53.01.04.18 ou 53.01.13.40

Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps : Capitaine Pierre BARBES

Pharmacien : Lieutenant-Colonel François CALAS
Pharmacien-Chef du S.D.I.S.

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Allez-et-Cazeneuve - Cours - Casseneuil - Montas-
truc - Pinel-Hauterive - Dolmayrac - Monclar d'Agen-
nais - Le Temple-sur-Lot - Saint-Étienne-de-Fougères -
Sainte-Livrade-sur-Lot

Corps de Première Intervention C.P.I.

A - **Astaffort :** Chef de Corps : Sergent LAURENT
N - **Barbaste :** Chef de Corps : Sergent-Adjudant
A - **Beauville :** Chef de Corps : Adjudant VERNIER
N - **Buzet :** Chef de Corps : Adjudant CASTAN
A - **Bruch :** Chef de Corps : Adjudant TOFFI
V - **Casseneuil :** Chef de Corps : Adjudant PAILLON
N - **Francescas :** Chef de Corps : Lieutenant
V - **Granges/Lot :** Chef de Corps : Adjudant
N - **Lamontjoie :** Chef de Corps : Adjudant
A - **Laplume :** Chef de Corps : Lieutenant
A - **Laroque-Timbaut :** Chef de Corps : Adjudant
M - **Lauzun :** Chef de Corps : Sergent BRUN
M - **Mas d'Agenais :** Chef de Corps : Adjudant
N - **Moncrabeau :** Chef de Corps : Sergent
V - **Monclar d'Agen :** Chef de Corps : Adjudant
A - **Prayssas :** Chef de Corps : Adjudant
V - **Temple/Lot :** Chef de Corps : Adjudant
M - **Sainte-Bazeille :** Chef de Corps : Lieutenant
M - **Tombecœuf :** Chef de Corps : Adjudant

A = Arrondissement d'Agen
M = Arrondissement de Marmande
N = Arrondissement de Nérac
V = Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

18 18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

**C.S.P. du district de
l'Agglomération Agenaise**

Maire : Monsieur G. RICCI

Gendarmerie : 53.66.38.07
Police : 53.66.37.71

Chef de Corps : Capitaine C. FERNANDEZ
Téléphone Caserne : 53.66.43.10
Adjoints Chef de Corps : Lieutenant G. Rapin
Lieutenant T. MARC
Médecins du Corps : Docteurs BATBIE -
VECHEMBRE - LEVY

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Agen - Aubiac - Bajamont - Boé - Bon-Encontre
- Brax - Castelculier - Colayrac Saint-Cirq - Estillac
- Foulayronnes - Lafox - Laugnac - La Croix-Blanche
- Lusignan Petit - Le Passage d'Agen - Madaillan
- Moncaut - Montagnac/Auvignon - Pont-du-Casse
- Roquefort - Saint-Hilaire/Garonne - Saint-Jean-de-
Thurac - Sainte-Colombe - Sérignac

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

Centre de Secours de Layrac

Maire : Monsieur DRAPE

Gendarmerie : 53.67.10.17

Chef de Corps : Lieutenant GAUTHIER
Téléphone Caserne : 53.87.00.18
Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps :
Docteur MICHAUX (Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Astaffort - Caudecoste - Cuq - Fals - Lamontjoie
- Laplume - Layrac - Marmont-Pachas - Moirax
- Saint-Nicolas-de-la-Baleme - Saint-Sixte - Saint-
Vincent-de-Lamontjoie - Sauveterre-Saint-Denis

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

**Centre de Secours
de La Sauvetat de Savères**

Maire : Monsieur MOYNIÉ

Gendarmerie : 53.95.71.17

Chef de Corps : Lieutenant BETOUILLERES
Téléphone Caserne : 53.95.30.18
Adjoint Chef de Corps : Adjudant CAYLA

Médecin du Corps : Docteur CAMY

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Beauville - Blaymont - Cassignas - Cauzac - Cler-
mont-Soubiran - Dondas - Engayrac - Frespech
- Grayssas - Laroque-Timbaut - La Sauvetat de Savè-
res - Massels - Puymirol - Saint-Caprais-de-Lerm
- Saint-Martin-de-Beauville - Saint-Maurin - Saint-
Pierre-de-Clairac - Saint-Robert - Saint-Romain-le-
Noble - Saint-Urcisse - Sauvagnas - Tayrac

Arrondissement de Agen
Secteur du Centre
de Secours Principal d'Agen

**Centre de Secours de
Port-Sainte-Marie**

Maire : Monsieur RICARD

Gendarmerie : 53.87.20.17

Chef de Corps : Lieutenant ARCAS
Téléphone Caserne : 53.87.21.19
Adjoint Chef de Corps : Sergent MAILLE

Médecin du Corps : Docteur LABARDANT

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Bazens - Bruch - Clermont-Dessous - Frégimont -
Montesquieu - Port-Sainte-Marie - Prayssas - Saint-
Laurent

18 18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot

Maire : Monsieur Georges LAPEYRONIE

Gendarmerie : 53.70.28.24

Police : 53.70.37.27

Chef de Corps : Capitaine J-Jacques LACOSTE

Tél. Caserne : 53.70.30.18 ou 53.70.07.43

Adjoints Chef de Corps : Lieutenant BOISSY
Lieutenant REY

Médecins du Corps : Docteurs SERRATE (Capit.) - PETTINI (Capit.)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Auradou - Bias - Le Castella - Dausse - Haute-fage-la-Tour - Massoulès - Monbalen - Penne d'Agenais - Le Lédar - Pujols - Saint-Antoine-de-Ficalba - Saint-Sylvestre-sur-Lot - Sainte-Colombe-de-Villeneuve - Sembras - Villeneuve-sur-Lot

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Castillonnes

Maire : Monsieur YVENEK

Gendarmerie : 53.01.80.17

Chef de Corps : Lieutenant BIRGINIE

Tél. Caserne : 53.36.80.18 ou 53.86.88.60

Adjoint Chef de Corps : Adjudant MARTIN

Médecin du Corps : Docteur ITHIER (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Cahuzac - Castillonnes - Cavarac - Douzains - Feren-sac - Lalandusse - Lougratte - Montauriol - Saint-Quentin-du-Dropt - Ségalas - Sérignac-Péboudou

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Fumel

Maire : Monsieur Paul MAUVEZIN

Gendarmerie : 53.71.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Serge MALOUIER

Téléphone Caserne : 53.71.10.18

Adjoints Chef de Corps : Adjudant-Chef
DEFIANAS - Adjudant LUCQ-BALENCIE

Médecin du Corps : Docteur MEZERGUES (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Anthé - Blanquefort - Bourlens - Cazideroques - Condezaygues - Courbiac - Cuzorn - Fumel - Masquières - Monségur - Monsempron-Libos - Montayral - Saint-Aubin - Saint-Front-sur-Lémance - Saint-Gorges - Saint-Vite - Sauveterre-la-Lémance - Thézac - Tournon d'Agenais - Trémons - Trentels

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Monflanquin

Maire : Monsieur Y. BALSEGUR

Gendarmerie : 53.36.40.17

Chef de Corps : Lieutenant P. CLAVET

Téléphone Caserne : 53.36.43.18

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant TRAGNEAU

Médecin du Corps : Docteur ROUQUIE (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Boudy - Gavaudun - Lacapelle-Biron - La Sauvetat-sur-Lède - Laussou - Lacaussade - Monflanquin - Montagnac-sur-Lède - Paulhiac - Salles - Savignac-sur-Leyze

18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Cancon

Maire : Monsieur GARCIA

Gendarmerie : 53.01.60.17

Chef de Corps : Lieutenant Gérard ALBIGE

Téléphone Caserne : 53.01.61.78

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant H. DELAGARDE

Médecin du Corps :

Docteur BUECH (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Beaugas - Cancon - Castelnaud-de-Gratecambe -
Saint-Pierre-de-Caubel - Pailloles - Monbahus
- Moulinet - Monviel - Saint-Pastour - Saint-Maurice-
de-Lestapel

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Villeneuve-sur-Lot

Maire : Monsieur G. BERNY

Gendarmerie : 53.41.50.17

Chef de Corps : Lieutenant Christian PAILLARD

Téléphone Caserne : 53.41.50.17

Adjoint Chef de Corps : Sergent BERNY

Médecin du Corps :

Docteur V. HANNON

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Bournel - Doudrac - Mazières-Naresse -
Parranquet - Rayet - Rives - Saint-Étienne-
réal - Saint-Europe-de-Born - Saint-Martin-
réal - Tourliac - Villeréal - Devillac

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot
Secteur du Centre de Secours
Principal de Villeneuve-sur-Lot

Centre de Secours de Sainte-Livrade-sur-Lot

Maire : Monsieur Charles DE CACQUERAY

Gendarmerie : 53.01.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Henry BONNAL

Tél. Caserne : 53.01.04.18 ou 53.01.13.40

Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps : Capitaine Pierre BARBES

Pharmacien : Lieutenant-Colonel François CALAS
Pharmacien-Chef du S.D.I.S.

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Allez-et-Cazeneuve - Cours - Casseneuil - Montas-
truc - Pinel-Hauterive - Dolmayrac - Monclar d'Agen-
nais - Le Temple-sur-Lot - Saint-Étienne-de-Fougères -
Sainte-Livrade-sur-Lot

Corps de Première Intervention C.P.I.

A - **Astaffort** : Chef de Corps : Sergent LAFITE
N - **Barbaste** : Chef de Corps : Sergent CHIFFOLEAU
A - **Beauville** : Chef de Corps : Adjudant VESPIGNIER
N - **Buzet** : Chef de Corps : Adjudant CASTEL
A - **Bruch** : Chef de Corps : Adjudant TOFFI
V - **Casseneuil** : Chef de Corps : Adjudant MONTAUDO
N - **Francescas** : Chef de Corps : Lieutenant
V - **Granges/Lot** : Chef de Corps : Adjudant
N - **Lamontjoie** : Chef de Corps : Adjudant
A - **Laplume** : Chef de Corps : Lieutenant
A - **Laroque-Timbaut** : Chef de Corps : Adjudant
M - **Lauzun** : Chef de Corps : Sergent BRUN
M - **Mas d'Agenais** : Chef de Corps : Adjudant
N - **Moncrabeau** : Chef de Corps : Sergent
V - **Monclar d'Agen** : Chef de Corps : Adjudant
A - **Prayssas** : Chef de Corps : Adjudant
V - **Temple/Lot** : Chef de Corps : Adjudant
M - **Sainte-Bazeille** : Chef de Corps : Lieutenant
M - **Tombeboeuf** : Chef de Corps : Adjudant

A = Arrondissement d'Agen
M = Arrondissement de Marmande
N = Arrondissement de Nérac
V = Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

18 18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

Centre de Secours Principal de Marmande

Maire : Monsieur GOUZES

Gendarmerie : 53.64.06.80

Police : 53.64.16.52

Chef de Corps : Capitaine DUCHENE

Téléphone Caserne : 53.64.23.80

Adjoint Chef de Corps : Sous-Lieutenant
DUBON

Médecin du Corps : Docteur PATANCHON

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Beaupuy - Birac-sur-Trec - Castelnaud-sur-Gupie
- Caubon-Saint-Sauveur - Escassefort - Fourque-sur-
Garonne - Jusix - Lagupie - Longueville - Caumont-
sur-Garonne - Marmande - Mauvezin-sur-Gupie
- Montpouillan - Puymiclan - Saint-Avit - Saint-Mar-
tin-Petit - Saint-Pardoux-du-Breuil - Sainte-Bazeille
- Samazan - Taillebourg - Virazeil - Sainte-Marthe

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

Centre de Secours de Duras

Maire : Monsieur Lucien CHOLLET

Gendarmerie : 53.83.70.17

Chef de Corps : Lieutenant GIROU

Téléphone Caserne : 53.83.70.10

Adjoint Chef de Corps : Adjudant GUIGNARD

Médecins du Corps : Docteurs CHAUVINEAU -
PENICAUD

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Auriac - Baleyssagues - Duras - Escottes - Lévi-
gnac-de-Guyenne - Loubès-Bernac - Pardaillan
- Saint-Astier - Saint-Géraud - Saint-Jean-de-Duras
- Saint-Pierre-du-Dropt - Saint-Sernin-de-Duras
- Sainte-Colombe-de-Duras - Savignac-de-Duras -
Villeneuve-de-Duras - Soumensac

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

Centre de Secours de Miramont-de-Guyenne

Maire : Monsieur Marcel MENECHET

Gendarmerie : 53.93.20.17

Chef de Corps : Lieutenant NERRIERE

Téléphone Caserne : 53.93.20.52

Adjoint Chef de Corps : Sergent-Chef BUENO

Médecin du Corps : Docteur BLIN

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Agnac - Allemans-du-Dropt - Armillac - Bourgo-
gnague - Cambes - La Chapelle - Laperche - La Sau-
vetat-du-Dropt - Lauzun - Lavergne - Miramont-de-
Guyenne - Monteton - Montignac-de-Lauzun - Mon-
tignac-Toupinerie - Moustier - Peyrières - Puyssera-
mion - Roumagne - Saint-Barthélemy-d'Agenais
- Saint-Colomb-de-Lauzun - Saint-Pardoux-Isaac
- Seyches - Tombeboeuf - Tourtrès - Villebramar

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

Centre de Secours de Meilhan-sur-Garonne

Maire : Monsieur Jean FENOUILLET

Gendarmerie : 53.94.50.17 (Cocumont)

Chef de Corps : Lieutenant R. DANEY

Téléphone Caserne : 53.94.30.04

Adjoint Chef de Corps :

Sergent-Chef MIVIELLE

Médecins du Corps : Docteurs FOUCHÉ
et GORSE

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Couthures-sur-Garonne - Gaujac - Marcellus - Meil-
han-sur-Garonne - Saint-Sauveur-de-Meilhan

18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Marmande

Centre de Secours de Cocumont

Maire : Monsieur BOYANCÉ

Gendarmerie : 53.94.20.17

Chef de Corps : Lieutenant Alain DARQUÉ
Tél. Caserne : 53.94.20.17 ou 53.94.52.22
Adjoint Chef de Corps :

Sergent-Chef LESTRADE
Médecin du Corps : Docteur QUINQUIS
(Capitaine)

Pharmacien : PROUZET (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Cocumont - Guérin - Romestaing

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

Centre de Secours Principal de Tonneins

Maire : Monsieur J-P. OUSTY

Gendarmerie : 53.79.08.17

Chef de Corps : Capitaine Bernard LEMAY
Téléphone Caserne : 53.84.44.18
Adjoint Chef de Corps :

Lieutenant Christian J...
Médecin du Corps : Docteur BERTOLINI

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Agnmé - Calonges - Fauguerolles - G...
Nogaret - Hautesvignes - Labrétonie - Lagn...
Mas-d'Agenais - Senestis - Tonneins - Vars...
- Fauillet - Saint-Gayrand

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

Centre de Secours de Castelmoron-sur-Lot

Maire : Monsieur Bernard GENESTOU

Gendarmerie : 53.84.90.17

Chef de Corps : Lieutenant Mario QUENDOLO
Téléphone Caserne : 53.84.90.18
Adjoint Chef de Corps :

Adjudant Guy QUENDOLO
Médecin du Corps : Docteur LAUTIER (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Brugnac - Castelmoron-sur-Lot - Coulx - Fongrave
- Granges-sur-Lot - Grateloup - Laparade - Montpe-
zat - Saint-Sardos - Le Temple-sur-Lot - Verteuil
d'Agenais

Arrondissement de Marmande
Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins

Centre de Secours de Clairac

Maire : Monsieur Roger GUIBERT

Gendarmerie : 53.84.21.22

Chef de Corps : Lieutenant André MEND...
Téléphone Caserne : 53.84.22.21
Adjoint Chef de Corps :

Adjudant-Chef R...
Médecin du Corps : Docteur Eric HER...
(Lieutenant-Colonel)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Bourran - Clairac - Lacépède - Laffite-sur-

18 18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Agen
**Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins**

**Centre de Secours
de Aiguillon**

Maire : Monsieur P. ESPIAU

Gendarmerie : 53.79.60.17

Chef de Corps : Lieutenant Bernard COURANT

Téléphone Caserne : 53.79.60.18

Adjoint Chef de Corps : Adjudant LACRAMPE

Médecin du Corps : Docteur Patrick LACOUME
(Commandant)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Aiguillon - Galapian - Lagarrigue - Nicole - Saint-Salvy

Arrondissement de Marmande
**Secteur du Centre de Secours
Principal de Tonneins**

**Centre de Secours
de Damazan**

Maire : Monsieur BACQUÉ

Gendarmerie : 53.79.40.17

Chef de Corps : Lieutenant Gilbert CAZALIS

Téléphone Caserne : 53.79.40.17

Adjoint Chef de Corps : Adjudant-Chef Jean-
Pierre ESPAGNE

Médecin du Corps : Docteur ANXOLABEHERE
(Capitaine)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Ambrus - Buzet-sur-Baïse - Damazan - Monheurt
- Puch d'Agenais - Caubeyres - Saint-Léon - Saint-
Pierre-de-Buzet - Thouars-sur-Garonne - Razimet
- Saint-Léger

Arrondissement de Nérac
**Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac**

**Centre de Secours
de Casteljaloux**

Maire : Monsieur José BES

Gendarmerie : 53.93.00.17

Chef de Corps : Lieutenant André THEMISTA

Téléphone Caserne : 53.93.00.18

Adjoint Chef de Corps : Sous-Lieutenant Jean-
Pierre FRAPPIER

Médecins du Corps : Docteurs LASSALE -
PAILLER - DULIN (Capit.)

**Communes rattachées
en 1^{er} appel :**

- Antagnac - Anzex - Argenton - Beauziac - Bouglon
- Casteljaloux - Fargues - Grezet-Gavagnan - Labas-
tide - Castel-Amouroux - La Réunion - Leyritz-Mon-
cassin - Pindères - Poussignac - Ruffiac - Saint-Mar-
tin-de-Curton - Sainte-Gemme-Martailac - Villefran-
che du Queyran

18

18 18 18 18 18 18

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

Centre de Secours Principal de Nérac

Maire : Monsieur J-Louis BRUNET

Gendarmerie : 53.65.00.17

Chef de Corps : Lieutenant Jean-Pierre SUAREZ

Tél. Caserne : 53.65.00.18 ou 53.65.09.63

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant-Chef GALLIO

Médecin du Corps : Docteur VALAY (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Andiran - Calignac - Espiens - Fieux - Francescas
- Lasserre - Le Fréchou - Moncrabeau - Nérac
- Nomdieu - Saumont

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

Centre de Secours de Lavardac

Maire : Monsieur A. TOURON

Gendarmerie : 53.65.50.17

Chef de Corps : Sergent ZAGNI

Téléphone Caserne : 53.65.50.18

Adjoint Chef de Corps :

Médecin du Corps :

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Barbaste - Feugarolles - Lavardac - Nérac
- Pompiet - Vianne - Xaintrailles

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

Centre de Secours de Mézin

Maire : Monsieur LARAIGNOU

Gendarmerie : 53.65.70.17

Chef de Corps : Lieutenant Francis GLIZE

Tél. Caserne : 53.65.70.18 ou 53.65.70.01

Adjoint Chef de Corps :

Sergent-Chef DELOUBE

Médecin du Corps : Docteur CLERC (Capitaine)

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Gueyze - Lannes - Lisse - Meylan - Sainte-Maure-
de-Peyrac - Sos - Mézin - Poudenas - Réaup - Saint-
Pé-Saint-Simon - Villeneuve-de-Mézin

Arrondissement de Nérac
Secteur du Centre de Secours
Principal de Nérac

Centre de Secours de Houillères et P.C. Zone D.F.C.I.

Gendarmerie : 53.89.10.17

Chef de Corps : Capitaine Patrick GURIN

Téléphone Caserne : 53.89.10.18

Adjoint Chef de Corps :

Adjudant-Chef

Médecin du Corps : Docteur DULNAY

Communes rattachées en 1^{er} appel :

- Allons - Boussès - Durance - Houillères - P. C. Zone D.F.C.I.
- Saumejan

Organisation - Statut

Organisation des Corps de Sapeurs-Pompiers et Statut des Sapeurs-Pompiers Communaux.

Conditions d'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers communaux non professionnels

EXTRAITS DES TEXTES

Code des Communes -
Deuxième Partie - Livre III - Titre V - Chapitre IV - Section I -
Arrêté du 25 janvier 1964 modifié.

ARTICLE R 354.8

"L'engagement ou le rengagement ne peut être prononcé que sur le vu du certificat médical constatant que le candidat est physiquement apte et qu'il a été vacciné contre le tétanos depuis moins de cinq ans. Il subit par la suite les vaccinations de rappel".

ARTICLE R 354.9

"Les candidats doivent être indemnes de toute affection chronique. L'examen médical porte spécialement sur l'appareil respiratoire et circulatoire ainsi que sur l'acuité visuelle. Un arrêté du Ministre de l'Intérieur détermine en tant que de besoin les modalités de l'examen d'aptitude physique." (Arrêté Ministériel du 25 janvier 1964 modifié).

ARTICLE R 354.30

"Lorsque l'aptitude physique d'un Sapeur-Pompier est jugée insuffisante, le Chef de Corps, après avis du médecin du Corps,

peut proposer au Maire la résiliation de l'engagement. Lorsqu'il s'agit d'un Officier, le Préfet, sur proposition du Chef de Corps et après avis du Maire, peut mettre fin à ses fonctions.

Le Sapeur-Pompier ou l'Officier intéressé peut, après consultation du médecin traitant, demander l'avis du médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours. En cas de désaccord entre ces deux praticiens, ceux-ci désignent un médecin arbitre".

Arrêté du 25 janvier 1964 modifié

Arrêté du 25 janvier 1964 fixant les conditions d'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires ("non professionnels") modifié. (J.O. du 4 février 1964).

"Le Ministre de l'Intérieur,

VU
VU

Arrête :

Article 1^{er} :

"Les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 1953, modifié par l'arrêté du 16 janvier 1966, relatif aux conditions d'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes.

Demeurent toutefois en vigueur les annexes A et B dudit arrêté concernant respectivement le test permettant de déterminer

la valeur fonctionnelle et motrice des Sapeurs-Pompiers et le contrôle de la faculté d'équilibre".

TITRE 1^{er}

CONDITIONS D'APTITUDE PHYSIQUE REQUISES DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Article 5 :

"Les modalités ci-dessus définies s'appliquent lors de l'admission au sein des Corps de Sapeurs-Pompiers.

S'il apparaît qu'en cours de carrière l'aptitude physique d'un Sapeur-Pompier ne répond plus totalement aux normes exigées lors de l'incorporation, la situation du point de vue du maintien ou de l'affectation de l'intéressé au Corps doit être précisée.

Il appartient en toute hypothèse aux médecins de se prononcer à cet égard au vu des résultats des divers examens et contrôles qui auront été pratiqués".

TITRE II

CONDITIONS D'APTITUDE PHYSIQUE REQUISES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Article 6 :

"Les conditions d'aptitude physique requises soit pour l'engagement ou le rengagement dans un Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires, soit pour la nomination comme Officier

Volontaire de Sapeurs-Pompiers sont les suivantes :

- 1 - Une taille égale ou supérieure à 1,60 m pour les hommes et 1,55 m pour les femmes sans dérogation possible;
- 2 - L'absence de difformité incompatible avec le port de l'uniforme;
- 3 - L'absence de tout trouble objectif ou subjectif de l'équilibration;
- 4 - L'absence de toute lésion névropathique (épilepsie, éthyisme, etc...) ou mentale;
- 5 - Une acuité visuelle égale ou supérieure à cinq dixièmes pour un œil, égale ou supérieure à un vingtième pour l'autre sans correction optique; perception satisfaisante de la totalité des couleurs;
- 6 - Une acuité auditive normale ou voisine de la normale;
- 7 - Un examen général clinique et radiologique sera pratiqué. Il devra porter tout particulièrement sur l'état cardiovasculaire et pulmonaire;

- Satisfaire aux épreuves déterminantes de la valeur fonctionnelle et du contrôle de la faculté d'équilibre".

Article 7 :

"L'examen d'aptitude physique est effectué par un médecin du Corps ou par un praticien de médecine générale. En cas de nécessité, le médecin du Corps devra prendre l'avis de spécialistes qualifiés après en avoir référé au médecin-chef départemental des Services d'Incendie et de Secours".

Article 8 :

"Jusqu'à l'âge de quarante cinq ans, l'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers Volontaires de tous grades est contrôlée tous les deux ans et demi.

Ce contrôle comporte : un examen clinique, un examen radiologique pulmonaire, des examens spécialisés si nécessai-

re, une vérification de la valeur fonctionnelle et motrice ainsi que de la faculté d'équilibre.

Après quarante cinq ans, les examens et vérifications énumérés au précédent alinéa sont complétés par un bilan biologique et un électrocardiogramme.

Une visite annuelle devra être effectuée pour constater l'aptitude ou l'inaptitude physique aux sports de compétition pour l'ensemble de la saison".

Article 9 :

"Les dispositions prévues à l'article 5 ci-dessus s'appliquent, en tant que de besoin, lorsque l'aptitude du Sapeur-Pompier Volontaire ne répond plus aux normes exigibles lors de l'engagement ou du rengagement; elles peuvent éventuellement conduire les médecins à préconiser la cessation des fonctions de l'intéressé".

Honneurs et récompenses

EXTRAITS DES TEXTES

Code des Communes - Première Partie - Livre III - Titre V - Section V.

ARTICLE R. 352.48

La médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers est destinée à récompenser les Sapeurs-Pompiers qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE R. 352.49

La médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers comprend la médaille d'ancienneté et la médaille avec rosette pour services exceptionnels.

ARTICLE R. 352.50

(décret n° 80.209 du 10 mars 1980)

La médaille d'ancienneté comporte trois échelons :

1°) La médaille d'ARGENT décernée après VINGT ANS de services;

2°) La médaille de VERMEIL décernée après VINGT-CINQ ANS de services aux titulaires de la médaille d'argent;

3°) La médaille d'OR pourra être décernée après TRENTE-CINQ ANS de services aux titulaires de la médaille d'argent. Toutefois, et à titre EXCEPTIONNEL, la médaille d'OR pourra être décernée après TRENTE ANS de services aux Sapeurs-Pompiers au moment de la cessation de leur activité.

ARTICLE R. 352.51

Les services militaires sont comptés dans la durée des services mentionnés à l'article R. 352.50 dans la limite de :

1°) La durée légale du service obligatoire en temps de paix;

2°) Le temps passé sous les drapeaux en période de guerre.

ARTICLE R. 352.52

(décret n° 81.1117 du 10 décembre 1981)

La médaille avec rosette peut être décernée à tout Sapeur-Pompier qui s'est particulièrement distingué dans l'exercice de ses fonctions.

Elle comporte deux échelons :

- la médaille d'ARGENT;
- la médaille de VERMEIL qui peut être décernée aux titulaires de la médaille d'argent avec rosette depuis cinq ans au moins.

ARTICLE R. 352.53

La médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers ne peut être décernée plus de cinq ans après la cessation des fonctions de Sapeur-Pompier.

ARTICLE R. 352.54

La médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers est *accordée par arrêté préfectoral*.

Elle se perd de plein droit :

- par la déchéance de la nationalité française;
- par une condamnation à une peine afflictive ou infamante;
- par la révocation.

Elle peut, en outre, être retirée par arrêté préfectoral en cas de sanction disciplinaire grave.

ARTICLE R. 352.55

Outre les médailles d'honneur pour ancienneté et services exceptionnels et les récompenses individuelles pour actes de courage et de dévouement, *des récompenses collectives* peuvent être *attribuées* pour actes de courage et de dévouement, à des *Corps de Sapeurs-Pompiers*.

ARTICLE R. 352.56

Les membres en exercice des Corps de Sapeurs-Pompiers qui ont fait l'objet d'une distinction collective au moins égale à la médaille de bronze des actes de courage et de dévouement sont autorisés à porter une fourragère tricolore.

ARTICLE R. 352.57

Tout Sapeur-Pompier qui a personnellement pris part aux actions qui ont valu à un Corps l'attribution de la fourragère a droit au port individuel de cette distinction, même après son passage dans un autre Corps auquel elle n'a pas été accordée.

Les textes sont explicites, ils distinguent :

LES MÉDAILLES D'HONNEUR :

- Médaille d'ancienneté,

- Médaille avec rosette pour services exceptionnels quelle que soit la durée des services,

et **LES RÉCOMPENSES** pour actes de courage et de dévouement.

MÉDAILLES D'HONNEUR*a) Médaille d'Ancienneté :*

La Médaille d'Ancienneté comporte trois degrés croissants :

- la Médaille de Vermeil ne pouvant être décernée qu'aux titulaires de la médaille d'argent,

- la Médaille d'Or ne pouvant être décernée qu'aux titulaires de la médaille de vermeil.

Les services militaires sont comptés dans la durée des services pour l'attribution des médailles d'ancienneté.

Ces médailles sont accordées par arrêté préfectoral et ne peuvent être décernées plus de cinq ans après la cessation des fonctions du Sapeur-Pompier.

Deux promotions annuelles sont prévues pour l'attribution des médailles d'honneur :

- la promotion du 14 JUILLET;
- la promotion du 4 DÉCEMBRE à l'occasion de la Sainte-Barbe.

Les propositions d'attribution sont rédigées sur un imprimé spécial détenu par les préfectures et sont soumises aux avis suivants :

- Chef de Corps - Maire - Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Préfet, Commissaire de la République.

Le dossier comprend une fiche d'état civil et un extrait de casier judiciaire n° 2.

b) Médaille avec rosette pour services exceptionnels :

Elle comporte deux échelons :

- la Médaille d'Argent,
- la Médaille de Vermeil qui est décernée aux titulaires de la médaille d'argent depuis cinq ans au moins.

"Sont considérés comme services exceptionnels ceux qui exigent de l'esprit d'initiative, une activité intelligente et qui se traduisent par des réalisations heureuses ou délicates : réorganisation de Corps, instruction, conférences, perfectionnement de matériels..." (commentaire de M. Albert FAURE ancien administrateur civil au Ministère de l'Intérieur).

Toute proposition pour une médaille avec rosette doit être accompagnée d'un rapport sur les services du candidat.

LES RÉCOMPENSES pour ACTES de COURAGE et de DÉVOUEMENT

Bien qu'elles ne soient pas, comme les médailles d'honneur, réservées aux Sapeurs-Pompiers, des récompenses pour actes de courage et de dévouement leur sont fréquemment décernées.

Ces récompenses sont fixées par les décrets du 9 décembre 1924, du 24 juin 1950 et le décret n° 70.221 du 17 mars 1970.

Elles comprennent dans l'ordre croissant :

- la lettre de félicitations,
- la mention honorable,
- la médaille de bronze,
- la médaille d'argent de 2^e classe,
- la médaille d'argent de 1^{re} classe,
- la médaille de vermeil,
- la médaille d'or.

Elles sont décernées par arrêté préfectoral, au vu d'un "rapport détaillé d'une autorité adminis-

trative (Maire,...) concernant l'acte de courage qui motive la proposition" (circulaire ministérielle du 3 février 1945).

La proposition fait l'objet d'un avis du Directeur des Services d'Incendie et de Secours.

Des circulaires du Ministre de l'Intérieur précisent les modalités de l'octroi de ces récompenses.

"La lettre de félicitations devra en principe être proposée lorsqu'il s'agit d'un premier fait. La mention honorable sera réservée pour des actes déjà véritablement méritoires.

Quant à la médaille de bronze qui comporte le port du ruban, elle ne pourra être demandée que si le sauveteur a très réellement exposé sa vie. La médaille de vermeil ne sera décernée

qu'avec une extrême réserve pour des actes d'une grande intrépidité..."

Il existe une gradation dans l'ordre d'attribution de ces récompenses, cependant, en fonction de la valeur de l'acte récompensé, un Sapeur-Pompier déjà titulaire de lettres de félicitations peut se voir attribuer une nouvelle lettre de félicitations ou une médaille, même s'il s'agit d'une première récompense.

Ces récompenses pour actes de courage et de dévouement, peuvent être attribuées, à titre collectif, à des Corps de Sapeurs-Pompiers. "Initialement prévues pour récompenser les Corps ayant eu une conduite admirable pendant la guerre sous les bombardements, ces récompenses à titre collectif ne doivent plus être décernées qu'à l'occasion de

sinistres particulièrement graves au cours desquels les Corps se sont distingués d'une manière spéciale".

Les Corps ayant obtenu une récompense au moins égale à la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement ont droit au port d'une fourragère tricolore.

LES DÉCORATIONS décernées par des ORGANISMES PRIVÉS

En dehors des décorations officielles, un certain nombre de médailles sont décernées par des organismes privés : Fédération des Sapeurs-Pompiers Français, Unions Régionales, Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers,...

art-création

Bernard

une référence : Meilleur
Ouvrier de France 1982

Nicole

et une équipe super-
dynamique à votre
service

Bernard - Nicole

VISAGISTES
Diplômés d'État
Grands Prix Nationaux
MAITRES ARTISANS

54, boulevard de la Liberté
47000 AGEN

Tél. : 53.96.86.79

**HAUTE COIFFURE
UNISEXE**

Féminin - Masculin
ESTHÉTIQUE

**IDÉES - STYLE
CRÉATIONS - TECHNIQUES**

JOURNÉES NON STOP
Stationnement gratuit

S.P. Communaux

organisation des Corps de Sapeurs-Pompiers et statut des Sapeurs-Pompiers communaux Conseil d'Administration des Corps de Sapeurs-Pompiers

Extraits des textes :

Code des Communes - Deuxième partie - Livre III -
Titre V - Chapitre II - Section II.

Article R 352.13 : "Chaque Corps comprend un Conseil d'Administration composé d'une part, du Chef de Corps, Président, et d'autre part, de représentants des Sapeurs-Pompiers désignés dans les conditions fixées à l'article suivant.

Le Conseil d'Administration est compétent pour toute question relative au règlement de service du Corps, sous réserve, en ce qui concerne les Corps professionnels et mixtes, des dispositions prévues au Chapitre III du présent titre".

Article R 352.14 : "La représentation des Sapeurs-Pompiers comprend :

— pour les Corps de *moins de vingt-deux* Sapeurs-Pompiers :

· un Sous-Officier ou gradé et un Caporal-Chef, Caporal ou Sapeur-Pompier élu chacun par ses collègues.

— pour les Corps de *vingt-deux à cinquante* Sapeurs-Pompiers :

· l'Officier le plus ancien dans le grade le plus élevé;
· un Sous-Officier et un Caporal-Chef, Caporal ou Sapeur-Pompier élu chacun par ses collègues.

— pour les Corps de *plus de cinquante* Sapeurs-Pompiers :

· l'Officier le plus ancien dans le grade le plus élevé;
· un Officier, un Sous-Officier, deux Caporaux-Chefs, Caporaux ou Sapeurs-Pompiers élus chacun par ses collègues.

Si dans une catégorie, il n'y a pas assez de candidats pour assurer la désignation des représentants titulaires ou suppléants prévus, il est procédé à un deuxième appel des candidatures dans les quinze jours. Si cet appel est infructueux, les postes sont pourvus par un tirage au sort sur la liste des Sapeurs-Pompiers appartenant à la catégorie considérée".

Article R 352.15 : "Les élections prévues à l'article précédent ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, qui a lieu dans les huit jours, la majorité relative suffit.

Il est procédé en même temps et dans les mêmes conditions à l'élection de deux délégués suppléants par titulaires".

Article R 352.16 : "Les Sapeurs-Pompiers non professionnels sont désignés pour une durée égale à celle du temps qui reste à courir jusqu'à l'expiration de leur engagement."

Article R 352.17 : "Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si les trois quarts au moins de ses membres ou de leurs suppléants assistent à la séance, sans que le nombre des présents puisse être inférieur à trois.

En cas d'empêchement du Chef de Corps, celui-ci est remplacé par le gradé le plus ancien dans le grade le plus élevé."

Article R 352.18 : "Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et au moins une fois par an. Cette convocation est obligatoire à la demande du tiers des membres du conseil.

La voix du Président est prépondérante en cas de partage."

Article R 352.19 : "Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé par le Maire. Il y est fait mention des Membres qui ont assisté aux séances.

Le Secrétaire est élu par le Conseil d'Administration parmi ses membres: il peut être assisté par un gradé ou Sapeur-Pompier étranger au Conseil.

Un extrait des délibérations est obligatoirement affiché dans les locaux du Corps dans un délai de huit jours."

Article R 352.64 : "Le Service de Santé et de Secours Médical est assuré par chaque Centre de Secours par un Médecin au moins.

Il peut être assuré dans chaque Corps de Première Intervention par un Médecin.

Les Médecins assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration."

Conseil d'administration

Compétence dans les Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires "Non professionnels"

Réponse faite par le Ministre de l'Intérieur à la question écrite d'un Sénateur (J.O. Cons. Rép. du 13 décembre 1961).

.....
2° - "Dans les Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires, le Conseil d'Administration est compétent pour l'engagement ou le réengagement dont l'acceptation conditionne l'admission dans le Corps, celle-ci étant prononcée par décision du Maire sur proposition du Conseil d'Administration.

Les attributions du Conseil s'étendent également aux résiliations d'engagements, à la libération anticipée, à la discipline des Sapeurs-Pompiers non-Officiers, ni Chef de Corps. Le Conseil est compétent pour l'établissement du règlement de Service et pour toute question qui lui est soumise par le Chef de Corps. Le Maire peut également demander l'avis du Conseil d'Administration. Celui-ci ne prend, en fait, aucune décision administrative, ni disciplinaire, il se borne à formuler des avis ou des propositions aux Chefs de Corps ou au Maire."

PLACE AUX PROFESSIONNELS!

**NOUVEAU
TURBO Z**



AGEN POIDS LOURDS S.A.
Concessionnaire IVECO
R.N. 113 - Lafox - B.P. 7
47270 PUYMIROL
Tél. : 53.68.53.80

Chez votre concessionnaire

IVECO


hotel ibis

****NN**

105, boulevard Carnot
47000 AGEN
Tél. : 53.47.31.23
Télex 541331 F IBISAGE

Son Restaurant...
...Ses salles
de séminaire

Avancement des S.P.V.

Conditions générales

Grades	Conditions d'ancienneté	Qualifications exigées	Mode d'avancement	Épreuves	Préparation	Nomination	Observations
2 ^e Classe							
1 ^{re} Classe	3 ans d'activité		Choix				
	Sans	B.N.S. avec ranimation + C.A.P. ou diplôme de qualification professionnelle	Qualification				
Caporal	2 ans d'activité – moins de 50 ans d'âge.	B.N.S. avec ranimation P.S.P. depuis 6 mois maximum sans note éliminatoire.	Concours (sans note éliminatoire).	– Écrit (coef. 2) : les matériels élémentaires et leurs manœuvres. Oral (Coef. 2) : L'Équipe (R.I.M.) Pratique (avec A.R.I.) : – Sauvetage (Coef. 3) – Extinction avec engins (Coef. 3).	Stages : 20 à 40 heures – 20% matériels élémentaires et leurs manœuvres. – 20% l'équipe. – 30% manœuvre Sauvetage. – 30% manœuvre d'extinction.	Inscription sur la liste d'aptitude départementale prise par arrêté préfectoral. Validité du concours : 2 ans.	
Caporal Chef	2 ans de Caporal		Choix.				
Sergent	2 ans de Caporal ou Caporal-Chef. Moins de 50 ans d'âge.	B.N.S. avec ranimation et secours routier. P.S.P. depuis 6 mois maximum sans note éliminatoire.	Concours (sans note éliminatoire).	Écrit : hydraulique (Coef. 1,5) compte rendu (Coef. 1,5). Oral : (Coef. 3) R.I.M. Pratique : – Commandement d'une manœuvre d'extinction ou sauvetage (Coef. 3). – Animation d'une séance d'instruction (sur matière non traitée au commandement) (Coef. 3).	Stage : 40 heures 8 h Hydraulique 4 h Rédaction d'un compte rendu 8 h R.I.M. 10 h Commandement de manœuvre. 10 h Animation de séance d'instruction.	Inscription sur la liste d'aptitude départementale prise par arrêté préfectoral. Validité du concours : 2 ans.	Nombre de Sous-Officiers = 1/4 maximum de l'effectif.
Sergent Chef	2 ans de Sergent.		Choix.				

Grades	Conditions d'ancienneté	Qualifications exigées	Mode d'avancement	Épreuves	Préparation	Nomination	Observations
Lieutenant	1 an de Sous-Lieutenant.			Avoir subi avec succès les épreuves de fin de stage.	Stage de formation probatoire organisé dans un centre agréé par le Ministère de l'Intérieur.	Par arrêté du Préfet Commissaire de la République.	
Capitaine	4 ans de Lieutenant.	Certificat (Brevet) d'initiation en prévention Brevet de qualification Commander un C.S.P. ou un C.S. de plus de 40 S.P.V. ou affecté dans un Corps mixte avec un				Par arrêté du Préfet Commissaire de la République.	
Capitaine (Suite)		Chef de Corps Chef-de-Bataillon.					
	Sur titre.	Diplôme.		Un an de stage.			
Chef-de-Bataillon.	5 ans de Capitaine.	Chef d'un Corps de plus de 80 S.P.V. ou affecté dans un Corps mixte avec un Chef de Corps Lieutenant-Colonel.	Inscrit sur une liste d'aptitude nationale (qualifications) + Brevet d'initiation à la prévention.			Par arrêté du Préfet Commissaire de la République.	
	15 ans de Capitaine Chef de Corps + 10 ans I.A.D.						

Bilan formation 1987

de l'École Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne

CERTIFICAT DE PRÉVENTION

Villeneuve-sur-Lot du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier et du lundi 9 février au vendredi 13 février.

30 candidats : 19 reçus.

Commandant CALAS - Sainte-Livrade,

Lieutenants MOULUCOU - Service Départemental d'Incendie et de Secours, DUBON - Marmande, SUAREZ - Nérac, NERRIERE - Miramont,

Adjudant-Chef REBEL - Villeneuve-sur-Lot,

Adjudants DAURIAC - Agen, FEUERLE - Villeneuve, FRAPPIER - Casteljaloux, QUENDOLO - Castelmoron,

Sergents-Chefs FOY - D.F.C.I., MARCHI - D.F.C.I., SACAZES - Agen, VAN CAUWENBERGHE - Agen, BENEZET - Agen, BERNARD - Agen, DELAGARDE - Clairac,

Caporal-Chef DELPECH - Service Départemental d'Incendie et de Secours.

CONDUITE HORS CHEMIN

Houilles du 2 au 6 mars.

Alain SACAZE - C.S.P. Agen, Patrice BERNARD - C.S.P. Agen, Jean-François DOSTES - C.S.P. Agen, Michel LAMOULIE - C.S.P. Villeneuve, Jean-Philippe MASSA - C.S.P. Marmande, Jean-François BEYNIEX - C.S.P. Marmande, Patrick LOUBIC - C.S.P. Nérac, Serge CASSE - C.S.P. Tonneins, Jean CUEVAS - C.S. Port-Sainte-Marie, Christophe LASSALLE - C.S. Castelja-

loux, Michel OLIVAN - C.S. Fumel, Joseph TOFFOLI - C.P.I. Bruch, Jean-Louis MAZERES - C.P.I. Astaffort, Éric COAN - C.S. Duras, Christian BIRGINIE - C.S. Castillonnes, Jean-Paul NARDON - C.S. Sainte-Livrade, Roamin DUTAMBY - C.S. Castelmoron, Philippe DELPECH - Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

PERMIS BATEAU

Temple-sur-Lot du 6 au 10 avril.

22 candidats : 19 reçus.

Jean-Pierre ANDRAL - C.S.P. Nérac, Jean-Marie BEZOS - C.S. Casteljaloux, Yvan BORDES - C.S. Casteljaloux, Alain BOUSQUET - C.P.I. Buzet, Alain BOYER - C.S.P. Villeneuve, Jean-Louis BOYER - C.S. Sainte-Livrade, Jean-Pierre DEBILLE - C.S.P. Villeneuve, Jean-Marie DUTHURON - C.S. Meilhan, Jean-Philippe FILLOL - C.S.P. Agen, Alain GOUAZE - C.S. Fumel, Christian GROSSELLE - D.F.C.I., Jean-Louis LALA - C.P.I. Astaffort, Jean-Noël LAPORTE - C.S.P. Nérac, Daniel LATASTE - D.F.C.I., Thierry MARC - C.S.P. Agen, Daniel NARDELLI - D.F.C.I., Jean-Paul NARDON - C.S. Sainte-Livrade, Pierre TONON - C.S. Meilhan, Gaston RAPIN - C.S.P. Agen.

CAPORAUX DE S.P.V.

60 reçus.

Laurent GUIGNES - Villeneuve, Christophe DUPUY - Mar-

mande, Francis GARCIA - Marmande, Dominique BALLET - Marmande, Jean BOYER - Miramont, Philippe DELPECH - Service Départemental d'Incendie et de Secours, Alain ALBA - Lauzun, André BENNE - Villerséal, Francis LOVATO - Agen, Philippe DELUCA - Damazan, Joël MERCANTON - Nérac, Laurent SABATHE - Nérac, Patrick LADHUIE - Castelmoron, Patrick MAINDOUZE - Tonneins, Didier DANIEL - Nérac, Alain FAUGÈRES - Aiguillon, Alain LAMINIE - Tombeboeuf, Jacky DIBOIS - Monclar, Jean-François BEYNEIX - Marmande, Bruno FELTRE - Castillonnes, Claude GENNARI - Tonneins, Pierre GONZALES - Villeneuve, Daniel CEMOLA - Agen, Michel CHOMEAU - Sainte-Bazaille, Robert DUCOS - Lavardac, Patrick POTIER - Marmande, Jean-Claude RIGHINI - Marmande, Gilbert BONNET - Laplume, Alain NOUYSSY - Lauzun, Daniel LACOMBE - Villeneuve, Alain RICHARD - Le Mas d'Agenais, Céline SALINAIRES - Agen, Joseph CARRASCO - Villeneuve-sur-Lot, Jacques FOURES - Villeneuve-sur-Lot, Bernard PLANTE - Francescas, Daniel BOSETTI - Aiguillon, Serge GABRIEL - Agen, Michel DELHAES - Agen, Marc GENESTET - Tonneins, Philippe MOTHES - Miramont, Jean-Luc RIBEROT - Tonneins, Robert DAROS - Marmande, André FOURES - Villeneuve-sur-Lot, Simon SUBIRADA - Marmande, Manuel ASCENSIO - Villeneuve-sur-Lot, Michel DALL'ARMI - Castillonnes, Gilbert MARTINEZ - Lavardac, Roland VANNIER - Astaffort, Muriel ZASSO - Agen, Raymond KERLOGOT - Monclar, Christian DUBOURG - Sainte-Bazaille, Antoine GONZALES - Villeneuve-sur-Lot, Christian

BIRGINIE - Castillonès, Serge
MIRABEN - Castelmoron-sur-
Lot, Jean-Claude BAZAS -
Sainte-Bazeille, Jean-Pierre
PEDARROS - Tonneins, Éric
JALLOUX - Sainte-Bazeille, Gil-
bert GENESTE - Tonneins, Alain
GENESTET - Villereal, Gérard
MISPOULET - Tombebeœuf.

SERGEANTS DE S.P.V.

16 reçus.

Bernard CAPELLE - Port-
Sainte-Marie, Jean-Paul NAR-
DON - Sainte-Livrade, Daniel
SARTOR - Francescas, Jean
GIASSI - Francescas, Raymond
FELTRE - Castillonès, René
MONDOT - Agen, Jean-Pierre
DUBOST - Tonneins, Camille
CAMPUS - Sainte-Bazeille,

Jean-Pierre MAYET - Villereal,
Jean-Louis PIGNAC - Laplume,
Michel MAILLE - Port-Sainte-
Marie, Jean-Louis RIBEROT -
Tonneins, Louis CELAN - Sainte-
Bazeille, Yves DAVID - Nérac,
Alain ESPAGNE - Le-Mas-d'Age-
nais, Jean-Louis LAMBROT - La-
Sauvetat-de-Savères.

ADJUDANTS DE S.P.V.

5 reçus.

Jean-Jacques MICHIELS -
Lauzun, Roland BOUSSIERES -
Le-Mas-d'Agenais, Claude
VAYSSIERES - Miramont,
Gabriel BARDINA - Prayssas,
Marcel ALTZ - Nérac.

RECYCLAGE DE PLONGÉE EN ALTITUDE

*Du 25 au 29 septembre à
Saint-Lary (voir article plongée
en altitude).*

De même, plus de 20 samedis
ont été consacrés à des exercices et
à des journées d'information (feux
de forêts, entraînements mensuels
de plongée, radioactivité, forma-
tion générale des Sapeurs-Pom-
piers Volontaires, réunion Chefs de
Corps, secourisme, parcours spor-
tif, cross, challenges) :

- soit plus de 3.000 heures
consacrées à la formation, non
compris le secourisme,
- 500 personnes ayant participé
à une formation ou manifestation
sportive quelconque,
- soit en moyenne 12 heures par
Sapeur-Pompier dans l'année.

Secourisme

En dehors de la formation géné-
rale, les Sapeurs-Pompiers dispen-
sent aussi des cours de secourisme
principalement le soir.

Ont été organisés en 1987 :

- 10 stages pour l'obtention du
Brevet National de Secourisme,

- 4 stages pour l'obtention de la
spécialité en Ranimation,
- 5 stages pour l'obtention de la
spécialité en Secours Routier,
- 1 stage pour l'obtention du Bre-
vet de Moniteur National de
Secourisme,
- 1 stage de secourisme en milieu
sportif.

Nombres de secouristes formés par les Sapeurs- Pompiers :

- secourisme :	192
- ranimation :	51
- secours routier :	103
- monitorat :	7
- milieu sportif :	16

Spie-Trindel

GROUPE SPIE-BATIGNOLLES

Division Electricité et Nucléaire

ZONE INDUSTRIELLE JEAN-MALÈZE

47240 BON-ENCOTRE - Tél. : 53.96.39.58

Construction de lignes MT-BT/Installation et entretien éclairage public/Travaux VRD/Lotissements/Électricité industrielle/Micro-centrales
Canalisations eau et gaz/Assainissement/Tuyauterie industrielle/Ouvrages d'art/Voies ferrées

PLANIFICATION DES STAGES 1988

NATURE DU STAGE	DATE	LIEU	Nbre de jours	Nbre de stagiaires
Conduite Hors Chemin	du 22 au 26 février	Centre de Houeilles	5	18
Initiation Radioactivité	du 07 au 09 mars	C.S.P. Agen	3	20
Initiation Feux de Forêts	avril	Centre de Houeilles	3	20
Information Désincarcération sur matériel roulant S.N.C.F.	1 ^{er} semestre			20
Information à la Sécurité des installations à gaz	1 ^{er} semestre			20
Permis Bateau	avril - mai	Base du Temple S/Lot	5	20
Initiation Plongée	mai - juin	Casteljaloux ou Villeneuve	10	15
Préparation au Concours de Caporal de Sapeur-Pompier Volontaire	A l'initiative des Centres de Secours Principaux		40 heures	
Préparation au Concours de Sergent et d'Adjudant de Sapeur-Pompier Volontaire	4 ^e trimestre 1988		5	25
Initiation Prévention	décembre	C.S.P. Villeneuve S/Lot	3	20
Recyclage de Plongée				
Initiation Sauvetage-Déblaiement	(sous réserve) crédits disponibles	C.S.P. Marmande	3	15
Certificat Feux de Forêts	(sous réserve) crédits disponibles	Centre de Houeilles	5	20
Certificat d'Intervention face aux risques radiologiques	(sous réserve) crédits disponibles	C.S.P. Agen	5	20

L'atelier départemental

Au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours, un atelier départemental a pour mission :

- d'assurer la réparation du parc matériels : engins roulants et matériels de secours motorisés ou non motorisés appartenant au dit Service ;
- d'assurer le soutien technique des détachements opérationnels ;
- de procéder aux travaux de carrosserie, aspect particulièrement important du fait que les engins de secours s'amortissent sur des durées variant de 10 à 20 ans ;
- d'aménager des véhicules d'intervention à partir de châssis classiques.

Il convient d'insister sur la complexité des engins de secours. En effet, outre un châssis de base, il faut ajouter bien souvent divers organes tels que boîte de transfert, pompe, citerne, tuyauterie, robinetterie, matériels de production de mousse.

De plus, l'armement des engins est bien souvent constitué par des matériels à pression (pression à gaz, pression oléohydraulique).

Une fiabilité de ces matériels doit être recherchée. De ce fait, les opérations d'entretien deviennent primordiales.

Le tableau ci-contre donne un aperçu de l'importance du parc du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne.

L'entretien de ce parc est assuré à 2 niveaux :

- **au niveau des Centres de Secours** : entretien de base confié aux personnels du centre qui, dans certains cas, compte un mécanicien de profession. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'intervient pas.
- **au niveau de l'atelier**

Types de Véhicules	Véhicules	Quantité	Total
Engins moteurs 8 T.	Fourgons pompe tonne	23	+ 12 M. 104
	Camions citerne feux de forêt	46	
	Dévidoirs automobiles	1	
	Camions citernes	12	
	Echelles aériennes	9	
	Camion dépannage (plateau)		
Engins moteurs entre 2 et 8 T.	Premiers secours	2	103
	V.S.A.B.	32	
	V.S.R. Moyen / Léger	2 / 6	
	C.T.U.	60	
	V.P.I.	1	
V.L.	V.R.M.	1	37
	V.L.R.	25	
	V.L.T.T.	5	
	C.C.F.I.	4	
	C.T.U. 4 x 4	2	
Engins moteurs remorqués	M.P.R.	30	134
	M.P.P.	10	
	Groupe électrogènes	14	
	Embarcations	80	
Autres engins moteurs	Mâchoires de survie	14	44
	M.P.E.	30	

départemental : les réparations complémentaires sont confiées à cette structure.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER DÉPARTEMENTAL

L'atelier départemental est installé : Avenue des Pyrénées, à Le Passage. Sur le plan architectural, il est formé :

• au rez-de-chaussée :

- de 2 travées mécaniques dont l'une est dotée d'une fosse poids-lourds,
- d'une travée garage,
- d'une travée carrosserie à laquelle est adjointe une cabine de peinture,
- d'un local de stockage (huiles et peintures),
- d'un local outillage,

• au premier étage :

- de 2 locaux totalement utilisés aux fins de stockage de pièces mécaniques et pneus,
- de sanitaires et douches,

- de 2 bureaux,
- d'un local archives,
- d'un local petits matériels,
- d'une salle de réunion susceptible d'accueillir 25 à 30 personnes.

L'atelier départemental dispose, outre l'outillage classique que l'on peut trouver dans tout atelier de réparation mécanique :

de véhicules :

- 1 Véhicule de Liaison Radio (V.L.R.),
- 1 Camionnette Toute Utilité (C.T.U.),
- 2 véhicules atelier,
- 1 camion plateau,
- 1 remorque compresseur haute pression,

d'outillage spécialisé :

- 1 banc,

En personnel, l'atelier comprend :

- 1 chef d'atelier,
- 1 contremaître,
- 3 ouvriers professionnels,
- 1 ouvrier d'entretien.

S'il faut convenir que les volumes disponibles pour effectuer ces travaux sont suffisants, il faut bien reconnaître que l'effectif en personnel est trop juste pour pouvoir suivre l'entretien

de la manière la plus rigoureuse possible de l'ensemble du parc.

Il faut rendre tout particulièrement hommage aux personnels composant l'atelier départe-

mental qui pallient l'insuffisance d'effectif par une présence dépassant très largement les sacro-saintes 39 heures de travail. ■

mammoth
Tu m'étonnes



LRM

Route de Layrac - BOE

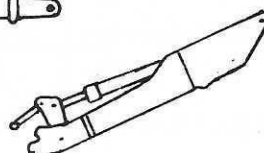
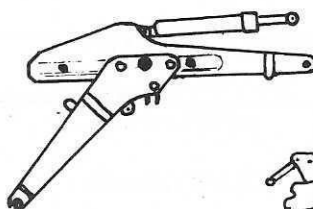
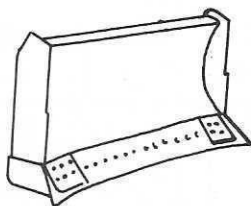
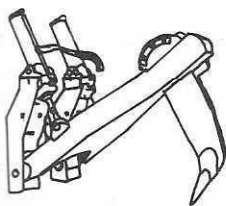
Route de Cahors - AGEN



Cazaubon s.a.

FABRICANT

ÉQUIPEMENTS D'ENGINS T.P. ET FORESTIERS



Z.I. La Plaine - 47520 LE PASSAGE - Tél. [33] 53.96.17.82 - Télex 571 525 F - Télécopie 53.98.20.27

Cazaubon s.a. AU CAPITAL DE 520.000 F. - R.C.S. AGEN B 334 236 619 - SIRET 334 239 619 00014 - APE 2501

Plan rouge en Lot-et-Garonne

Le plan d'organisation et de planification des secours en présence de nombreuses victimes intitulé "PLAN ROUGE" a été rendu exécutoire dans le département de Lot-et-Garonne le 29 septembre 1987.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La mise en œuvre du plan doit être déclenchée dans des circonstances telles que l'accident

le motivant présente le caractère d'un événement dangereux entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes, mais ne nécessitant pas pour autant le déclenchement du PLAN ORSEC.

Il peut s'agir :

- d'un incendie de grande intensité entraînant des risques immédiats pour la population,
- de l'effondrement d'immeuble dû à un glissement de terrain ou à une explosion,
- d'un accident de trafic routier, ferroviaire ou aérien,

- d'un accident provoqué par des drames sociaux, tels que : agression par armes à feu, prise d'otages ou attentats divers,
 - d'un accident de travail provoqué par des substances chimiques, des engins mécaniques ou par la radioactivité,
 - d'inondations localisées, etc...
- cette énumération n'est pas exhaustive.

Les incidents ou accidents justifiant son déclenchement peuvent être multiples et variés, mais ils ont cependant en commun la caractéristique d'entraîner de nombreuses victimes.

Schéma du déclenchement de l'alerte et de l'information

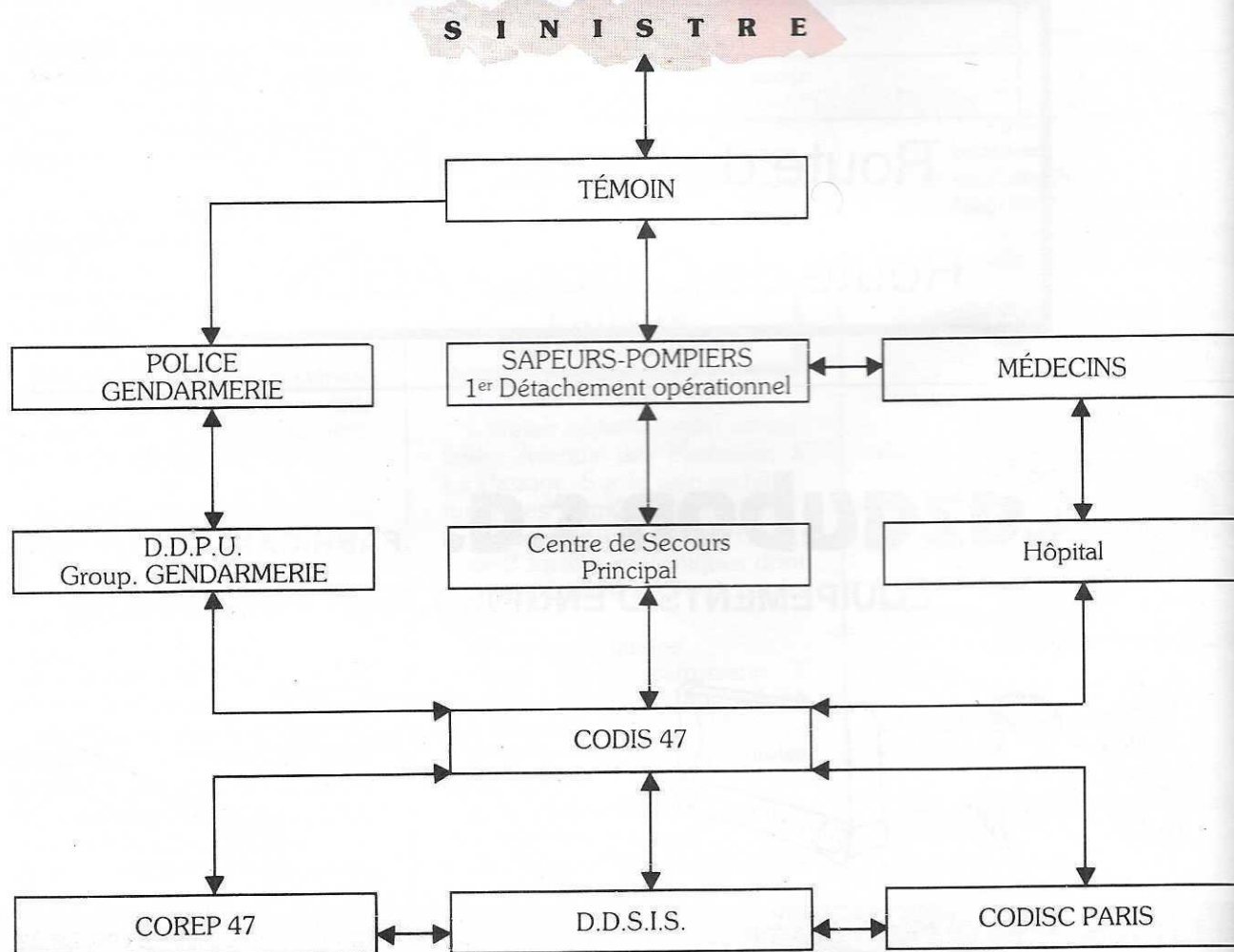
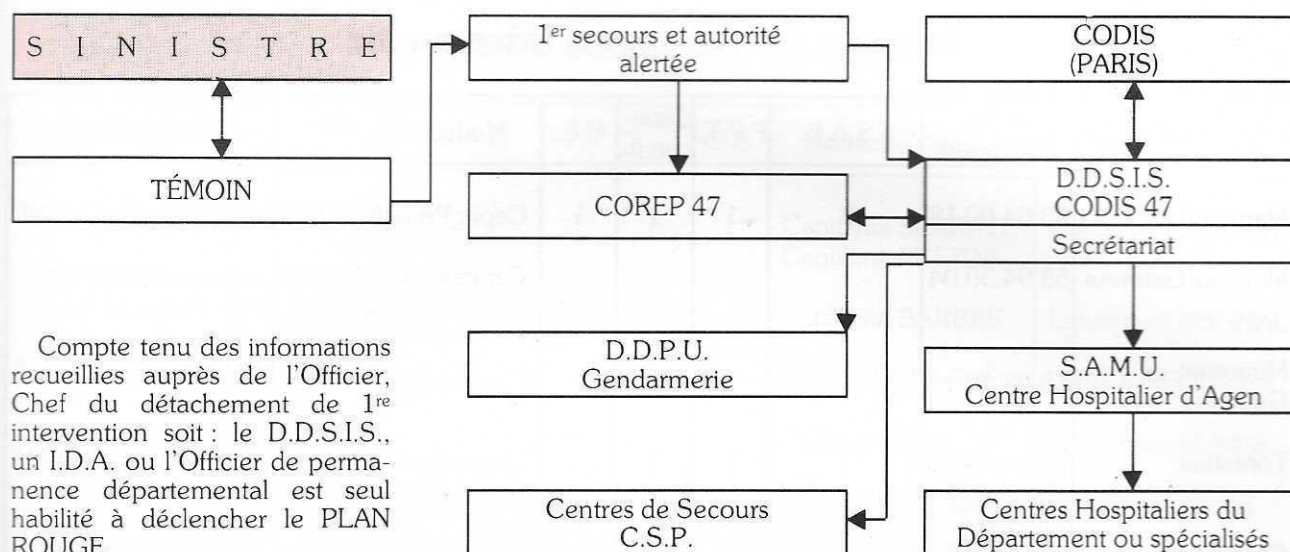


Schéma de déclenchement du plan rouge



Déclenchement du plan rouge dans l'Arrondissement d'Agen

Moyens de secours à faire partir

Centres de Secours	N° de téléphone	V.S.A.B.	F.P.T.	désin-carcé.	G.E.	Médecins de S.P.	Chef de Corps
Agen	53.66.00.18 53.66.43.10	4	1	2	2	Colonel ANGLADE Command. LORTIE Command. BATBIE Capit. VECEMBRE Capitaine LEVY	Capit. FERNANDEZ
Layrac	53.87.00.18	1	1	1	—	Capitaine VIANA Capitaine MICHAUX	Lieut. GAUTHIER
La Sauvetat	53.95.30.18	1	—	—	—	Capitaine LAMY	Lt BETOUILLERES
Port-Saint-Marie	53.87.20.18	1	1	—	—	Capit. LABARDANT Capitaine BEZIAT	Lieutenant ARCAS
Nérac	53.65.00.18	1	—	—	—	Capitaine VALAY	Lieutenant SUAREZ
Villeneuve/Lot	53.70.30.18 53.70.07.43	2	—	—	—	Capitaine SERRATE Capitaine PETTINI	Capitaine LACOSTE

dans l'Arrondissement de Marmande

Moyens de secours à faire partir

Centres de Secours	N° de téléphone	V.S.A.B.	F.P.T.	désin-carcé.	G.E.	Médecins de S.P.	Chef de Corps
Marmande	53.64.00.18	2	1	1	1	Capit. PATANCHON	Capitaine DUCHENE
Meilhan/Garonne	53.94.30.04	1	—	—	—	Capitaine FOUCHER Capitaine GORSE	Lieutenant DANAY
Miramont-de-Guyenne	53.93.20.18	1	1	1	—	Capitaine BLIN	Lieut. NERRIERE
Tonneins	53.84.44.18	1	1	1	—	Capitaine DECHE Capit. BERTOLASO	Capit. LE MORVAN
Casteljaloux	53.93.00.18	2	—	—	—	Capitaine LASSALE Capitaine PAILLER	Lieut. THEMISTA
Duras	53.83.70.17	1	—	—	—	Capit. PENICAUD Capit. CHAUVINEAU	Lieutenant GIROU
Lauzun	53.94.12.38	1	—	—	—	Capitaine N'GUYEN	Adjud. CACHORRO
Cocumont	53.94.51.34	1	—	—	—	Capit. QUINQUIS	S/Lieut. DARQUE

REMARQUE : Les renforts du secteur de Marmande en V.S.A.B. sont :

Meilhan par D.F.C.I.

Miramont par Villeneuve-sur-Lot

Marmande par Aiguillon

dans l'Arrondissement de Nérac

Moyens de secours à faire partir

Centres de Secours	N° de téléphone	V.S.A.B.	F.P.T.	désin-carcé.	G.E.	Médecins de S.P.	Chef de Corps
Nérac	53.65.00.18	2	1	1	1	Capitaine VALAY	Lieutenant SUAREZ
Mézin	53.65.70.18	1	1	—	—	Capitaine CLERC	Lieutenant GLIZE
D.F.C.I.	53.89.10.51	2	—	—	2	Capitaine DULIN	Capit. GUIRAUDET
Agen	53.66.00.18 53.66.43.10	3	—	1	—	voir arrond. Agen	Capit. FERNANDEZ
Damazan	53.88.73.18	1	—	—	—	Cne ANXOLABEHÈRE Capit. BELMONTE	Lieut. CAZALIS
Port-Sainte-Marie	53.87.20.18	1	—	—	—	voir arrond. Agen	Lieutenant ARCAS
Casteljaloux	53.93.00.18	—	—	1	—	Capitaine DUPUY	Lieut. THEMISTA

dans l'Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

Moyens de secours à faire partir

Centres de Secours	N° de téléphone	V.S.A.B.	F.P.T.	désin-carcé.	G.E.	Médecins de S.P.	Chef de Corps
Villeneuve/Lot	53.70.30.18	3	1	1	1	Capitaine SERRATE Capitaine PETTINI	Capitaine LACOSTE
Sainte-Livrade	53.01.04.18	1	1	1	1	Capitaine BARBES	Lieutenant BONNAL
Fumel	53.71.10.18	1	1	1	—	Capit. MEZERGUE	Lieut. MALOUVIER
Cancon	53.01.60.17	1	—	—	—	Capitaine BUECHE	Lieutenant ALBIGE
Villereal	53.36.00.17	1	—	—	—	Capitaine HANIN	Lieutenant PAJOT
Castillonnes	53.36.80.17	1	—	—	—	Capitaine ITHIER	Lieutenant BIRGINIE
Monflanquin	53.36.43.18	1	—	—	—	Capitaine ROUQUIE	Lieutenant CALVET
Agen	53.66.00.28 53.66.43.10	1	—	—	—	Colonel ANGLADE Command. LORTIE Command. BATBIE Capit. VECEMBRE Capitaine LEVY	Capit. FERNANDEZ

ORGANISATION ET MISSIONS

Le Directeur des secours

Dans le cadre du plan, le Directeur des Secours est le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un Officier désigné par ce dernier ou le Préfet, Commissaire de la République.

Il dispose pour accomplir sa mission de deux adjoints :

- un Directeur des Secours "Incendie" (D.S.I.) qui est Officier de Sapeurs-Pompiers;
- un Directeur des Secours Médicaux (D.S.M.) qui est un Médecin (Médecin-Chef Départemental ou Médecin-Chef S.A.M.U.).

Ces deux services sont strictement intégrés en dispositif général sous l'autorité du Directeur des Secours.

Le Directeur des Secours Incendie (D.S.I.)

IL EST RESPONSABLE :

- de la lutte contre les effets secondaires du sinistre : incendie, fuite de carburant, désincarcération, etc...
- de la reconnaissance et recherche des victimes.

IL DISPOSE :

- de véhicules et personnel prévus au plan.

LES MISSIONS DU D.S.I.

Sous l'autorité du Directeur des Secours :

- il assure la lutte contre les effets initiaux et secondaires du sinistre,
- il effectue des reconnaissances dans les zones touchées en vue :
 - de rechercher toute personne en difficultés,
 - de rechercher toute personne blessée qui a quittée la zone afin de la ramener vers le Centre de Tri.

Afin d'accomplir sa mission, il doit se procurer tous les éléments d'information nécessaires auprès des autorités et des témoins présents.

LES MODALITÉS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN

L'ALERTE :

Elle est répercutée par le témoin qui avertit :

- les Sapeurs-Pompiers,
- le standard de la Police, de la Gendarmerie, ou
- le S.A.M.U.

Le déclenchement du plan rouge

Le plan sera déclenché par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, un Officier Inspecteur Départemental Adjoint ou l'Officier de permanence départemental, dès réception de l'alerte et en fonction des renseignements qu'il aura obtenus du Chef du détachement opérationnel présent sur les lieux du sinistre.

Deux critères permettent de déclencher le plan :

- le caractère collectif de l'accident entraînant de nombreuses victimes sans préjuger pour autant de la gravité initiale des lésions,
- la notion de risques collectifs à la fois dans le temps et dans l'espace, ce qui entraîne la probabilité de victimes potentielles, à côté de l'existence de victimes réelles.

L'accent est alors mis sur la vitesse de concentration et l'efficacité des moyens d'intervention.

Le rôle de l'Officier du poste de commandement

- interprète les appels reçus et le message du demandeur,
- fait partir les Officiers et les moyens Incendie du Plan,
- prévient ou fait prévenir les autorités :

- Médecin-Chef Départemental et Médecin du Centre de Secours,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

- Directeur Départemental Protection Civile,
- Préfet, Commissaire de la République,
- Service de Police et de Gendarmerie.

- sollicite les Centres de Secours proches du sinistre :

- Maire de la Commune sinistrée,
- Président du Conseil Général.

- demande l'hélicoptère de la Protection Civile de Mérignac (Tél. : 56.34.27.27) afin de se mettre à la disposition du Directeur des Secours,

- précise dès que possible un point de rassemblement pour les éléments Santé en indiquant éventuellement le ou les itinéraires à utiliser.

Le Directeur des Secours Médicaux (D.S.M.)

Devra être en liaison constante avec le Directeur des Secours, il lui appartient :

- d'apprécier les caractéristiques de l'intervention, son ampleur, le risque évolutif,
- assurer la mise en place et le fonctionnement des secours médicaux, il doit disposer d'un P.C. médical.

LES MISSIONS DU D.S.M.

Dès son arrivée, il se présente au Directeur des Secours,

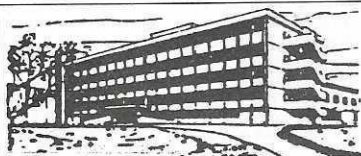
- il prend la direction des secours médicaux,

- il assure la mise en place et le fonctionnement de la chaîne de secours en vue :

- du ramassage,
- du triage,
- des soins et de la mise en condition,
- de l'évacuation des blessés.

Il reste en contact avec le Médecin régulateur du S.A.M.U.

La Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours



CLINIQUE SAINT-HILAIRE

- CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALITÉS
- GYNÉCOLOGIE / MATERNITÉ
- ANESTHÉSIE / RÉANIMATION
- CARDIOLOGIE / SOINS INTENSIFS
- RADIOLOGIE • KINÉSITHÉRAPIE

1, rue du Dr et Mme Delmas - 47000 AGEN - Tél. : 53.96.41.81

**MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE, RECHERCHE DE POINTE
ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL AU SERVICE
DE LA SANTÉ**

Laboratoires UPSA

304, avenue de Colmar - 47000 AGEN
Tél. : 53.96.84.44 - 53.69.84.44

Laboratoire Conseil Oberlin



Laboratoires UPSA

304, avenue de Colmar - 47000 AGEN - Tél. : 53.96.84.44 - 53.69.84.44



Laboratoire Conseil Oberlin

SOTRASER

Sud-Ouest Travaux Services s.a.r.l.

Les Hommes Lumière

**UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
EN ÉCLAIRAGE PUBLIC**

habilités aux travaux sous tension, ils sont à même d'assurer :

- Etudes et projets
- Surveillance et contrôle
- Entretien des installations
- Intervention d'urgence

Recherches d'économie d'énergie

26 bis, avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN - Tél. : 53.96.26.73

**Service d'urgence assuré 24 h sur 24
dimanche et jours fériés**

D.F.C.I. 47

Service départemental de la défense des forêts contre l'incendie de Lot-et-Garonne

Le périmètre des Landes de Gascogne dans le département englobe 37 communes réparties sur 5 cantons. La surface d'ensemble est d'environ 100 000 hectares dont 60 000 boisés.

Une essence, éminemment combustible par les vapeurs qu'elle dégage, a servi pratiquement seule à constituer la forêt : le pin maritime. Son sous-bois, très inflammable, est un aliment de choix qui facilite le démarrage des incendies.

A cela se sont ajoutés des facteurs aggravants :

- réduction des surfaces pâturées et cultivées, avec pour corolaire, une augmentation des surfaces boisées, par suite de la diminution de la population rurale éparses ;
- mécanisation des travaux forestiers ;
- motorisation de la population urbaine mal avertie des dangers et qui augmente le tourisme de loisirs, etc...

Mais l'essentiel de la protection repose sur la poursuite des efforts consentis depuis 40 ans. Ces derniers portent leurs fruits mais doivent être continués pour ne pas rompre le fragile équilibre actuel.

Protéger la forêt contre l'incendie, c'est :

a) Agir sur les causes et le développement des feux par :

- le compartimentage ;
- la prévention ;
- le développement de l'élevage (qui nettoie en permanence le sous-bois et en permet la surveillance constante) ;
- les moyens d'alerte.

b) Assurer la pénétration par la création et l'entretien des pistes, l'assainissement des zones marécageuses.



Le P.C. Opérationnel D.F.C.I. de Houeilles (Pendant la cérémonie de la Sainte-Barbe 1987)

c) **Quadriller le terrain** par l'aménagement des points d'eau naturels ou artificiels ;

d) **Disposer d'un service**

de surveillance et de lutte, chargé de la détection et de l'extinction des foyers d'incendie ;

e) **Réglementer et plani-**

fier la lutte, Définir les attributions, les responsabilités et les moyens des responsables, élus et techniciens.

Le Corps Départemental, des Sapeurs-Pompiers Forestiers

Dans le cadre de cet ensemble de disposition, le Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers forestiers, créé par le décret du 25 mars 1947, joue un rôle déterminant en détectant rapidement les foyers par le guet aux tours et en apportant les moyens en personnel et matériel nécessaires à l'extinction des sinistres.

Il comprend :

- 4 centres professionnels : Houeillès, Casteljaloux, Réaup et Xaintrailles ;
- 7 groupes locaux volontaires : Allons, Fargues, Houeillès, Pindères, Réaup, St Martin de Curton, Xaintrailles.

PERSONNEL

a) Professionnels :

Le Personnel est composé au 31 décembre 1987 de :

- 1 Chef de Corps : le D.D.S.I.S. ;
- 1 Officier, Chef de zone ;
- 10 Sous-Officiers, dont 4 Chefs de Centre ;
- 23 Caporaux et Caporaux-Chefs ;
- 3 Sapeurs-Pompiers ;
- 1 agent technique de bureau (dactylo) ;
- 1 commis principal (comptable).

b) Volontaires :

40 Sapeurs-Pompiers Volontaires au Service Départemental de la Défense des Forêts contre l'Incendie fournissent lors des incendies l'appui indispensable.

Le recrutement de ces derniers est normal à Houeillès, beaucoup plus difficile ailleurs du fait de l'exode des jeunes vers les villes.

Enfin, en cas d'intervention importante, les volontaires des Centres de Secours jouxtant la forêt sont appelés en renfort avec leur matériel notamment à Casteljaloux où les sorties sont mixtes, urbaines ou forestières.



Le Lieutenant-Colonel DUFUST passe en revue le personnel et le Matériel du Centre D.F.C.I. de Houeillès

MATÉRIEL

Le matériel du service comprend :

a) appartenant au Service de la D.F.C.I. utilisé par les professionnels :

- 24 camions citernes ;
- 12 jeeps et land rover (radio, liaison et dépannage),
- 3 moto-pompes remorquables,
- 1 V.S.A.B.,
- 7 camions et camionnettes,
- 1 groupe électrogène,
- 3 bateaux métalliques à moteur + 1 bateau hydro-jet (réserve départementale),
- 4 moto-pompes flottantes.

b) utilisé par les bénévoles :

- 5 camions-citernes,
- 3 jeeps (radio, tonne ou liaison).

c) appartenant aux communes :

- 3 camions citernes,
- 1 remorque pompe,
- 1 jeep tonne.

L'état du parc est très satisfaisant, grâce à la politique de renouvellement acceptée par le Conseil Général et échelonnée sur plusieurs années, les réparations d'entretien sont beaucoup moins onéreuses qu'autrefois mais existent cependant, la progression en forêt étant éprouvante pour le matériel roulant.

Cet entretien est réalisé en totalité aux ateliers de Houeillès, Réaup et du Service Départemental d'Incendie à Agen.

Cependant, l'effort d'équipement doit être poursuivi par le remplacement progressif des camions citernes GMC arrivés à limite d'usure.

INTERVENTIONS

Feux de forêts :

année 1987 : **44 feux ; surface détruite : 44 hectares**

Interventions diverses :

année 1987 : **1 367 dont 406 pour secours d'urgence**

En 1987, les surfaces boisées détruites par les incendies ont été peu importantes du fait de la vigilance du guet aux tours, des liaisons radio et de la rapidité d'intervention de deux centres au moins sur chaque feu en premier départ et des doctrines d'emploi qui prohibent l'attente sur une ligne pare-feu et imposent l'attaque au plus près du foyer, tout au moins dans la première phase.

Il convient de noter la part de plus en plus grande prise dans l'activité des centres par les sorties pour des interventions autres que les incendies de forêts. L'activité de la D.F.C.I. s'intègre ainsi au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Corps forestier constitue également une réserve remarquable pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours en cas d'événements grave auquel il fournit 4 modules de l'unité mobile, FEUX DE FORETS.

Cette départementalisation de l'action permet de rentabiliser les moyens mais elle est la source de sujétions notamment dans les permanences de personnel qui se répercutent sur les heures de service et le tableau d'effectif.

CASERNEMENTS

Le casernement comprend :

Houeillès : 11 logements, 1 bloc administratif, 3 garages, 3 ateliers, 1 salle de jeux, 1 bloc sanitaire, 1 salle de réunions, 10 alvéoles pour garage.

Casteljaloux : 5 logements, 1 bureau, 1 garage.

Réaup : 5 logements, 1 bureau, 1 garage, 1 salle de réunions.

Xaintrailles : 7 logements, 1 bureau, 1 salle radio, 1 salle de garde, 1 magasin, 12 alvéoles pour garage.

Chaque Centre sert en outre une tour de guet disposant d'une liaison radio et d'une liaison téléphonique de secours avec le P.C. fixe de Houeillès.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Le service de la D.F.C.I. dispose d'une Commission administrative distincte de celle du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Cette Commission se réunit deux fois par an pour donner son avis sur les budgets primitifs et supplémentaires. Le Conseil Général préside cette Commission.

LUTTE PREVENTIVE

Lutter contre l'incendie est la mission principale des Sapeurs-Pompiers forestiers, empêcher l'éclosion d'un feu ou faciliter leur action par des aménagements de terrain sont des opérations aussi importantes pour la préservation de la forêt.

L'association des propriétaires forestiers poursuit l'aménagement des pistes. Ils sont aussi chargés des travaux d'aménagement intérieurs de leurs parcelles boisées. Ces travaux sont effectués avec plus ou moins de sérieux.

Pour leur modeste part, les Sapeurs-Pompiers forestiers participent, pendant l'hiver, en fonction des moyens en personnel et en matériel disponibles, à des travaux de débroussaillage et d'incinération qui leurs permettent par ailleurs de parfaire leur connaissance du terrain et des points d'eau.

Le produit des travaux forestiers s'inscrit en recettes au budget du Service.

L'été des patrouilles sont effectuées pour surveiller la forêt et prévenir le public et les touristes des imprudences à ne pas commettre.

La pose et l'entretien de panneaux de signalisation, la diffusion d'articles de presse, la surveillance des campings autorisés

complètent l'information du public en matière de prévention.

C'est ainsi que les diverses mesures de prévention patiemment appliquées depuis plusieurs années portent leurs fruits car, d'une part, les incendies imputables à l'imprudence deviennent rares et, d'autre part, l'amélioration des voies d'accès évite aux feux d'atteindre l'ampleur des sinistres d'autrefois.

CONCLUSION

Dans le cadre de sa mission principale bien précise le Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers forestiers a fait preuve depuis de nombreuses années de l'efficacité de son fonctionne-

ment et par là des raisons de sa création.

Chacun, en ce qui le concerne et le Conseil Général, plus particulièrement dans les domaines moral et financier, contribuent à l'existence de ce service public.

La détection des feux, la rapidité d'intervention, associées aux mesures de prévention, ont découragé la malveillance et freiné les imprudences faisant considérablement diminuer le nombre et l'importance des sinistres.

Si la production et la commercialisation du bois de résineux sont d'un apport non négligeable dans l'économie du département, le capital sur pied est très fragile au feu et sa protection demande un effort constant qui

se traduit par des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement dont l'importance et la répartition doivent être étudiées avec discernement.

Dans ce contexte, le Service Départemental de la Défense des Forêts contre l'Incendie qui a fait la preuve de son efficacité, fait désormais partie des constituants d'équilibre de la forêt landaise et sa charge est la contrepartie inévitable de son rôle de sauvegarde du patrimoine économique représenté par la Forêt. ■

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
Chef de Corps de la D.F.C.I.

Pierre DUFUST.

MEUBLES LEVEILLEY *Maison fondée en 1870*
ÉBÉNISTES - GRÉZOLLE Jean - Gérant
Meubles tous styles - Décoration
FABRICATION - RESTAURATION - CUISINES

49, RUE GRANDE-HORLOGE - 47000 AGEN - TÉLÉPHONE : 53.66.20.06

Case réservée au n° 011 A

Médaille d'honneur

des Sapeurs-Pompiers Promotion du 14 juillet 1987

Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de Lot-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant
les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur
des Sapeurs-Pompiers,

VU le décret 68-1055 du 29 novembre 1968
portant déconcentration en matière d'attribution de
la distinction susvisée,

ARRÊTE :

Article 1^{er} — Des Médailles d'Honneur sont
décernées aux Sapeurs-Pompiers dont les noms sui-
vent et qui ont fait preuve de dévouement.

MÉDAILLE D'OR

M. André DUBOUILH, Adjudant des Sapeurs-Pompiers volontaires au Corps de Première Intervention du Mas d'Agenais

MÉDAILLE DE VERMEIL

MM. Roger BERNARD, Caporal-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Villereal,
Claude BEZOS, Caporal-Chef de Sapeurs-Pompiers professionnels forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Casteljaloux,
Michel BOUBEY, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Damazan,
Claude BRANENS, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Port-Sainte-Marie,
Claude CAVAILLE, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot,
Pierre DELOUBE, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Mezin,
Christian DELSERRE, Caporal de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise,
Étienne LAMBERT, Caporal de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Mezin,

Jean-Claude MARCHES, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Villereal,
Fernand POUYLEAU, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Layrac,
René TASTA, Adjudant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Cançon,

MÉDAILLE D'ARGENT

MM. René CANTEGRIT, Sapeur-Pompier volontaire au Corps de Première Intervention de Buzet-sur-Baise,
Christian COYART, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise,
Alain DARQUE, Lieutenant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Corps de Première Intervention de Cocumont,
Yves DASPE, Caporal-Chef de Sapeurs-Pompiers professionnels forestiers au Centre de Défense des Forêts contre l'Incendie de Reaup,
René DUMAS, Sergent de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Sainte-Livrade-sur-Lot,
Jean-Pierre FABRE, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers professionnels au Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise,
Jean-Jacques LACOSTE, Capitaine de Sapeurs-Pompiers professionnels au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot,
Serge LEGLISE, Sapeur-Pompier volontaire au Corps de Première Intervention du Mas d'Agenais,
Michel OLIVAN, Sergent de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Fumel,
Christian PAJOT, Lieutenant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Villereal,

Article 2 — Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Agen, le 22 juin 1987

Bernard COURTOIS

Pour Ampliation,
le Directeur de Cabinet
P. BOUISSET

Promotion du 4 décembre 1987

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Des Médailles d'Honneur sont décernées aux Sapeurs-Pompiers dont les noms suivent et qui ont fait preuve de dévouement.

MÉDAILLE D'OR

MM. Jacques BAILLARGUES, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Fumel,
Pierre CABAUP, Lieutenant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Corps de Première Intervention de Francescas,
Mario QUENDOLO, Lieutenant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Castelmoron-sur-Lot,

MÉDAILLE DE VERMEIL

MM. Antoine BATTISTON, Sapeur-Pompier volontaire au Corps de Première Intervention d'Astaffort,
Pierre FERRASSE, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Corps de Première Intervention du Temple-sur-Lot,
André GUADAGNIN, Caporal-Chef des Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Casteljalous,
Michel LUBIS, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Principal de Nérac,
Bernard MAITE, Sous-Lieutenant de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise,

René SANS RIPOLL, Sergent de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Casteljalous,

MÉDAILLE D'ARGENT

MM. Claude ARMAND, Caporal de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot,
Jean-Yves BERTRAND, Sapeur-Pompier volontaire au Corps de Première Intervention de Barbaste,
Robert BLANDIN, Caporal-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Principal du District de l'Agglomération Agenaise,
Jean-Paul FABRE, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Damazan,
Marc LATASTE, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Casteljalous,
Guy MAILLE, Sapeur-Pompier volontaire au Centre de Secours Secondaire de Port-Sainte-Marie,
Claude VAYSSIÈRE, Sergent-Chef de Sapeurs-Pompiers volontaires au Centre de Secours Secondaire de Miramont-de-Guyenne,

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture. ■

Agen, le 1^{er} décembre 1987

Serge THIRIOUX

Pour Ampliation,
Le Directeur de Cabinet
P. BOUISSET



ardennes
équipement

FONT CONFIANCE A

Point



AGEN

Z.I. La Plaine - 47520 LE PASSAGE
Tél. 53.96.54.45 - Télex 571 725 F

- Trains de Roulements
- Chaînes type tracteur et type pelle

- Équipements d'Engins T.P. et Forestiers

SERVICE
CHAÎNE

- Presse à chaîne 200 T.
- Rechargement de Roues et Galets

SERVICE
ÉQUIPEMENTS

- Réparation de
- Godets rétro, Chargeurs
- Flèches, Balanciers

Recyclage annuel de plongée

L'Équipe Départementale de Plongée de Lot-et-Garonne (E.D.P. 47) est composée de 25 plongeurs provenant du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des Centres de Secours Principaux d'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande et des Centres de Secours de Fumel et Layrac.

L'encadrement est constitué de 2 moniteurs nationaux : Alain MOULUCOU (S.D.I.S.) et Michel LAMOULIE (Villeneuve-sur-Lot) et d'un Chef de Plongée : Patrice CARRAT (Villeneuve-sur-Lot).

Tous les mois, l'E.D.P. effectue un entraînement départemental regroupant tous les plongeurs. De même, depuis 1986, un recyclage annuel est organisé hors département. C'est à cette occasion que sont faits les tests de contrôle annuels.

En 1986, le recyclage avait lieu en mer à Saint-Jean-de-Luz. Une façon pour certains de découvrir l'Océan, la houle et ses inconvénients ! Une expérience positive et beaucoup d'enseignements à en tirer.

En 1987, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours 47 organisait un exercice interdépartemental dans les Hautes-Pyrénées avec pour thème la plongée en altitude. Après avoir effectué une reconnaissance au mois d'août, les lacs d'Orédon 1856 m d'altitude, d'une profondeur de 48 m et d'Aumar 2192 m d'altitude, profondeur 23 m étaient retenus.

L'hébergement était réalisé au Centre de Vacances de la Chambre des Métiers de Lot-et-Garonne à Saint-Lary.

C'est ainsi que pendant 4 jours, les 26, 27, 28 et 29 septembre 1987, près de 70 plongeurs Sapeurs-Pompiers provenant de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Dordogne et Landes se sont succédés pour effectuer d'une part leurs tests annuels mais aussi pour se rendre compte des difficultés du travail en altitude favorisant ainsi l'essoufflement, de la fraîcheur de l'eau limitant le temps d'immersion et la profondeur à atteindre, et de conforter les connaissances théoriques de la plongée en altitude acquises au cours des différents stages, en les mettant en pratique. Il est à noter que sur l'ensemble des plongeurs, mis à part ceux des Hautes-Pyrénées pratiquant régulièrement ces exercices, 1 ou 2 plongeurs seulement avaient eu l'occasion de plonger en altitude.



La colonne composée de 12 véhicules ne passa pas inaperçue. En effet, chaque matin les véhicules quittaient Saint-Lary pour se rendre sur les lieux de plongée distants d'environ 20 km et ne regagnaient la vallée que le soir.

La colonne était composée de la sorte :

- 2 V.L.
- 3 V.L.R. T.T.
- 3 V.P.L.
- 1 V.P.I.
- 1 C.T.U.
- 2 minis-cars
- 3 embarcations de type pneumatiques
- 1 compresseur remorquable
- 1 compresseur portatif.

Après avoir goûté à l'Océan et à la plongée d'altitude, l'E.D.P. 47 projette d'effectuer les tests annuels 1988 en Méditerranée, ainsi les plongeurs connaîtront les différents éléments auxquels ils peuvent être confrontés. ■

Lieutenant A. MOULUCOU
S.D.I.S. 47



Les tarifs 1988 de la MACIF sont en page 100.

V.D. PRIM s.a.

FRUITS ET LÉGUMES

GROS - DEMI-GROS - COLLECTIVITÉS

Marché d'Intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN
Tél. : 53.96.07.22 - Télex : 540 619

DELPRIM s.a.

FRUITS ET LÉGUMES - Expédition - Exportation - Importation

Marché d'Intérêt National - Cidex 4402 B 47000 AGEN - **Tél. : 53.96.43.00 - Télex : 540 619**

SUCCURSALES :

Villeneuve-sur-Lot - Gros - Demi-gros - Marché de gros - Route de Tournon - Tél. : 53.70.20.26 - Télex : 540619
Tonneins - Gros - Demi-gros - Expédition - Zone Industrielle - Tél. : 53.79.02.19 - Télex : 550 048

Médecins et Pharmaciens

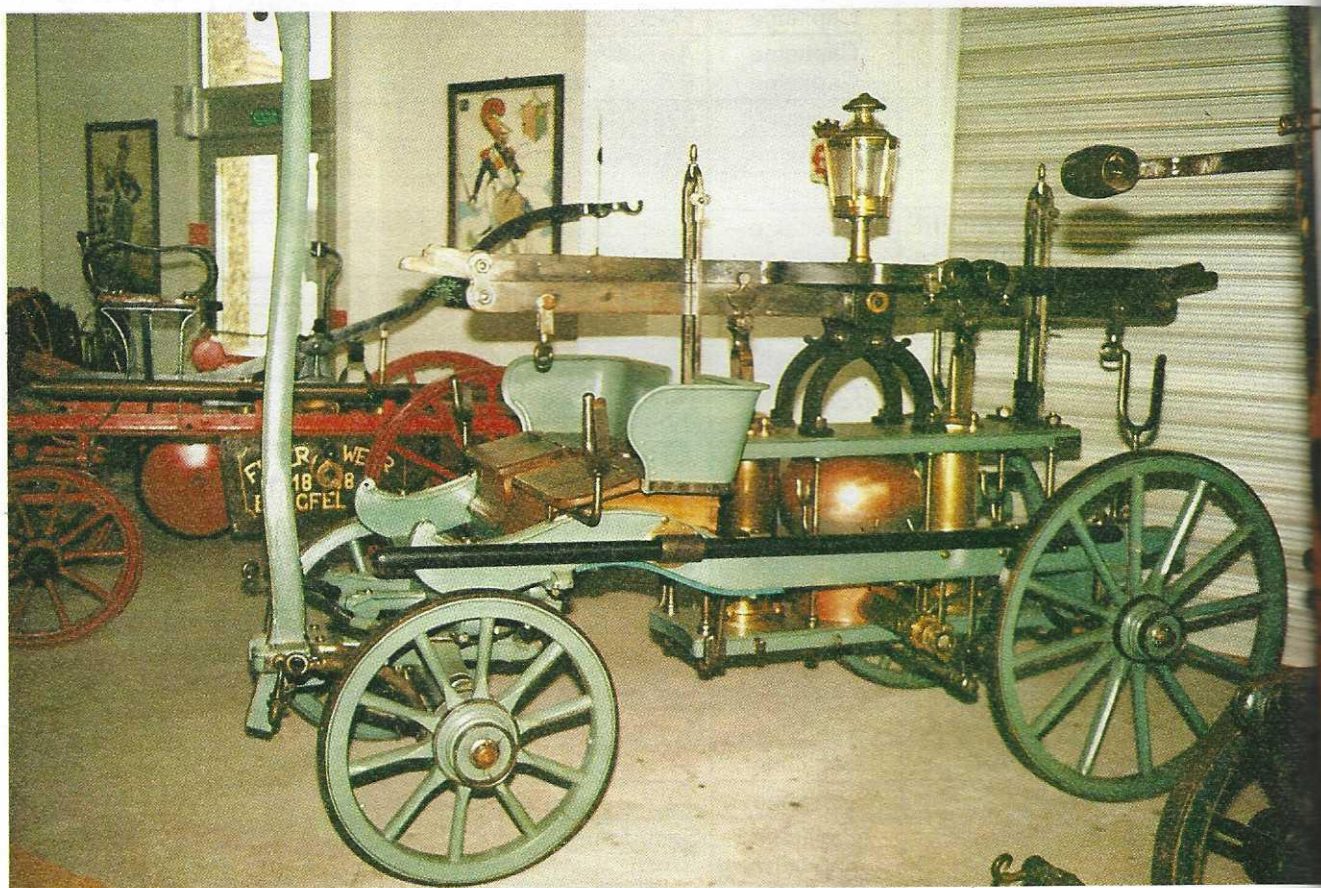
Médecins du S.D.I.S.

Centres	Noms	Grades	Adresses	Dates-Nom.
C.S.P. Agen	BATBIE	Commandant	40, rue Montaigne	12/01/66
	VECHEMBRE	Capitaine	6, avenue d'Alsace - Le Passage	7/11/72
	LEVY	Capitaine	Ganet - 47520 Le Passage	1/04/87
<i>S.D.I.S.</i>	ANGLADE	Colonel	30, rue Alsace Lorraine	1/10/54
<i>S.D.I.S.</i>	LORTIE	Commandant	S.A.M.U. - Hôpital Saint-Esprit	1/01/78
<i>S.D.I.S.</i>	NICOD	Capitaine	Petite Muraille - 47000 Foulayronnes	7/03/83
Marmande	DUPUY	Capitaine	1, rue Paul Vergnes	10/11/65
	PATANCHON	Capitaine	S.M.U.R. - Hôpital	1/10/87
Nérac	VALAY	Capitaine	4, rue Prince	18/07/67
Tonneins	TALEC	Capitaine	32, rue du Général-Leclerc	1/03/82
	DECHE	Capitaine	22, cours de l'Yser	1/05/75
	BERTOLASO	Capitaine	Route de Clairac	1/07/84
Villeneuve	SERRATE	Capitaine	2, avenue Lazare Carnot	1/10/76
	PETTINI	Capitaine	S.M.U.R. - Hôpital Saint-Cyr	1/06/81
C.S. Aiguillon	LACOUME	Capitaine	11, rue de Visé	1/01/79
	REGINATO	Capitaine	11, rue de Visé	1/01/85
Cançon	BUECHE	Capitaine	Rue Port de la Ville	1/10/81
Casteljaloux	LASSALLE	Capitaine	Route de Mont-de-Marsan	1/10/81
	PAILLER	Capitaine	Place Louis Jean Cappe	30/04/81
	DULIN	Capitaine	Place Louis Jean Cappe	1/10/81
Castelmoron	LAUTIER	Capitaine	Au Bourg	22/04/65
	GARRIGUES B.	Capitaine	47260 Castelmoron-sur-Lot	1/04/87
Casseneuil	HACHE Olivier	Capitaine	47440 Casseneuil	1/04/87
Castillonnes	ITHIER	Capitaine	Boulevard Saint-Roch	1/08/83
Clairac	HORDERN	Commandant	Au Bourg	17/02/64
Damazan	ANXOLABEHERE	Capitaine	Route de Casteljaloux	1/01/85
	BELMONTE	Capitaine	Boulevard du Midi	1/01/83
Duras	PENICAUD	Capitaine	Place de la République	1/11/76
	CHAUVINEAU	Capitaine	Rue César Jauffret	1/01/78
Fumel	MEZERGUE	Capitaine	1, avenue Charles-de-Gaulle	1/12/75
La Sauvetat	CAMY	Capitaine	Route de Beauville	
			47340 Laroque-Timbaut	1/03/82
Lavardac	BOUGES	Capitaine	Au Bourg	24/07/58
Layrac	VIANA	Capitaine	19, rue Boussac	1/10/78
	MICHAUX	Capitaine	19, rue Boussac	16/08/72
Meilhan	FOUCHER	Capitaine	Le Bourg	1/05/78
	GORSE	Capitaine	Le Bourg	1/02/78
Mézin	DAVID	Capitaine	19, boulevard Fallières	16/11/66
	CLERC	Capitaine	5, place de la République	1/05/83
Monflanquin	ROUQUIE	Capitaine	Rue Saint-Pierre	1/11/83
Sainte-Livrade	BARBES Pierre	Capitaine	Avenue de Bordeaux	1/06/81
Villéréal	HANIN	Capitaine	41, rue Saint-Michel	1/01/85
Miramont	BLIN	Capitaine	30, rue Jean-Jacques Rousseau	1/09/76
Port Sainte-Marie	LABARDANT	Capitaine	Saint-Laurent	29/03/72
	BEZIAT	Capitaine	Bruch	1/07/84

Centres	Noms	Grades	Adresses	Dates-Nom.
C.P.I.				
Sainte-Bazeille	VOINOT	Capitaine	22, rue du 8 Mai	1/06/78
Cocumont	QUINQUIS	Capitaine	Place du Marché	1/01/76
Lauzun	NGUYEN	Capitaine	Au Bourg	1/01/78
Laroque	CAMY	Capitaine	Route de Beauville	1/03/82
Monclar	MONSET	Capitaine	Rue du 11 Novembre	1/06/81
Tombeboeuf	BADETS	Capitaine	Route de Verteuil	1/02/80
Beauville	LECOINTRE	Capitaine	Rue Saint-Roch	1/08/83
Moncrabeau	SAMACOITS	Capitaine	Au Bourg	1/12/83
Prayssas	SERVANT Michel	Capitaine	Au Bourg	1/08/83

Pharmaciens du S.D.I.S.

Centres	Noms	Grades	Adresses	Dates-Nom.
Castillonnes	CASTANG	Capitaine	Place Notre-Dame	
Sainte-Livrade	CALAS	Lt-Colonel	50, rue Nationale	
Cocumont	PROUZET	Capitaine	Au Bourg	



Médicalisation des Secours

en Lot-et-Garonne

Efficacité et complémentarité ont été les deux soucis majeurs de notre action en ce domaine.

Rappelons que "Médicaliser les Secours" signifie transporter sous la surveillance et l'assistance d'un Médecin les blessés du lieu d'un accident jusque dans l'établissement de soins privé ou public choisi par eux.

Dans notre département, la médicalisation et le transport des blessés de la voie publique s'effectuent grâce au concours des Sapeurs-Pompiers, de leurs secouristes et de leurs Médecins, et des Médecins des trois S.M.U.R. du département.

Dans un premier temps, des S.M.U.R. ont été créés dans les trois grandes agglomérations du département (Agen, Marmande, Villeneuve). Celles-ci représentent les trois seules concentrations de population suffisantes

pour justifier économiquement une telle structure. Ces S.M.U.R. travaillent en collaboration avec les divers Corps de Sapeurs-Pompiers dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de leur base.

Mais notre département est un département rural, dont la population est répartie sur un vaste territoire, avec une densité basse. Il nous fallait donc trouver une structure à la fois légère et permanente, et associant nos Corps de Sapeurs-Pompiers aux différents Médecins déjà sur place.

Un effort est donc en cours pour médicaliser ces zones dites "zones blanches", avec des résultats encourageants après plusieurs années de fonctionnement dans la zone test qu'a été la région d'Aiguillon.

Le principe que nous y avons appliqué et que nous souhaitons étendre au reste du département,

est le suivant : des Médecins libéraux spécialement formés et appartenant à la fois aux Sapeurs-Pompiers et au S.A.M.U. assurent une permanence en plus de leur travail de Médecin généraliste pour médicaliser 24 heures sur 24 le transport des blessés.

Notre département heureusement n'est pas un champ de bataille entre les Sapeurs-Pompiers, les S.A.M.U. ou les S.M.U.R., et les Médecins libéraux, et on ne peut que se réjouir de la bonne collaboration entre tous ces acteurs du Secours Médical Urgent, pour le plus grand bien de l'ensemble de la population. ■

Docteur J.F. LORTIE,
Médecin-Chef Adjoint
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
et
Médecin-Chef
du S.A.M.U. 47.

Meuble - Ménager

BUT

Vraiment pas cher

TV - VIDÉO - HIFI
Cuisines par
éléments

AGEN
Route de Layrac
47550 BOE
Tél. : 53.96.42.23

VILLENEUVE-SUR-LOT
Route de Bordeaux
47300 BIAS
Tél. : 53.70.90.08

Mission du Médecin

de Centre de Secours

SERVICE DE SANTÉ DU CENTRE DE SECOURS

A : Le Médecin du Centre de Secours assure la visite médicale et la tenue d'un dossier médical.

Il assure, par ailleurs, la surveillance médicale de l'entraînement physique des Sapeurs-Pompiers. Cette surveillance se fait, d'une part sur le plan de l'action sportive des Sapeurs-Pompiers (parcours sportif; différents challenges; cross départementaux; etc...), d'autre part, la surveillance sera particulièrement importante au sujet de Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels, qui interviendront dans des conditions particulières (plongeur de la Sécurité Civile; intervenant avec A.R.I.).

Ce contrôle médical consistera à surveiller des tests prévus à l'avance en début et en cours d'entraînement.

B : Soins pratiqués au personnel pour les accidents ou maladies en cours de service.

Ces soins sont une obligation pour le Médecin du Centre de Secours Principal, et une faculté pour le Sapeur-Pompier, qui conserve toujours le libre choix de son Médecin.

C : Fonction de conseiller médical.

Du fait de la multiplication et de la diversification des risques auxquels sont confrontés les Sapeurs-Pompiers, le Médecin du Centre de Secours Principal doit avoir à la limite, un rôle de Médecin du travail.

En effet, il doit être là lors de certaines interventions au cours des incendies graves, mais aussi lors d'accidents de la route où la médicalisation doit être, actuellement, la plus efficace possible.

De la même façon, il devra connaître les produits toxiques auxquels sont soumis les Sapeurs-Pompiers, afin d'éviter toute intoxication grave accidentelle.

Il devra être là, aussi, en cas de situation de catastrophe (inondation; tremblement de terre) ou de danger technologique (déraillement de train; pollution par radio-activité).

On le voit, là encore, le rôle du Médecin est un rôle technique, et il sera d'autant plus efficace que sa formation sera adaptée.

D : Instruction secouriste :

Le Médecin du Corps de Sapeurs-Pompiers doit aider les moniteurs de secourisme, afin d'assurer une pédagogie, vivante et efficace du secou-

risme, et de tous les brevets qui s'y rattachent.

RÔLE DU MÉDECIN DANS LE SECOURS MÉDICAL

Les Médecins des Sapeurs-Pompiers consacrent beaucoup de leur temps à intervenir lors des différents accidents de la route, lorsqu'il y a des brûlés, ou des intoxiqués.

Par ailleurs, leur rôle sera particulièrement important en cas de situation de catastrophe.

Afin d'obtenir une bonne formation de ces Médecins de Centre de Secours, l'instruction de ces Médecins va se faire de trois manières différentes :

- D'une part, par l'information provenant du Médecin-Chef Départemental, à l'aide de circulaires ou de réunions scientifiques et techniques;
- D'autre part, par des stages d'information qui ont lieu à l'Institut National d'Études de la Sécurité Civile;
- Enfin, l'information peut se faire par des revues spécialisées (articles médicaux paraissant, régulièrement, dans le "Sapeur-Pompier"). ■

Docteur SERRATE,
Médecin-Capitaine volontaire
Centre de Secours Principal
de Villeneuve-sur-Lot.

Les tarifs 1988 de la MACIF sont en page 100.

18 18 18 18 18



Le SIDA

Depuis la description du premier cas de SIDA (Syndrome d'Immuno Déficience Acquise) en 1982, 500 personnes ont été touchées en France et 250 en sont mortes en 4 ans. Or, chaque année, dans notre pays, 1 000 personnes meurent de tuberculose, 130.000 de cancers, 200.000 de maladies cardio-vasculaires. Cependant, cette maladie constitue un véritable problème de santé publique, les malades atteints de SIDA n'étant qu'une partie des dizaines de millions de personnes infectées par le virus et susceptibles de transmettre la maladie.

Touchant essentiellement les homosexuels masculins, les toxicomanes consommateurs de produits injectables, les hémophiles recevant du plasma (avant 1985), les partenaires sexuels des personnes appartenant à ces groupes et les enfants nés de mère infectée, le SIDA est une infection due au virus L.A.V. (Lymphadopathy Associated Virus).

COMMENT SE TRANSMET LE VIRUS

- par des rapports sexuels non protégés, à l'occasion du contact des sécrétions génitales avec une muqueuse. Une fois peut suffire et multiplier le nombre de partenaires, c'est multiplier le risque;
- par l'usage des seringues contaminées. La transmission de sang à sang étant la plus directe, donc la plus dangereuse. Le pourcentage de toxicomanes intraveineux porteurs du virus atteindrait 60 % en région parisienne cette année. Partager une seringue expose donc aujourd'hui à la quasi certitude d'être infecté par le virus.
- par la contamination, durant la grossesse, du bébé d'une mère

infectée. Le virus peut en effet traverser le placenta et contaminer le fœtus mais ce n'est pas obligatoire, seulement 40 % des enfants nés de mère infectée le sont eux-mêmes.

- par le sang de donneurs infectés, et cela jusqu'au 1^{er} août 1985, date à laquelle a été rendue obligatoire la recherche de virus dans les produits sanguins prélevés.

MAIS

le virus ne se transmet pas :

- par le baiser et les caresses,
- par l'alimentation,
- par les postillons et les crachats,
- par les poignées de mains,
- par les animaux domestiques,
- par les piqûres d'insectes (moustiques, puces...),
- dans les toilettes publiques ou les douches,
- dans les piscines publiques.

Les porteurs de virus peuvent donc mener une vie sociale normale.

QUE VEUT DIRE "ÊTRE SÉRO POSITIF"

L'infection par le virus provoque dans le sang l'apparition d'anticorps décelables par une prise de sang, 4 à 12 semaines après le contact infectant.

Le sujet contaminé, qui était sain (séro négatif), est devenu porteur du virus (séro positif). Il a subi une infection qui provoque dans son sang une séro conversion.

Il devient alors susceptible de transmettre le virus (rapports sexuels, prêt de seringues, grossesse) mais rien ne permet de prédire qu'il y aura une évolution vers la maladie. Le sujet est dit porteur sain.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'INFECTION

- Le premier contact avec le virus provoque une "primo infection" dont les symptômes n'ont rien de particulier (fatigue, fièvre, éruption cutanée, perte de poids).
- Ensuite l'infection peut rester longtemps ou définitivement sans symptômes.
- Parfois persistent de gros et nombreux ganglions.
- Parfois apparaissent plus tardivement d'autres maladies plus ou moins graves, souvent récidivantes, mais que l'on peut traiter.
- Parfois enfin, c'est le SIDA qui entraîne une perturbation considérable des défenses de l'organisme et l'apparition de troubles graves : cancers de la peau, des muqueuses, du tissu ganglionnaire et d'infections par des germes habituellement non pathogènes (c'est-à-dire qui ne rendent pas malade, d'ordinaire).

LA PRÉVENTION

Il faut respecter l'hygiène de tous les jours pour la population en général.

Pour les professionnels de santé, utiliser du matériel à usage unique, se méfier des piqûres d'aiguille, porter des gants pour éviter tout contact avec des substances potentiellement infectantes (lésions ouvertes ou hémorragiques).

Pour les Sapeurs-Pompiers il est bien évident que le risque de contamination au niveau des blessures d'une victime est important et d'autant plus que le risque de blessure au cours du dégagement n'est pas négligeable.

Il faut donc :

1) éviter de se blesser par le port de gants de cuir.

2) éviter que la peau soit en contact avec le sang de la victime (port de gants chirurgicaux malheureusement très fragiles).

En cas de doute sur une éventuelle contamination, il faut :

- faire une déclaration d'accident du travail puis,
- faire pratiquer un test de contrôle dans les 3 jours (dépistage

de base) puis un nouveau test six semaines après.

Si le test de base a prouvé qu'il n'y avait pas de contamination antérieure et que l'on retrouve une séro conversion 6 semaines après, la contamination lors de l'intervention est probable.

Les règles de prévention sont les mêmes que pour le personnel soignant :

- port de gants,
- matériel à usage unique,

- précautions avec les aiguilles et désinfection des mains à l'eau de javel ou au Dakin.

Les mesures préventives (port de préservatif, pas d'échange de seringues, pas de partenaires multiples) restent applicables mais ne concernent pas le service commandé !...

Commandant J.F. LORTIE,
Médecin-Chef
Adjoint du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours

Case réservée au n° 239 A



ARHELEC

*Entreprise Générale d'Électricité
Études et Réalisations Industrielles
Automatismes
Informatique*

Zone Artisanale Michelon - Tél. : 53.64.52.46
47200 MARMANDE



PLASTINOV
MATÉRIAUX COMPOSITES

**AGRICULTURE
VITICULTURE
INDUSTRIE
ARMEMENT**

2, avenue des Martyrs de la Résistance
47200 MARMANDE - Tél. : 53.64.32.87

**BOUCHERIE
CHARCUTERIE**
Viandes 1^{er} Choix

Roland

PIANA
*Ancienne Maison
ANTONIOLLI*

10, rue du Fougard
MARMANDE
Tél. : 53.64.02.86

Livraison à Domicile

Une spécialité : "BLONDE AQUITAINE"

Stage conduite Hors chemin

Du 2 au 6 mars 1987, un stage de conduite hors chemin à été organisé à Houeilles par le Capitaine GUI-RAUDET, Chef de Zone à Houeilles.

Ce stage s'est déroulé en cinq jours consécutifs.

LUNDI

Présentation et organisation de cette formation.

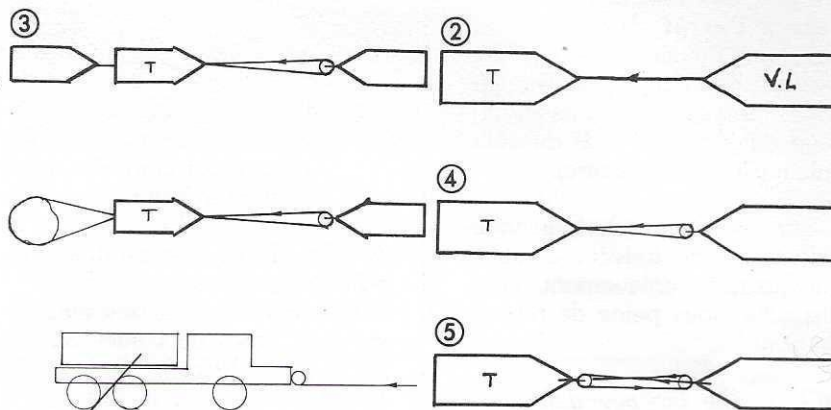
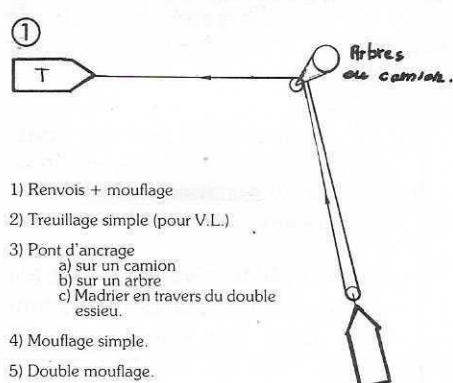
MATIN : Le cours commence sur le treuillage (mouflage, renvoi, pont d'attache sur les véhicules : voir croquis ci-dessous).

APRES-MIDI : Mise en pratique.

MARDI

MATIN : Cours de mécanique avec le concours de M. ALGRÈT, démonstrateur de chez R.V.I.

Ces cours ont porté surtout sur le rôle des ponts, des boîtes de transfert, des blocages de différentiels, et quelques astuces per-



sonnelles d'utilisation de ces différents organes afin de mieux les employer.

Avant de pénétrer hors chemin, il est recommandé d'enclencher le pont avant. Cette manœuvre doit être effectuée sans marquer de temps d'arrêt, en roulant à vitesse réduite.

Sur des terrains douteux (marécageux, sableux, ...), l'enclenchement de la réduction est nécessaire.

ATTENTION !!! cette manœuvre doit être effectuée **le véhicule à l'arrêt**. Sur les terrains incertains, il faut prévoir une dizaine de mètres, avant ces zones, pour avoir recours au blocage différentiel (l'arrêt du véhicule n'est pas nécessaire).

Sur les terrains durs, le véhicule aura une trajectoire rectiligne jusqu'à l'enlèvement de ce dispositif, sous peine de rupture du pont.

NOTA : Le blocage différentiel est à utiliser raisonnablement.

Hors chemin, le régime du moteur devra se situer entre 1.500 et 2.000 tours/minute, car inférieur à ce chiffre le camion manque de puissance et supérieur à 2.000 tours/minute c'est le manque d'adhérence.



La puissance maximale du moteur est comprise dans cette fourchette.

APRES-MIDI : Mise en main des différents véhicules.

En effet, nous allons évoluer sur trois types de véhicules. Un V.L. (Land-Rover), un C.C.F. (R.V.I.) et un C.C.I. (G.M.C.).

Ce fut une conduite sur piste et route qui déjà nous donne un aperçu de la forêt landaise.

MERCREDI

MATIN : Conduite en forêt (forêt entretenue).



Il s'agit de bien prendre conscience des trajectoires à emprunter, car un mauvais calcul et c'est la manœuvre en marche arrière.

APRES-MIDI : Conduite en forêt vierge. Il faut redoubler d'attention. Gare aux souches, troncs, fossés, car la végétation très dense cache d'éventuels obstacles.

Nous avons également appris à coucher des pins. C'est une technique bien particulière qu'il faut connaître afin d'éviter la chute des cimes sur le toit des véhicules.

Cette technique consiste à coller le pare-choc contre le tronc du pin et de pousser progressivement et sans à coups, en veillant à ce que la cime ne s'appuie pas sur un autre arbre.

JEUDI

MATIN : Passage de dunes et franchissement de fossés. Cela est très impressionnant pour le conducteur comme pour les spectateurs. Il ne faut surtout pas emballer le moteur, et comme disait le démonstrateur : "tout au couple".

APRES-MIDI : Conduite en boue et marais.

Le premier passage a été effectué par le véhicule de démonstration, qui, sur le retour, s'est

embourbé jusqu'à l'essieu. Nous avons pu apprécier l'efficacité de son treuil hydraulique (6 tonnes). Il s'en est sorti sans aucun problème.

Les véhicules suivants ont suivi le chemin marqué par les traces déjà profondes.

VENDREDI

MATIN : Conduite en convoi.

Une quinzaine de véhicules prit la route et resta en formation sur 120 km. Apparemment une manœuvre bénigne, mais très utile lors du renfort dans le Sud-Est de la France.

APRES-MIDI : Nettoyage et vérification complète de tous les véhicules.

Cette après-midi s'est terminée par un colloque présidé par le

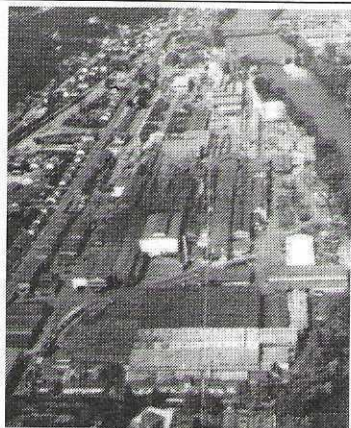


Lieutenant GUIROUDET afin d'améliorer les prochains stages.

Nous remercions tous les Organisateurs, Moniteurs et Res-

ponsables de cette excellente semaine dans la forêt landaise.

Capitaine DUCHENE
Centre de Secours Principal
de Marmande



PONT-A-MOUSSON S.A.

91, avenue de la Libération
54000 NANCY - Tél. 83.96.81.21

Usine de FUMEL
(LOT-et-GARONNE)

canalisations - fonderies
et usinage
pour pièces mécaniques

Tél. 53.71.40.60

QUINOFER

Tél. : 53.70.28.82

Zone Industrielle du Rooy - BP 39 - 47301 VILLENEUVE/LOT - Télex 560 856

PRODUITS SIDÉRURGIQUES

ALUMINIUM - INOX

TRÉFILERIE, VISSERIE, BOULONNERIE

ADDUCTION - COUVERTURE

ISOLATION - RACCORDS - TUBES PVC

PLOMB - ZINC - CUIVRE

FOURNITURES INDUSTRIELLES

OUTILLAGE BOIS - FER

*** CHAUFFAGE - SANITAIRE - CARRELAGE**

*** ÉLECTRO-MÉNAGER**

PLEXIGLAS

*** SALLE D'EXPOSITION OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI MIDI**



H^{ABITAT} 2000

RÉFLEXION D'UNE ÉQUIPE POUR MIEUX
PERSONNALISER VOTRE MAISON



UNION BÂTIMENT 47

Rue François Villon
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 53.70.33.53

Renfort feu de forêt

Landes de Gascogne pour l'Unité Mobile d'Intervention Départementale (U.M.D.I. 47)

Le Département de Lot-et-Garonne a la particularité de posséder 60 000 hectares environ de forêt plantée en pin maritime, variété excessivement inflammable.

Il existe depuis 1947, un Corps de Sapeurs-Pompiers Professionnels chargé d'assurer la surveillance et la défense de ce massif.

Un feu de forêt peut demander des moyens très importants pour être combattu.

A ce titre, il a donc été préparé en 1986, une colonne de renfort pour venir assister la D.F.C.I. en cas de gros incendies.

Cette colonne comporte 4 modules composés chacun de 3 C.C.F. et 1 V.L.R.

Dans le but de tester la fiabilité de notre système, nous avons organisé le samedi 27 juin 1987, la mise en œuvre, en réel, de la colonne de renfort.



DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

9 h 24

La tour de guet de Houeilles signale une fumée grade 255.

La tour de guet de Réaup grade 330.

9 h 25

Le pylone de Casteljaloux sur le grade 224, et celui de Xaintrailles sur le grade 284 aperçoivent une fumée grise.

Centre en alerte.

9 h 27

Pour l'ensemble des pylones fumée noire en évolution.

9 h 36

Le P.C. opérationnel conformément aux consignes fait partir 1^{re} unité du Centre de Houeilles.

Le feu étant important, l'ensemble du Corps est placé en alerte maximum.

9 h 35

Fumée en constante évolution, ordre de départ 2^e unité de Houeilles.

9 h 37

Départ Officier de zone.



9 h 44

Arrivée sur les lieux de la 1^{ère} unité. Message du Chef de garde : "Violent feu de forêt, je demande plusieurs unités en renfort et Chef de zone sur les lieux".

9 h 45

Officier de zone sur les lieux. Devant l'importance du sinistre le message suivant est transmis : Chef de zone à Chef de corps : "Feu de forêt Landes de Monceaux, commune d'Allons, demande départ de l'U.M.D.I.,



Pour cet exercice, nous avons incinéré une parcelle de semis gelés d'environ 15 hectares.



plus ensemble d'alimentation Camion Citerne Grande Capacité, P.C.M., mécanicien de permanence et Chef de Corps".

de 10 h 05 à 10 h 40

L'ensemble des renforts se présente sur les lieux et sont rattachés aux unités D.F.C.I., afin de participer à l'extinction de ce foyer.

10 h 30

Arrivée sur les lieux du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

10 h 39

Le P.C. mobile est opérationnel.

10 h 42

L'ensemble de l'alimentation Grande Capacité est opérationnel. Pour la première fois, nous avons utilisé notre camion citerne d'une capacité de 28 000 litres.

Il s'avère qu'il était possible d'effectuer le remplissage de 9 véhicules en un temps record de 15 minutes et à une distance de 2 km du sinistre. Ce véhicule trouve son réel emploi.

11 h 57

L'exercice est terminé.

CONCLUSIONS

Cette manœuvre a permis de décider l'emploi simultané de Sapeurs-Pompiers professionnels de D.F.C.I. et de Sapeurs-Pompiers Volontaires du Département.

Placés sous un commandement unique, avec une gestion très stricte du réseau radio, cet exercice s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Le remplissage des véhicules s'est effectué sur 3 points d'eau différents.

Les conducteurs et les portance qui n'étaient pas habitués à ce genre de travail ont pu mesurer toutes les difficultés de combattre un feu dans une épaisse fumée, avec une visibilité quasi-réduite.

Nous n'avons pas eu de "casse" de matériel, sauf 2 crevaisons.

A la fin de cet exercice, le Colonel DUFUST a procédé à une critique générale et il a exprimé sa satisfaction quant au déroulement de celui-ci.



Les Capitaines LACOSTE, GUIRAUDET, DRÈGE au P.C.M. opérationnel. Point de la situation.

EXERCICES

Outre le Directeur Départemental, étaient présents :

- le Capitaine GUIRAUDET, Officier de zone, responsable opérationnel.

- le Capitaine DRÈGE, Chef du P.C. mobile.

- le Capitaine LACOSTE, en renfort au P.C. fixe.

- le Capitaine DUCHÊNE, commandant le module de Marmande.

- le Capitaine LEMORVAN, commandant le module de Tonneins.

- le Lieutenant CAZALIS, commandant le module de Damazan.

- le Lieutenant SUAREZ, commandant le module de Nérac.

- Monsieur SERS et le Caporal-Chef PASCAL, responsables du dépannage.

- le Lieutenant PONS, Officier volontaire au Corps de D.F.C.I. qui a eu pour délicate mission la mise à feu et le contrôle de cet incendie.

- le Sergent-Chef FOY, commandant les 2 unités placées en surveillance extérieure.

Et enfin, les Adjudants-Chefs LESPES, PAVAN, JEAN et l'Adjudant GADRAT, Chefs de Centre D.F.C.I.

Lot et Garonne

Unité Mobile d'Intervention Départementale

Tableau récapitulatif

	Personnel		Matériel
	Officiers	Autres	
S.D.S.I.S.	2	4	1 V.L.R. 1 V.L.R. T.T. 1 véhicule P.C. mobile 1 véhicule atelier 1 C.C.G.C. (28 000 litres) 1 M.P.R. 60 m ³
Module n° 1 Marmande	1	10	1 V.L.R. 3 C.C.F.
Module n° 2 Tonneins	1	10	1 V.L.R. 3 C.C.F.
Module n° 2 Damazan	1	10	1 V.L.R. 3 C.C.F.
Module n° 3 Nérac	1	10	1 V.L.R. 3 C.C.F.
D.F.C.I.	5	30	5 V.L.R. T.T. 10 C.C.F. 1 véhicule atelier 2 M.P.F.

Cet exercice a rassemblé au total : 96 personnes et 38 véhicules.

Capitaine GUIRAUDET,
Chef de Zone D.F.C.I.



Manœuvre aux Ets Sobégal

Dépôt de gaz à Nérac

GÉNÉRALITÉS

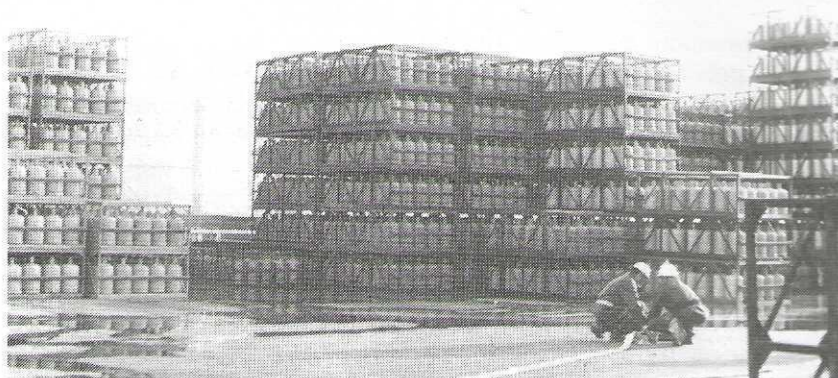
Les Établissements Sobégal implantés depuis 1965 sur la zone industrielle de Nérac, CD 930, sont spécialisés dans le remplissage des bouteilles de propane et butane de toutes capacités, ainsi que du ravitaillement en gaz des camions gros porteurs.

A ce titre son implantés sur le site :

- un réservoir de 1500 m³ de butane,
- un réservoir de 300 m³ de propane,
- une chaîne automatique de remplissage,
- un stockage de wagons citerne dans l'enceinte de l'usine,
- une aire de dépotage.

* * *

La défense intérieure est assurée par un réseau composé de canons fixes et de rideaux de refroidissement. Il existe une réserve d'eau de 700 m³.



Cet établissement, répertorié, fait l'objet :

- d'un plan d'opération interne,
- d'un plan de défense à deux phases établi par nos services.

- La 1^{ère} phase est composée de divers véhicules des centres périphériques.
- La 2^e phase de véhicules en renfort du département.

OBJET DE L'EXERCICE

Mise en œuvre du P.O.I. et de la 1^{ère} phase.

Thème :

Fuite enflammée à la sphère de propane.



DÉROULEMENT

16 h 00

Réception par le Centre de Secours Principal de Nérac de l'alerte.

16 h 04

Arrivée sur les lieux du F.P.T. + M.P.R., E.P.S.A., V.S.A.B. de Nérac.

16 h 06

Après reconnaissance du Chef de Corps, ordre est donné :

- 1) Confirmation du départ des Secours prévu en 1^{ère} phase.
- 2) Établir 3 grosses lances pour effectuer un refroidissement.

16 h 07

L'ensemble des mesures prévues au P.O.I. sont en œuvre.

16 h 13

Arrivée sur les lieux du F.P.T. + moto-pompe remorquable avec 8 hommes de Lavardac.

Consigne : Établir 2 grosses lances comme prévu sur le plan d'attaque.

16 h 16 :

Arrivée de 2 C.C.F. de D.F.C.I. avec 4 hommes.

Consigne : En réserve.

16 h 17 :

Gendarmerie a procédé à la déviation du CD 930.

16 h 26 :

Arrivée du F.P.T. + moto-pompe remorquable de Mézin avec 8 hommes.

Consigne : Établir 2 grosses lances comme prévu au plan d'attaque.

16 h 40 :

L'ensemble des moyens prévus aux 2 plans sont en œuvre.

CONCLUSIONS

- Mise en œuvre de 7 grosses lances Sapeurs-Pompiers (soit un débit de 210 m³/h).
- Mise en œuvre de 2 lances moniteurs de l'établissement (120 m³/h).
- Mise en œuvre des 4 couron-

nes de refroidissement des sphères 80 m³/h).

Cet exercice s'est déroulé en présence du Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, du Capitaine DRÈGE, Adjoint Opérationnel à la D.D.S.I.S., du Capitaine GUIRAUDET, Chef de Zone de D.F.C.I., et sous la direction du Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Nérac et en l'occurrence, Directeur des Secours.

Son bon déroulement a permis de constater la fiabilité du dispositif de défense. Cependant, il était constaté qu'en cas de défaillance des pompes de l'établissement utilisées à pleine capacité, nous aurions de très grosses difficultés pour trouver le débit d'eau en remplacement.

A l'issue de cet exercice, le Colonel DUFUST a en présence de tous les Sapeurs-Pompiers et des personnalités invitées, fait une synthèse de son déroulement. ■

Capitaine GUIRAUDET
Lieutenant SUAREZ



Le Centre de Secours Principal de Nérac et ses véhicules.

Responsabilité des S.P.

Des aspects de la responsabilité des Sapeurs-Pompiers dans la conduite des véhicules de lutte contre l'incendie

Il est une évidence navrante pour les responsables de la majorité des Corps de Sapeurs-Pompiers en France.

Si l'évolution statistique du nombre d'interventions est en constant accroissement, celle-ci s'accompagne d'une augmentation corrélative du nombre d'accidents de la circulation provoqués par, ou qui impliquent, des véhicules des Services de Secours et Lutte contre l'Incendie dans le cadre de leurs opérations ou en dehors de celles-ci.

Cette multiplication inquiétante des accidents de la route est, dans une part infime, due à la malchance, aux conditions générales de circulation que connaissent nos concitoyens. Elle est surtout le fruit d'une confiance parfois aveugle de nos conducteurs et d'idées reçues qui faussent le raisonnement de nos Sapeurs-Pompiers.

C'est l'objet du présent article que de dissiper ces malentendus qui, trop souvent, mettent en jeu la responsabilité juridique du Service, sans compter les vies humaines qu'en pratique, ils exposent inutilement.

Nos collègues ont une tendance sensible à interpréter d'une manière erronée les dispositions réglementaires du Code de la Route. Ils tiennent peu compte des décisions de la jurisprudence en la matière et appliquent sans discernement la notion fameuse de «**véhicule prioritaire**» trop connue peut-être, des postulants à l'obtention du permis de conduire.

L'essentiel du problème qui nous intéresse réside dans le

concept de l'urgence appliquée à l'action des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Quand elle existe, l'urgence aboutit, de par la codification, à des «**facilités**» de circulation pour les Sapeurs-Pompiers, sous réserve que ces derniers respectent des conditions d'ordre matériel et surtout des impératifs de «**coexistence**» avec les autres usagers de la route.

RÈGLES DE CIRCULATION A APPLIQUER EN CAS D'URGENCE

A) Quand y a-t-il urgence pour les Sapeurs-Pompiers ?

C'est évidemment l'intervention qui conditionne l'urgence. Cette dernière est effective aux moments :

- 1 - des départs en intervention;
- 2 - des départs en intervention sur appel radio (c'est-à-dire quand le véhicule se trouve déjà hors du Centre de Secours);
- 3 - des départs en renfort pour intervention.

B) L'urgence et la nature de l'intervention

Il n'existe pas de hiérarchie objective, de degrés dans l'urgence liée à nos actions et ceci pour une raison constante :

Quel que soit le contenu de l'ordre de départ (message verbal ou écrit). Un Sapeur-Pompier ne peut jamais être sûr de la véritable nature ou de l'ampleur du sinistre matériel ou humain qu'il est appelé à combattre.

Dans les cas urgents ainsi définis, un certain nombre de règles expresses ou implicites s'impose aux Sapeurs-Pompiers.

C) Les règles concernant les caractéristiques des véhicules

1 - Les types de véhicules

Depuis un arrêt CROCHET de la Cour de Cassation, en date du 19 juin 1975, il ne subsiste aucune équivoque quant à l'interprétation des divers articles du Code de la Route à cet égard.

S'ils ne mentionnent que les «**Services... de lutte contre l'incendie**», il convient de ranger sous cette expression, les ambulances ou V.S.A.B., assimilation logique car, en référence à la notion de «**Services de Police**», les auteurs du décret intégré au Code, n'ont pas entendu introduire d'exclusives entre les diverses missions de ces Services (lutte contre le banditisme, police de la route, etc..., pour les seconds; lutte contre l'incendie, secours aux noyés, départs bateaux, transports sanitaires, etc..., pour les premiers).

2 - La couleur des véhicules

Si le Code la Route est muet dans ce domaine, certains règlements généraux de circulation municipaux corroborés par la jurisprudence (Tribunal d'Instance de Thionville du 26 février 1976), exigent une couleur uniforme rouge, ce qui pose en pratique peu de problèmes, puisque en France cette couleur propre aux Sapeurs-Pompiers répond à la norme technique X08008 de février 1972.

3 - La signalisation spécifique à ces véhicules

En l'absence de normes, des dispositifs soumis à l'agrément du Service des Mines, avertisseurs sonores et lumineux, répondent aux mentions des articles R 35, R 92, R 95 et R 181 du Code de la Route.

Deux précautions valent mieux qu'une, nul ne saurait proscrire une utilisation conjointe de la come à 2 tons et des feux à éclats,

de jour, voire de nuit. Il faut même la recommander sauf dans les cas de transport des blessés vers un Centre Hospitalier. S'il faut éviter des conditions traumatisantes pour la victime, il convient également, dans cette hypothèse, de respecter au maximum les règles normales du Code de la Route car il manque un moyen de signalisation non négligeable.

Signalons encore que, malgré l'urgence, le trajet accompli par un Sapeur-Pompier, au moyen de

son véhicule personnel, de son domicile à son Centre de Secours, pour partir en intervention, ne peut amener de dérogation au droit commun, puisqu'il manque à son véhicule privé les moyens de signalisation spéciaux ci-dessus.

Dans ces deux cas en effet, il y a bien urgence, mais au regard de la responsabilité pénale, en cas d'accident, le conducteur serait placé dans les mêmes conditions que tout usager. ■

Les tarifs 1988 de la MACIF sont en page 100.

18 18 18 18 18

ON A BEAU
DIRE

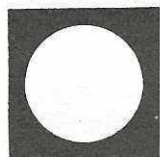
ON A BEAU
FAIRE



E. LECLERC

TONNEINS

RESTE LE MOINS CHER



**Entreprise Générale
du bâtiment**

GÉNIE CIVIL
RÉNOVATION - RESTAURATION
CONSTRUCTIONS
VILLAS INDIVIDUELLES

MICHELIN Frères s.a.

122, avenue Jean-Jaurès - 47200 MARMANDE

Tél. : 53.64.33.92

**Sté DE MARCO
& Fils**

Chemin de Cazaux
Zone Industrielle
47200 MARMANDE
Tél. : 53.64.68.39

COLLECTE CÉRÉALES
ENGRAIS
PRODUITS
PHYTOSANITAIRES
SEMENCES
TRANSPORTS

R.É.A.G.I.R.

RÉAGIR par des Enquêtes sur les Accidents Graves et par des Initiatives pour y Remédier

Comme l'indique le nom, l'objectif de la Commission **RÉAGIR** est de lutter contre la banalisation des accidents de la route. En 1985, la centaine de décédés sur les voies de chemin de fer (Évreux, Flaujac, Argenton) a eu plus de suite et d'efficacité que les 10 447 morts de la voie publique. En effet, ce nombre de victimes en un même lieu et un laps de temps très court frappe l'opinion, alors que, par leur dispersion dans le temps et dans l'espace, celles de la route entraînent leur banalisation et les gens se résignent avec un sentiment de fatalité «Ça n'arrive qu'aux autres».

LES ACTEURS DU PROGRAMME

Le Préfet, Commissaire de la République, met en place un coordinateur administratif et un secrétariat, il assure une bonne articulation entre les divers services et informe les collectivités territoriales.

Les Inspecteurs Départementaux de la Sécurité Routière (I.D.S.R.) sont issus d'horizons divers : Équipement, Services Techniques Municipaux, Police et Gendarmerie, Services Médicaux, Services de Secours (Médecins Sapeurs-Pompiers : Docteurs ANGLADE, LORTIE, BADETS, SERRATE - Sapeurs-Pompiers : Lieutenant-Colonel DUFUST, Capitaine LACOSTE,

DRÈGE, FERNANDEZ, Lieutenant RAPIN et DUCHÈNE), Associations...

Ces personnes ont été nommées par le Préfet, Commissaire de la République et formées à l'analyse d'accidents.

LES ENQUÊTES

A la suite d'accidents mortels ou susceptibles de l'être, une Commission d'Enquête est constituée par le Préfet, Commissaire de la République. Elle est composée de 3 Inspecteurs Départementaux de la Sécurité Routière minimum. Leur mission va être de recueillir des données propres à éclairer et à faire ressortir tous les facteurs qui entrent dans les causes de l'accident et en aggravent le déroulement.

Ils vont par des enquêtes sur le site, par des informations prises auprès des intéressés ou de leur entourage, essayer de reconstituer la situation a priori, analyser le comportement des usagers, constater l'état du ou des véhicules, contempler les caractéristiques des infrastructures et examiner l'efficacité et la rapidité de l'intervention des secours...

De ces différentes constatations, ils vont pouvoir énumérer les facteurs de l'accident et faire des propositions d'actions préventives susceptibles d'éviter que de semblables accidents ne se reproduisent ou ne soient aussi graves.

LES PROPOSITIONS

Au niveau du Lot et Garonne se tient une réunion mensuelle rassemblant tous les I.D.S.R. disponibles. Au cours de cette séance sont présentés les dossiers émanant des résultats des enquêtes établies telles que définies ci-avant.

En examinant ces enquêtes, on retrouve d'une part des propositions ponctuelles telles que : redresser un virage, abattre un arbre, ajouter des panneaux... et d'autre part, des propositions plus générales qui pourront donner lieu à des règlements ou à des campagnes de sensibilisation locale ou nationale (alcool, port de la ceinture...).

En ce qui concerne la suite donnée aux enquêtes et aux propositions d'actions préventives ponctuelles, il semblerait qu'elle



dépende essentiellement des décideurs (Maires, Conseillers Généraux, État) et de leurs budgets en la matière. Il faut toutefois noter que les facteurs le plus souvent retrouvés : alcool, vitesse et port de la ceinture sont maîtrisables par les usagers. Tout conducteur ne devrait jamais oublier qu'en ne respectant pas ces limites, il devient dangereux pour lui, ses passagers et les autres usagers de la route ■

Capitaine C. FERNANDEZ

Quelques chiffres pour réfléchir

*Communiqués par la Sécurité Routière
en date du 20 octobre 1987*

Année	Accidents Corporels	Tués	Blessés graves	Blessés légers
1982	223 182	12 102		
1983	209 715	11 677	75 833	218 530
1984	199 454	11 525	71 063	211 422
1985	191 096	10 447	66 911	203 834
1986	184 626	10 961	63 498	195 511

Les tarifs 1988 de la MACIF sont en page 100.



SECTEUR DE VILLENEUVE-SUR-LOT
Zone Industrielle - Tél. : 53.70.75.76

TERRASSEMENTS - ASSAINISSEMENTS
CONSTRUCTION ET REVÊTEMENTS DE ROUTES
V.R.D. - LOTISSEMENTS
ÉMULSIONS DE BITUMES - BITUMES FLUXES
SOLS INDUSTRIELS - PROCÉDÉS
PRODUITS SPÉCIAUX

**ADDUCTION ET
DISTRIBUTION D'EAU
ASSAINISSEMENT
TRAITEMENT ORDURES
MÉNAGÈRES
IRRIGATION - GESTION
DE SERVICES PUBLICS**



**AGENCE DE
VILLENEUVE-SUR-LOT :**
Zone Industrielle du Rooy
B.P. 69 - Tél. : 53.70.41.62

URGENCES
Tél. : 53.40.24.40

Secret professionnel

Obligation du secret professionnel

Le développement constant de leurs missions confère aux Sapeurs-Pompiers une place essentielle dans la cité, que traduisent l'estime et la confiance qui leurs sont témoignés.

Cette confiance est aussi justifiée par le fait que le Sapeur-Pompier tait les secrets, respecte le domicile, est désintéressé et défend sa profession.

Le droit pénal lui-même ne permettrait pas d'ailleurs qu'il en soit autrement, contribuant ainsi à l'existence d'une déontologie professionnelle.

Le secret professionnel est le secret que certaines personnes doivent garder sur les faits qu'elles constatent ou les informations auxquelles elles accèdent, notamment en raison, ou à l'occasion de leur profession.

Dans le cadre de leurs missions, les Sapeurs-pompiers sont

de plus en plus souvent amenés à connaître de tels secrets, soit qu'ils constatent par eux-mêmes en procédant aux secours, notamment en cas de secours aux personnes, soit qu'ils les surprennent en raison de leur présence sur les lieux, par exemple en cas d'intervention aux côtés du S.A.M.U., soit encore qu'on les leur confie en raison de la confiance qu'ils inspirent ou la nécessité que cette révélation présente (par exemple... accidenté prévenant les Sapeurs-Pompiers d'une maladie qui l'affecte et comporte diverses contre-indications).

Dans tous les cas, le Sapeur-Pompier doit conserver le secret de ce qu'il a ainsi vu et entendu, la circonstance que tel ou tel de ces faits soient plus ou moins déjà connus n'étant pas de nature à dispenser de l'obligation du secret.

La règle du secret s'impose évidemment lorsque les Sapeurs-Pompiers interviennent à domicile par exemple à l'occasion d'une fuite de gaz, ou d'une intervention médicalisée.

Les interventions sur la voie publique, si elles sont, par nature moins discrètes n'en sont pas moins soumises à la règle.

Le Sapeur-Pompier doit s'abstenir à l'égard des tiers et de la presse de toute divulgation ou commentaire sur l'identité ou sur l'état des victimes, y compris par le simple fait de leur hospitalisation si cela devait être contraire à leur intérêt (transport dans un hôpital psychiatrique par exemple). ■

Le Commandant
du Centre de Secours Principal
de Marmande
Capitaine M. DUCHENE

C.I.L.

(Courant d'Idées Lumineuses)

79, boulevard de la Liberté - 47000 AGEN - Tél. : 53.96.96.22

EXTINCTEURS DESAUTEL

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

PROTECTION INCENDIE

**VÊTEMENTS ET CHAUSSURES
POUR LA SÉCURITÉ - TRAVAIL
PROFESSIONNELS**

Nos Cadets

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires du Département de Lot-et-Garonne...

Mais qui sont exactement ces Cadets ?

Ils sont l'avenir des Sapeurs-Pompiers explique le Capitaine PERÉ, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne.

Ils sont vraiment notre sang neuf, a-t-il ajouté :

Actuellement une école de Cadets est créée au Centre de Secours de Duras, constituée de 15 Jeunes Sapeurs-Pompiers de 8 à 16 ans.

L'école du Centre de Secours de Mézin est en cours de constitution.

Dès son jeune âge, le Cadet acquiert ainsi les réflexes néces-

saires et une certaine souplesse qui plus tard peuvent lui sauver la vie et permettre d'en sauver d'autres.

Les Cadets apprennent donc tous les gestes de secours que pratiquent leurs aînés. Ils sont très enthousiastes dans l'accomplissement de leur formation théorique et pratique.

Pourquoi sont ils devenus Cadets de Sapeurs-Pompiers ?

C'est en effet de bouche à oreille que chacun est venu s'inscrire parmi les Cadets.

Leur père est Sapeur-Pompier ou quelqu'un de la famille ou bien il s'agit d'un camarade qui

les a poussé à venir faire ce noble métier.

A l'école ils n'en sont pas pour cela plus fiers et ne sont pas les pôles d'attraction. Ils en parlent peu, mais chacun sait qu'ils sont de futurs Sapeurs-Pompiers et on les respecte. C'est même un peu sécurisant. On sait qu'en cas de coup dur, ils sauront, avant l'arrivée des Sapeurs-Pompiers dire ce qu'il faut faire.

Bien qu'ils n'aient pas le droit de participer à une opération avant l'âge de 16 ans, les Cadets sont reconnus par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français et sont soumis à des règles d'instruction et de

...le sang neuf des Sapeurs-Pompiers.



Les Cadets du Centre de Secours de Duras (1980) :

Instructeurs : Jean GIROU - Jean-Pierre GUIGNARD - Pierre ALTOE - Jean-Paul LEROY - Dominique COAN - Jean-Claude NOAILLE
15 Cadets : Patrick AUDOUIN - Pierre LESSA - Patrick DONIS - Patrice RIVIERE - Patrice ALTOE - Jacques NOAILLE - David BESSE - David TOURNAN - Philippe DEBAYE - Patrick NOAILLE - Jean-Luc ESTEVE - Jean-Luc GUIGNARD - Éric COAN - Laurent DINCAN - Christophe TODESCO.

manœuvre, ainsi qu'à une aptitude physique dans les mêmes conditions que leurs aînés.

A noter que les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Duras ont participé au rassemblement national qui s'est déroulé à Compiègne en 1987.

Leur classement national a été plus qu'honorable et il y a lieu de les en féliciter ainsi que leurs instructeurs.

Bravo, Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires de Duras et de Mézin. Continuez dans la voie que vous vous êtes tracée et

soyez assurés de notre entière confiance pour l'avenir. ■

Le Bureau
de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de
Lot-et-Garonne

CLINIQUE SAINT-JEAN

Docteur ROQUES

2, av. du Gal-de-Gaulle - 47000 AGEN - Tél. : 53.66.75.75

**CHIRURGIE - MÉDECINE
MATERNITÉ**

RÉANIMATION

53.66.12.36

HOSPITALISATION

53.66.75.75

24 H / 24

PARTEZ TRANQUILLE



l'alarme silencieuse

tél. : 53.96.67.92

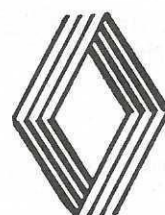
DOCUMENTATION GRATUITE

SEVIP AGEN :
nous veillons sur vous

RENAULT

Renault
Agen
SAVRA
concessionnaire

84, avenue Jean-Jaurès
47002 AGEN
Tél. : 53.66.81.75



Le S.D.I.S. de Lot-et-Garonne

en 1948

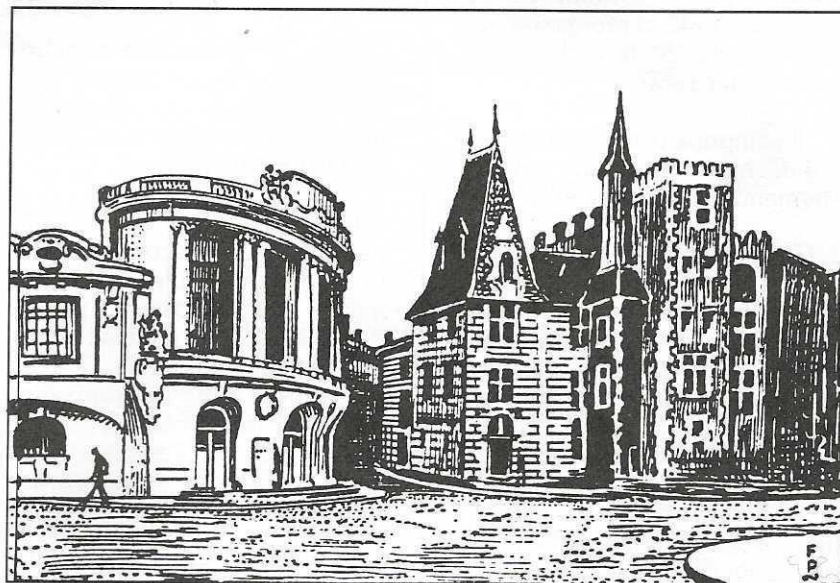
Le département du Lot-et-Garonne est le vieux pays des Nitiobroges, peuplade celtique. Il est héritier des pays féodaux de l'Agenais du Condomois, du Bazadais, du Périgord, en un mot de l'ancien gouvernement de Guyenne et Gascogne.

Il est arrosé par deux grands cours d'eau : la Garonne et le Lot et trois rivières : la Baïse, le Drot et l'Avancé.

Les Gaulois Nitiobroges ont laissé les débris de leur oppidum d'Aginnum sur le coteau qui commande l'Agen d'aujourd'hui, ville de plaine. En Agen, la Garonne arrose une contrée très fertile où croissent, sur des collines, la vigne, le prunier et le pêcher constituant un véritable « Jardin de la France ». Dans cette ville, le canal latéral de la Garonne passe de la rive droite à la rive gauche par le célèbre pont-aqueduc de 25 arches.

Agen est une ville aimable et agréable qui a gardé l'ossature de son ancien nom : Aginnum. Cette ville offre aux visiteurs de vieilles églises en pierres ou en briques des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles – dont une, jadis, fortifiée; ses maisons à arcades des XV^e et XVI^e siècles. Comme souvenir du passé, l'oppidum des Nitiobroges sur l'abrupte colline d'Agen a laissé quelques traces, des débris de remparts, des puits et l'on y fait maintes trouvailles gauloises ou gallo-romaines.

Sur les bords du Lot, on trouve à Castelmoron un certain air italien, et le climat de cette région n'est guère inférieur en beauté, en luminosité, à celui de la belle presque île ultramontaine, et l'Italie ne montre pas de vallée plus plantureuse que celle du Lot inférieur.



Marmande, dans la contrée fort riche du val de la Garonne, est plus belle de ses boulevards que de ses édifices : église et ruines d'un cloître du XVI^e siècle.

La région de *Nérac* longe la rive gauche de la Garonne qui y rencontre la Baïse et qui suit en général à quelque distance le canal latéral qui supplée à la navigation de ce fleuve très irrégulier dans ses allures. Elle se partage à peu près également entre deux sortes de contrées : à l'Est, on est dans les coteaux, le pays de la vigne; à l'Ouest, on est dans la lande, sur sable pliocène dans les bois de pins, plus ou moins entremêlés de chênes-lièges.

Le Moyen Age apparaît un peu partout, notamment à des tombes moyenâgeuses, à des mottes féodales.

Les souvenirs du jeune roi de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, sont la principale fierté de

Nérac. C'est pourquoi ce prince a, dans cette ville, sa statue en bronze devant les restes du château; cette statue est due à Raggi, comme celle de la place Royale à Pau, à laquelle elle est identique. La maison de Sully est à citer comme l'une des vieilles demeures.

Villeneuve, autrefois appelée Villeneuve-d'Agen, est une grande bastide de 1624. Elle montre une place entourée de maisons à arcades ou à « cornières », suivant la désignation locale. Cette ville se signale par des tours de l'ancienne enceinte (XV^e siècle) et par une église du XVI^e siècle.

Tout cela forme un ensemble homogène, essentiellement agricole, rivalisant avec les plus beaux jardins de France, traversé par la Garonne qui, belle à son entrée, est devenue majestueuse à sa sortie après avoir, au-dessous d'Agen, reçu le Lot passant à Villeneuve.

Organisation Départementale des Services de Défense contre l'Incendie et de Secours

Le Service Départemental d'Incendie a été créé par arrêté préfectoral du 11 décembre 1942 et réorganisé par les arrêtés des 20 décembre 1946 et 15 février 1950.

Il comporte actuellement :
4 Centres Principaux : Agen, Marmande, Villeneuve et Nérac.

17 Centres Secondaires : Layrac, La Sauvetat-de-Savères, Port-Sainte-Marie, Castelmoron-sur-Lot, Casseneuil, Castillonnes, Fumel, Monflanquin, Villereal, Casteljalous, Clairac, Miramont-de-Guyenne, Tonneins, Damazan, Houeilles, Lavardac, Mézin.

10 Corps de Sapeurs-Pompiers disposant d'une moto-pompe : Aiguillon, Monclar-d'Agenais, Cancon, Barbaste, Monbahu, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade, Meilhan-sur-Garonne, Lauzun, Passage-d'Agen.

15 Corps de Sapeurs-Pompiers avec pompe à bras : Lamontjoie, Laplume, Bruch, Granges-sur-Lot, Puymirol, Laparade, Buzet, Cocumont, Fauillet, Montauriol, Le Temple, Francescas, Le Mas-d'Agenais, Saint-Barthélémy, Caudecaoste.

Soit 46 Corps de Sapeurs-Pompiers volontaires pour un effectif de 750.

Seul, le Corps des Sapeurs-Pompiers d'Agen dispose d'un service permanent d'incendie placé sous les ordres d'un Officier professionnel.

Chaque Centre de Secours, permanent ou secondaire, dispose d'un véhicule de traction mis à sa disposition par le département. Le Conseil Général, présidé par M. le Docteur TOUSSAINT, sur la proposition de M. le Préfet SÉGAUT, a décidé, en outre, l'achat de 12 camions-citernes équipés de moto-pompes, qui seront à très bref délai répartis dans les Centres les plus importants ou les plus déshérités au point de vue des ressources en eau. Un crédit spécial de 11.000.000 de francs a été voté à cet effet.

Toutes les communes du département sont obligatoirement rattachées au Service Départemental d'Incendie et versent des taxes variables suivant l'importance du rôle qu'elles assument dans l'organisation. Ces taxes sont les sui-

vantes depuis le 1^{er} janvier 1950 :
- 12 francs par habitant pour les communes ne possédant aucun service d'incendie;

- 11 francs pour les communes possédant un Corps de Sapeurs-Pompiers régulièrement organisé, mais sans moto-pompe;

- 8 francs pour les communes possédant un Corps de Sapeurs-Pompiers pourvu d'une moto-pompe;

- 5 francs pour les communes sièges de Centres de Secours;

- 0,50 francs pour les communes possédant un Corps de Sapeurs-Pompiers permanent.

- 4 fourgons normalisés;

- 17 camions-citernes automobiles;

- 13 Dodges aménagés;

- 4 véhicules de traction;

- 20 moto-pompes de 60 mètres cubes;

- 11 moto-pompes de 30 mètres cubes;

- 14.550 mètres de tuyaux de 70 millimètres;

- 6.400 mètres de tuyaux de 45 millimètres.

Liste des Corps de Sapeurs-Pompiers

Communes	Cat. du Corps	Tél.	Liste nominative des Officiers
Agen	C.P.P.	11	Jean Fabre, Lieut. Alphonse Caval, S.-Lieut.
Casseneuil	C.S.V.	11 - 13	Jean Astié, Adjud.
Casteljalous	C.S.V.	20	Marceau Dubor, Lieut.
Castelmoron-s-Lot	C.S.V.	49	Jean Lagarde, S.-Lieut.
Castillonnes	C.S.V.	2	Gilbert Fraigneau, Lieut.
Clairac	C.S.V.	8	Albert Davach, S.-Lieut.
Damazan	C.S.V.	4	Clair Lamarque, Lieut.
Fumel	C.S.V.	22	Pierre Montès, Lieut.
Houeilles	C.S.V.	5	N.
La Sauvetat-de-S.	C.S.V.	4	Bétoulières, S.-Lieut.
Lavardac	C.S.V.	19	Armel Dutant, Lieut.

Communes	Cat. du Corps	Tél.	Liste nominative des Officiers
Layrac	C.S.V.	3	Yvan Pujol, S.-Lieut.
Marmande	C.P.V.	3.59	Yves Laborde, Lieut.
Mézin	C.S.V.	1	André Laroche, Lieut.
Miramont-de-G.	C.S.V.	19	Gilbert Guillot, Lieut.
Monflanquin	C.S.V.	5	Pierre Pénin, Lieut.
Nérac	C.S.V.	38	Raymond Camet, Lieut. Alix Oliivié, S.-Lieut.
Port-Ste-Marie	C.S.V.	2	Gabriel Audibert, S.-Lieut.
	C.S.V.	34	Lucien Lacombe, S.-Lieut.
Villeneuve-s.-Lot	C.S.V.	180	Paul Schreiber, Capitaine
Villereal	C.S.V.	2	Jean Bergougnac, Lieut.
Aiguillon	C. com.		Joseph Gordo, S.-Lieut.

Communes	Cat. du Corps	Liste nominative des Officiers
Barbaste	C. com.	Louis Darrac, S.-Lieut.
Cancon	C. com.	Daniel Francal, Lieut.
Caudecaoste	C. com.	Marcel Aragon, S.-Lieut.
Cocumont	C. com.	Bernard Sailhan, S.-Lieut.
Fauillet	C. com.	G. Duturon, S.-Lieut.
Francescas	C. com.	V. Fristalon, S.-Lieut.
Lamontjoie	C. com.	J. Dugoujon, S.-Lieut.
Laplume	C. com.	D. Coulanges, S.-Lieut.
Lauzin	C. com.	A. Lafaye, S.-Lieut.
Mas d'Agenais	C. com.	Abel Dalby, S.-Lieut.
Meilhan-s.-Garonne	C. com.	Arthur Margall, S.-Lieut.
Monbahus	C. com.	Martin Barthou, S.-Lieut.
Monclar-d'Agenais	C. com.	N.
Passage d'Agen	C. com.	Ernest Vigneau, S.-Lieut.
Puymirol	C. com.	François Mary, S.-Lieut.
St-Barthélémy	C. com.	Lucien Faga, S.-Lieut.
Ste-Bazeille	C. com.	Louis Meyran, S.-Lieut.
Ste-Livrade-s.-Lot	C. com.	Aimé Delabié, S.-Lieut.

Abréviations :

C.P.P. : Centre de Secours Principal Permanent.
 C.P.V. : Centre de Secours Principal Volontaire.
 C.S.V. : Centre de Secours Secondaire Volontaire.

Statistique des interventions

	1948	1949
Nombre d'appels reçus par les Centres de Secours	305	502
Nombre d'appels reçus par les autres Corps	13	15
Dégâts occasionnés par les sinistres (en millions)	96	133
Valeur des biens protégés (en millions)	200	400
Répartition des Interventions :		
Incendies réels	80	154
Feux de cheminées	235	351
Secours aux asphyxiés	3	12
Répartition des incendies :		
Usines	4	8
Immeubles	68	99
Récoltes (meules de paille)	8	15
Divers :		
Automobiles		2
Forêts, bois		8
Landes, broussailles, friches, etc.		22
Secours aux asphyxiés :		
Interventions	3	12
Succès obtenus	0	5

Extrait de l'ouvrage des Sapeurs-Pompiers du Sud-Ouest "Les Hommes du Feu" 1950.

Capitaine DRÈGE

Les Sapeurs-Pompiers
de Lot-et-Garonne
n'oublent pas les
pupilles de leurs
camarades décédés
en service commandé.

C.S. La Sauvetat de Savères

Le Centre de Secours de La Sauvetat de Savères créé en 1937, couvre à ce jour 22 communes soit 7 180 personnes.

MATÉRIEL

A l'époque, moyen de lutte contre l'incendie, une pompe à bras; en 1950, la Mairie achète une moto-pompe 60 m³. Pour la tracter, le département nous donne un vieux fourgon, marque Renault. La même année, on nous attribue un G.M.C. équipé d'une citerne de 3 500 l, et un H.Y. Citroën, qui sert de V.S.A.B. à l'occasion.

En 1967, la Mairie achète avec l'aide d'une subvention du département un F.P.T. Citroën, et le G.M.C. part au Centre de Première Intervention de Laroque-Timbaut.

En 1972, le Chef de Corps et le Maire de La Sauvetat réunissent les 22 Maires des communes défendues en vue d'acheter un V.S.A.B. (La participation des communes était donc envisagée par le Lieutenant Jean BÉTOULIÈRES). La même année, achat d'un Dodge 4x4 par la caisse de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (4 000 F). Le budget de la Mairie de La Sauvetat étant faible (280 habitants), 90 % des frais de fonctionnement (petit entretien,



habillement, et même véhicules sont supportés par la caisse de l'Amicale, elle-même alimentée par la seule vente du calendrier).

En 1984, nous achetons d'ailleurs une Estafette qui nous sert de V.S.R., transport d'hommes et de matériel.

CASERNEMENT

En 1986, nous demandons à Monsieur le Maire, d'acheter un terrain, pour bâtir un local fonc-

tionnel. Coût du terrain 8 000 F environ. Les devis pour le local que reçoit la Mairie avoisinent 600.000 F. Cette dépense étant trop élevée pour nous, nous décidons de bâtir nous-mêmes notre local. La Mairie nous donne 200.000 F et nous partons à l'aventure.

Le bénévolat, et des matériaux à des prix défiant toute concurrence...

Les édiles locaux, les Sapeurs-Pompiers, les habitants de La Sauvetat, les artisans locaux et



même de l'extérieur, des marchands de matériaux d'Agen, de Tonneins, et même de Toulouse, sensibilisés par notre entreprise apportent leur concours.

Nous avons à ce jour, environ 1 000 heures de travail, à titre du bénévolat, et nous n'avons pas fini. Nous éprouvons le besoin de souffler un peu, et nous avons englouti nos 200.000 F. (charpente métallique (70.000 F), portails électriques (60.000 F).

Nous allons tout de même nous remettre au travail pour que ce bâtiment soit fini au printemps 1988.

A ce moment là, La Sauvetat et les 22 communes défendues, disposeront d'un C.S.S. fonctionnel, dans un local de 250 m², comprenant : bureaux, W.C., douches, salle de garde, vestiaire, coin atelier, et pouvant abriter 6 véhicules.

EFFECTIF DU CENTRE DE SECOURS

17 volontaires

- 1 Officier,
- 3 Sous-Officiers,



- 2 Caporaux,
- 11 Sapeurs.

INTERVENTIONS

- 180 en 1986,
- plus de 200 en 1987.

* * *

Pour donner une idée du bénévolat.

A 16 hommes dans une seule journée, nous avons employé pour couler la chappe, 110 tonnes de sable + 98 sacs de ciment.

En conclusion, (mais toutefois personnelle), ce local était un projet de mon prédécesseur et Chef de Corps le Lieutenant Jean BÉTOULIÈRE, emporté par la maladie à l'âge de 64 ans. C'est en son nom et pour son seul souvenir, que nous pourrions lui dire un jour, "mission accomplie". ■

Le Chef de Corps
Lieutenant
Jack BÉTOUILLÈRES
Chef du Centre de Secours
de La Sauvetat de Savères.

SOCIÉTÉ AGENAISE DE TRANSPORTS



ET D'AFFRÈTEMENTS ROUTIERS

B.P. 126 M.I.N. - 47004 AGEN CEDEX - Tél. : 53.96.42.55 - Télex : 560 044

AFFRÈTEMENT - Services Commerciaux

AGEN : Z.I. Jean-Malèze

Tél. : 53.96.42.27 - Télex : 560 025

MARMANDE : Complexe agricole

Tél. : 53.64.13.64 - Télex : 540 474

MONTAUBAN : Marché-Gare

Tél. : 63.03.36.68 - Télex : 520 321

MOISSAC :

Tél. : 63.04.15.82

RÜNGIS :

Tél. : (1) 46.75.93.30

PERPIGNAN :

Tél. : 68.85.24.24

Le C.S.P. de Marmande

Le Centre de Secours Principal de Marmande créé en 1879 est situé actuellement dans des locaux datant de 1960, rue Bayle de Seyches, en centre ville.

Le secteur défendu en premier appel regroupant 30.312 habitants et en deuxième appel 21 communes également regroupant 8.925 habitants.

Le nombre d'interventions du 1^{er} janvier au 30 novembre 1986 est de :

- incendies	135
- secours routier	336
- autres interventions	231

Trente huit hommes composent l'effectif :

- 4 Officiers, dont un Chef de Corps et un Médecin-Capitaine,
- 9 Sous-Officiers,
- 25 Caporaux et Sapeurs-Pompiers.

Le matériel est le suivant :

- 2 V.S.A.B.
- 1 P.S.
- 1 F.P.T.
- 1 E.P.S.A.
- 3 C.C.F.
- 1 C.T.U.
- 1 M.P.R.
- 1 Remorque Poudre
- 1 Remorque Mousse
- 1 Groupe Ventilateur
- 1 Bateau de reconnaissance et sauvetage (Zodiac).

Des bateaux pour intervenir en cas d'inondations (d'Artagnant et

BR 500) sont garés dans des locaux de la ville à environ 800 mètres du Centre de Secours Principal.

Compte-tenu de l'évolution du nombre d'interventions, le Centre de Secours Principal se verra doté dans les prochaines années du matériel complémentaire suivant :

- 1 V.S.R.
- 1 E.P.S.A.
- 1 Véhicule de plongée.

Les difficultés rencontrées actuellement dans les locaux sont :

- a) - le manque de travées pour les véhicules;
- b) - l'absence de locaux administratifs et opérationnels;



La Caseme actuelle.

c) - l'absence d'aire de manœuvre et de terrain de sport;
d) - difficultés des Sapeurs-Pompiers pour venir au Centre de Secours Principal lors des appels et difficultés pour les véhicules lorsqu'ils se rendent en intervention, compte tenu de la circulation.

Il est à noter également que le Commissariat de Marmande, situé actuellement au centre ville, dans des locaux exigus et sans garage pour les véhicules, désire récupérer les locaux actuels du Centre de Secours Principal.

PROJET DE CONSTRUCTION

A cet effet une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture le 8 octobre 1986, en présence de :
- Monsieur Gérard GOUZES, Maire de Marmande,

- Monsieur CALIXTE, Secrétaire Général de l'Administration de la Police de Bordeaux,
- Monsieur BAUZA, Directeur Départemental des Polices Urbaines de Lot-et-Garonne,
- Monsieur TINTONI, Commissaire de Police de Marmande.

Pour parer à toutes ces difficultés et libérer les locaux pour le Commissariat, la ville de Marmande a décidé l'acquisition d'un terrain de 1 ha 8 à l'extérieur du centre ville, afin de construire une caserne de Sapeurs-Pompiers (voir plan ci-dessous).

Cet emplacement permet l'accès direct au centre ville, Miramont, Escassefort, Zone Industrielle et Route de Bordeaux.

Compte tenu du programme pour un Centre de Secours, établi par le Ministère de l'Intérieur, Direction de la Sécurité Civile, nous pouvons constater que

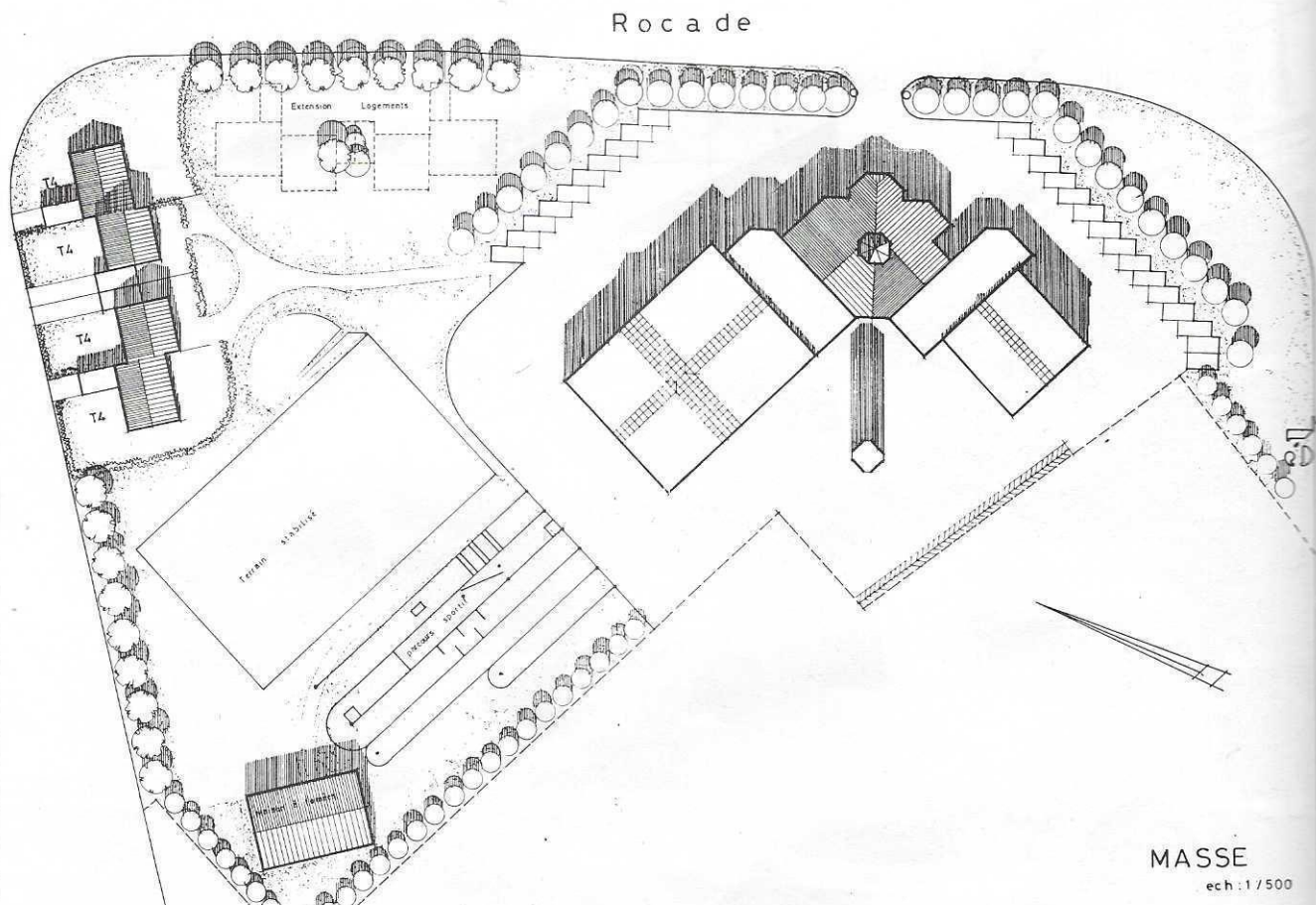
nous entrons dans le cadre d'un Centre de Secours de catégorie C 1. L'étude attentive du programme correspondant à cette catégorie, adapté aux besoins de Marmande, nous a amenés à prévoir, sur le terrain qui nous est proposé un ensemble comprenant :

- un corps de bâtiment, Centre de Secours proprement dit;
- une aire stabilisée avec un parcours sportif;
- une "maison à fumée";
- quatre logements individuels de type 3 et 4 (pouvant être doublés à l'avenir).

Centre de Secours

Ce bâtiment se décompose en trois éléments majeurs :

- six travées de 22 m de long,
- quatre travées de 14 m de long,
- une zone administration, personnel sur deux niveaux, et rayonnant autour d'un patio central.



Plan de masse du projet de construction.

Exercice Plan Rouge

Le dimanche 14 juin 1987, le Plan Rouge a été déclenché à titre expérimental dans un établissement sanitaire de Virazeil près de Marmande.

THÈME

Feu - 2^e étage avec évacuation 20 malades.

Il s'agissait d'un exercice permettant de tester les moyens en personnel et matériel des C.S. de l'Arrondissement de Marmande, et placés sous le commandement :

- du Capitaine DREGE, Adjoint opérationnel à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne;
- du Capitaine DUCHENE, Commandant le Centre de Secours Principal de l'Arrondissement de Marmande;
- du Médecin-Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Bazeille;
- du Médecin-Chef du S.M.U.R. de Marmande;
- de Madame LUDIER, responsable de la Section A.D.P.C. de l'Arrondissement de Marmande.

Le P.C. Mobile était dirigé par le Lieutenant DARQUÉ, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cocumont.

Étaient également présents :

- Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement de Marmande;
- Monsieur GOUZES, Conseiller Régional, Maire de Marmande;
- Monsieur le Maire de Virazeil.

Les C.S. ayant participé à cet exercice :

- Marmande - Tonneins - Duras
- Miramont - Casteljaloux
- Lauzun - Meilhan-sur-Garonne
- Cocumont - Sainte-Bazeille.

Matériel :

- 8 V.S.A.B. - 1 F.P.T. - 1 C.C.I.
- 1 E.P.S.A. 24 - 2 V.L.R. - 1 P.C.M. - 1 Ambulance S.M.U.R.
- 1 Ambulance A.D.P.C.

Personnel :

- 5 Officiers - 8 Sous-Officiers
 - 28 Caporaux et Sapeurs-Pompiers - 1 Médecin + 1 Interne - 20 Secouristes A.D.P.C.
- Capitaines DREGE - DUCHENE



Pendant l'attaque du feu et le Centre de Tri.



Le P.C.M. et les autorités.



Le P.C.M.

Incendie dans des garages en sous-sol



L'Officier accompagné de deux hommes, équipés de A.R.I. commencent l'exploration des lieux. Une épaisse fumée se dégage par les voies naturelles. Après une progression difficile notre équipe de reconnaissance découvre trois véhicules en feu. Aussitôt, l'extinction est réalisée tandis que l'Adjudant-Chef effectue une visite aux étages supérieurs afin de s'assurer que les fumées ne les avaient pas atteints. Pendant, ce temps, une autre équipe ouvre toutes les issues extérieures afin de créer une ventilation des locaux.

Vu l'importance du sinistre, le Lieutenant DUCHENE, Chef de Corps, ainsi que le Conseiller Municipal, M. DUCROQ, Responsable du Service Incendie, se sont rendus sur les lieux.

Après une extinction complète des trois véhicules, à l'aide d'un camion de dépannage, nous évacuons ces carcasses vers l'extérieur afin de parer à une éventuelle reprise du feu. Les lieux nettoyés, ainsi que le matériel rangé, nous rentrons au Centre de Secours Principal.

Ce sinistre nous a permis de voir exactement l'évolution avec un A.R.I. L'obscurité, la chaleur, les détonations ainsi que l'appréhension font varier énormément la consommation d'air d'un individu à l'autre, d'où l'entraînement, le sport, le calme, le sang-froid qui sont les qualités principales d'un Sapeur-Pompier.

Capitaine Marcel DUCHENE
Commandant le Centre de Secours Principal de Marmande

Le dimanche 6 décembre à 22 h 39, le Commissariat nous alerte pour un feu important dans les garages en sous-sol de la Résidence Meyniel.

Aussitôt l'alerte est donnée et le Fourgon Pompe Tonne et l'E.P.S.A. se rendaient sur les lieux.

Dès leur arrivée, l'Officier de garde, l'Adjudant-Chef SALEILLE, demande du renfort en personnel ainsi qu'en matériel.



Carnet

NAISSANCE

Lory DUPUY, née le 29 juin 1987,
Justine BEYNEIX, née le 2 juillet 1987.
Nous adressons nos sincères

félicitations aux parents pour ces heureux événements.

RETRAITE

Départ du Sapeur Première Classe Jacques ROORE, l'ensem-

ble du Corps des Sapeurs-Pompiers lui souhaite une longue, heureuse et paisible retraite.

EXAMEN

Ont obtenu avec succès les

diplômes de secouriste et de réanimation, les candidats suivants :

- Sapeur-Pompier Yannick POL-LENTES

- Sapeur-Pompier Patrick LATASTE,

- Sapeur-Pompier Michel DRI-COURT,

- Sapeur-Pompier Christian LATASTE.

Toutes nos félicitations.

Félicitations aux Sapeurs-Pompiers BALLET, BEYNEIX, DAROS, DUPUY, GARCIA, POTIER, RIGHINI et SUBIRADA qui, après beaucoup de travail, ont réussi à l'examen de Caporal. De ce fait, ils sont inscrits sur la liste d'aptitude à ces fonctions.

NOMINATION

Madame le Docteur Monique PATANCHON, Médecin au S.M.U.R. de Marmande a été nommée Médecin-Capitaine au Centre de Secours Principal de Marmande à compter du 1^{er} octobre 1987. ■

Bricofrance

**OUTILLAGE - QUINCAILLERIE - DÉCORATION
ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE - JARDIN - BOIS-BATI
DÉCOUPE BOIS et VERRE**

Route de Bordeaux - Centre Commercial CHAMPION
47200 MARMANDE - Tél. : 53.20.93.20

S. O. E. M.

**SABLES ET GRAVIERS ROULÉS - CONCASSÉS
TRAVAUX PUBLICS - MANUTENTION-LEVAGE
BÉTON CONTRÔLÉ - POMPAGE**

**47200 COUSSAN - MARMANDE
Tél. : 53.93.62.97**

18 18 18 18 18

CONFORAMA

Le pays où la vie est moins chère

AGEN

Avenue de Colmar
47000 AGEN
Tél. : 53.96.04.90

MARMANDE

Route de Tonneins
MARMANDE
Tél. : 53.20.87.21

Centre de Secours de Cocumont

CENTRE DE SECOURS

Cocumont.

CHEF DE CORPS

Lieutenant Alain DARQUE.

SOUS-OFFICIER ADJOINT

Sergent-Chef Jean LESTRADE.

MÉDECIN

Capitaine Jean QUINQUIS.

PHARMACIEN

Capitaine Jean-Jacques PROUZET.

EFFECTIF DU CORPS

(au 1^{er} janvier 1988) :

- 3 Officiers,
- 2 Sous-Officiers,
- 3 Caporaux,
- 13 Sapeurs-Pompiers.

TOTAL : 21

ARMEMENT

(au 1^{er} janvier 1988) :

- 1 V.L.R. (Voiture de Liaison Radio),

- 1 V.S.A.B. (Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés),
- 1 F.P.T. (Fourgon Pompe Tonne),
- 1 C.C.I. (Camion Citeme Incendie),
- 1 G.M.C. (Camion Citeme Lourds pour feux de forêt).

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS DU 30.11.86 AU 01.12.87

- Incendies :	5
- Feux de cheminées :	4
- Accidents :	9
- Dégagements de voie publique :	16
- Destruction de nids de frelons et guêpes :	39
- Sorties diverses :	17
TOTAL :	90



Le Personnel et le matériel du Centre de Secours de Cocumont.

CASERNEMENT

Le changement de casernement est envisagé dans le 1^{er} semestre 1988. La commune de Cocumont sera propriétaire de la Copalma, locaux plus fonctionnels pour loger le matériel et faciliter la sortie des véhicules en cas d'intervention.

OBSERVATIONS

Le Corps de Sapeurs-Pompiers de Cocumont est dirigé par le Lieutenant DARQUE dont l'effectif est formé en majorité par des artisans. Bonne formation en général. Bon état d'esprit. Le Lieutenant Alain DARQUE a succédé à son père, ex-Chef de Corps à compter du 1^{er} mai 1983. Ils exercent tous les deux la profession de coiffeur.

CRÉATION DU CENTRE DE SECOURS

Par délibération du Conseil Général en date du 2 novembre 1987, cette assemblée a décidé de transformer le Corps de 1^{re} Intervention de Cocumont en Centre de Secours Secondaire, après avis favorable de la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Lot-et-Garonne a donné son agrément à la création de ce Centre de Secours par arrêté du 1^{er} janvier 1988 et prononcé la dissolution du C.P.I. de Cocumont.

RÔLE DU CENTRE DE SECOURS DE COCUMONT

Ce Centre joue un grand rôle dans le cadre du Service Dépar-



La Sainte-Barbe 1988 et création du Centre de Secours de Cocumont. ▲
Réception à la Mairie : Monsieur Jean FRANÇOIS-PONCET, Président du Conseil Général, Monsieur le Sous-Préfet de Marmande, Monsieur le Lieutenant-Colonel DUFUST D.D.S.I.S.



La Sainte-Barbe 1988 et création du Centre de Secours de Cocumont, les personnalités. ▲

temental d'Incendie et de Secours :

- il assure une couverture importante d'un tronçon de l'autoroute A 62 en matière d'accidents,
- il couvre la protection de trois communes (1634 habitants) qui lui sont rattachées en premier appel,

- il a été intégré à la colonne mobile de Secours "feux de forêts" pour la zone forestière des Landes de Gascogne,

- il peut être appelé en renforts sur toutes opérations de secours et de lutte contre l'incendie dans l'arrondissement de Marmande. ■

Pierre DUFUST.

18 18 18 18 18

C.P.I. Le Mas d'Agenais

Pour cette année notre Centre de Première Intervention a répondu à 28 appels :

- 6 Feux de cheminées ou incendie de faible importance,
- 11 Sorties pour destructions de nids de guêpes ou frelons,
- 6 Interventions pour fuites d'eau ou fuel, déblayage sur la voie publique,
- 3 Recherches d'animaux,
- 2 Postes de Secours établis lors de manifestations sportives.

* * *

Fin avril l'Adjudant-Chef DUBOUILH a pris sa retraite après 35 années de service. C'est

Roland BOUSSIERES qui a été nommé Chef de Corps.

Nous avons accueilli 2 nouvelles recrues :

Philippe BATAIL au 1^{er} janvier,
Gilles MININ au 15 décembre.

* * *

En cette année écoulée, un effort particulier a été fait dans le domaine de la formation avec diplômes à l'issue des examens :

- 2 participants au stage préparant le permis de conduire bateau fluvial,
- 6 candidats au B.N.S.,
- 3 candidats au passage de grades : 1 Adjudant, 1 Sergent, 1 Caporal.

Le Corps a été intégré dans la colonne mobile des secours pour la lutte feux de forêts et a participé à la manœuvre qui s'est déroulée au mois de juin 1987.

Qu'il nous soit permis de remercier le Capitaine LE MORVAN, du Centre de Secours Principal de Tonneins, le Lieutenant DUCHENE, du Centre de Secours Principal de Marmande ainsi que leurs collaborateurs pour l'aide et le concours qu'ils nous ont apportés dans les différents stages. ■

Le Corps de
Le Mas d'Agenais.

Le Chef de Corps Roland BOUSSIERES promu Adjudant

Le samedi 21 février, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Le Mas d'Agenais recevait le Capitaine PERÉ, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, le Capitaine DRÈGE, représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et de nombreuses personnalités de la famille des Sapeurs-Pompiers ainsi que des personnalités civiles pour la remise des barrettes d'Adjudant-Chef au Sergent Roland BOUSSIERES nommé à ce grade par arrêté préfectoral du 1^{er} février 1988.

Au cours de cette cérémonie plusieurs autres membres du Corps furent récompensés par la remise de leur nouveau grade dont M. LEGLISE.



(Photos Marc AYACHE)

Réunion des Chefs de Corps

Les Chefs de Corps font le point

Les Chefs de Corps des Sapeurs-Pompiers se sont réunis le samedi 19 décembre 1987 au Centre de Secours Principal de Nérac pour faire le point sur les différents aspects de leurs missions.

Présidé par le Colonel DUFUST, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Lot-et-Garonne, c'est le Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Nérac, qui accueillait tous ces responsables dans la salle de réunion du Centre.

Les sujets ne manquaient pas puisque l'on devait traiter de tous les problèmes relatifs à la mission des Chefs de Corps. Parmi l'assistance, on remarquait outre le Colonel DUFUST, le Capitaine DRÈGE, Adjoint Opérationnel à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, le Capitaine FERNANDEZ, Chef de Corps au Centre de Secours Principal d'Agen, le Capitaine LACOSTE, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot, le Capitaine GUIRAUDET, Chef de Zone D.F.C.I., le Lieutenant DUCHÊNE, Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Marmande et le Lieutenant MOLUCOU (S.D.I.S.). L'ordre du jour comprenait la question des stages de formation des Sapeurs-Pompiers volontaires, les affectations et les reprises du matériel d'incendie et de secours. Il fut également question de l'organisation de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, des gardes départementales (Officier Directeur de permanence), du règlement du S.D.I.S. Il y eut un long exposé sur le "plan rouge départemental" fonctionnant lors d'acci-



dents nécessitant un nombre important d'ambulances. Un plan en a été étudié. Ainsi, lors du déclenchement du plan rouge et suivant le lieu du sinistre, les Centre de Secours du secteur concerné mettent immédiatement les ambulances à disposition suivant les instructions déjà établies.

Pour les feux de forêts, les unités mobiles agissent sur le même principe que pour le plan rouge. Les modules prennent immédiatement le départ vers le poste de commandement sur les lieux du sinistre. Après cet exposé, on parla des transports de matières dangereuses et des risques pour les Sapeurs-Pompiers. Puis, il fut question des

codifications et de l'établissement des comptes rendus, des maladies et accidents contractés par les Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels, etc...

A l'issue de cette réunion, un vin d'honneur était offert par la municipalité représentée par M. Georges CAILLAU, Premier Adjoint, qui rendit hommage à tous ces responsables pour le travail qu'ils font avec leurs hommes, presque tous bénévoles, pour la sécurité de la population.

A titre d'information : le Capitaine PÈRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Lot-et-Garonne, participait aux travaux. ■



C.S.P. de Nérac

Le 31 octobre 1987, le Centre de Secours Principal de Nérac était en effervescence. En effet, le V.S.A.B. neuf, type Master, nous était affecté. On notait la présence des autorités municipales et départementales, M. CHOLLET, Conseiller Général, Maire de Duras, le Docteur BRUNET, Conseiller Général, Maire de Nérac et son Conseil, M. BARBÉ, Adjoint délégué aux Services d'Incendie et de Secours du Centre de Secours Principal de Nérac.

Le Capitaine DRÈGE, représentait M. le Colonel DUFUST Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Le Capitaine GUIRAUDET, Chef de Zone D.F.C.I. 47.

M. le Président du Conseil Général, était représenté par M. CHOLLET, Conseiller Général et Président de la Commission Administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours 47, qui remettait les clefs



Remise des diplômes d'Adjudants, Sergents et Caporaux le mardi 8 décembre 1987

du V.S.A.B. neuf à M. le Docteur BRUNET, Conseiller Général, Maire de Nérac, qui à son tour les remettait au Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps du Centre de Secours Principal.

La remise des clefs fut suivie par le passage en revue de la Compagnie, par les autorités, et clôturée par un vin d'honneur dans notre salle de réunion, complée, notamment par les stagiaires des Centres de Nérac, Lavar-dac, Francescas, Moncrabeau, Laplume, et Astaffort, ainsi que leurs instructeurs de la D.F.C.I.,

l'Adjudant-Chef JEAN, les Sergents-Chefs, MARCHI et PLANA, qui se sont dévoués durant 6 journées et plusieurs soirées pour former et instruire tous les stagiaires et candidats aux examens d'Adjudants, Sergents et Caporaux, qui ont tous réussi lors de l'examen qui a eu lieu à Agen, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours le 21 novembre 1987.

*Félicitations et merci à tous,
et à bientôt.*

Le Centre de Secours
de Nérac

Remise des clés du nouveau V.S.A.B. le samedi 31 octobre.



Centre de Secours de Mézin

DÉPART

Notre ami et camarade le Sapeur Patrick GROSSELLE, nous a quitté pour prendre ses fonctions de Sapeur-Pompier professionnel à la D.F.C.I. à Houeilles. Nous te souhaitons Patrick, une longue carrière.

RETRAITE

Le Sapeur Claude DUPEYRON, après 21 ans de bons et loyaux services, a été atteint par la limite d'âge. Entré dans notre Corps le 1^{er} août 1966, tu as été libéré de tes fonctions le 4 août 1987. Nous te souhaitons "PNEU" une longue et heureuse retraite. Soit parmi nous toujours le bienvenu.

NAISSANCE

Le Sapeur Claude CASTAGNOS, vient d'augmenter de grade. En effet, il est l'heureux grand-père d'une petite Sylvia. Tous nos vœux au bébé, et toutes nos félicitations à ses parents Marie-Claude et Jean-Marc.

SECOURS ROUTIER

Ont passé avec succès cet examen, le Sergent RAINATO et le Sapeur POMAREDE. Bravo à tous deux.

PARTICIPATION

Au cours de l'année 1987, notre unité a participé à diverses manœuvres inter-centres, et notamment celles du feu de forêt à Houeilles, et à la Sobégat à Nérac.

JEU DE SOCIÉTÉ

Nous l'avons organisé le 7 novembre 1987, et nous avons été très heureux de recevoir une délégation de nos amis et collègues de Nérac et Lavardac.

SAINTE-BARBE

Le 5 décembre 1987, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Mézin a fêté sa Patronne Sainte-Barbe.

La revue des membres et du matériel a été faite par le Conseiller Général Max GROSSELLE, le Maire de Mézin, Jean LARAIGNOU et le Lieutenant GLIZE, Chef de Corps. Une gerbe a été ensuite déposée au Monument aux Morts, en présence de nombreuses personnalités, et notamment, le Capitaine PÈRE, Président de l'Union Départementale de Lot-et-Garonne, le Lieutenant SUAREZ, Chef de Corps de Nérac représentant le D.D.S.I.S., le Lieutenant DARQUE, les représentants des Corps de Lavardac, Barbaste, Moncrebeau, Francescas et la D.F.C.I. de Réaup. Au cours du vin d'honneur, nous avons appris que nous serions prochainement doté d'un C.C.F. 4 x 4, ce qui va obligatoirement nécessiter l'agrandissement de notre centre. Cette journée s'est terminée, comme le veut la tradition, autour d'une table.

Nous vous donnons rendez-vous au mois de février, car notre Congrès annuel se déroulera à Mézin. A très bientôt. ■

Lieutenant GLIZE

Sergent Danièle DUCOUSSO



Départ à la retraite du Sapeur-Pompier Claude DUPEYRON, entouré de son épouse, du Conseiller Général Max GROSSELLE, du Maire de Mézin, Jean LARAIGNOU, du Lieutenant OLIZA, Chef de Corps et des Membres du Centre de Secours de Mézin.

C.P.I. de Moncrabeau

L'aide précieuse du Service Départemental d'Incendie et de Secours 47 en dotation de matériel, conjuguée avec de nombreuses heures de travail fournies par l'ensemble de l'effectif du Corps, nous a permis de rénover un G.M.C. désaffecté.

Les réparations sont terminées, le C.C.F.L. est équipé d'un émetteur-récepteur et nous permet de faire partie du module feux de forêt de Nérac, prévu en renfort à la D.F.C.I. 47.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés pour cette réalisation et rendez-vous au dimanche 7 août 1988 à Moncrabeau pour l'élection du Roi des menteurs.



▲ Avant

Après ▼



Petite Histoire

Moncrabeau, la capitale mondiale des menteurs.

Une petite commune de 820 habitants, limitrophe du Gers et un grand renom.

Un jour ou l'autre, c'est sûr, vous avez entendu prononcer le nom de **Moncrabeau**. Pourquoi? Parce que Moncrabeau c'est tout simplement **la Capitale Mondiale des Menteurs**

Cette renommée ne date pas d'aujourd'hui puisque déjà au

18^e siècle se délivraient des brevets de menteurs.

La tradition se poursuit plus que jamais et tous les premiers dimanches d'août (cette année le 7), l'Académie des Menteurs en grande tenue, élit le ROI des menteurs. L'heureux élu est celui qui, parmi une vingtaine de candidats, aura raconté la plus belle *menterie*, c'est-à-dire une histoire qui paraisse la plus vraisemblable possible tout en étant drôle.

Pour raconter son histoire, le candidat est assis sur le fameux fauteuil des menteurs dont l'origine remonte également au 18^e siècle.

Amis Sapeurs-Pompiers, chacun sait que vous n'êtes pas menteurs mais, à l'occasion, faites un détour pour vous asseoir sur le fauteuil.

Renseignements :
Académie des menteurs
47600 Moncrabeau.

Le C.S.P. de Villeneuve-sur-Lot

Note concernant la construction d'un casernement neuf

SITUATION ACTUELLE

Le Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot est implanté actuellement dans deux Corps de bâtiments principaux au 10, allées Lamartine à Villeneuve-sur-Lot.

Ces bâtiments avaient été abandonnés par la Gendarmerie en 1945 puis rachetés par la commune en 1948 et aménagés en Centre de Secours en 1954.

Ces locaux actuels sont totalement inadaptés au fonctionnement opérationnels et à la vie quotidienne d'un Centre de Secours Principal de cette importance.

Leur situation est mauvaise, voire dangereuse, lors de la sortie des véhicules en intervention. Les bâtiments sont vétustes, inconfortables, exigus, mal desservis et implantés de part et d'autre d'une rue ; des locaux annexes sont aussi utilisés à des distances non compatibles avec des départs en intervention rapides.

L'entraînement, la gestion administrative du Corps et l'hébergement des Sapeurs-Pompiers ne sont assurés qu'au prix de grandes difficultés devenant chaque année plus importantes en raison de l'évolution du corps de Sapeurs-Pompiers et de ses missions.

Ce casernement avait été aménagé en 1954 pour recevoir un effectif de 24 Sapeurs-Pompiers Volontaires, qui, en 1957 avaient effectué 254 interventions. Ils disposaient alors de 5 véhicules environ.

En 1986, le Centre de Secours Principal de Villeneuve-sur-Lot

va effectuer plus de 2000 interventions, avec un effectif de 50 Sapeurs-Pompiers, dont 16 professionnels et un équipement de 20 véhicules.

Ces chiffres prouvent à eux seuls, la nécessité de concevoir

un casernement adapté aux besoins d'un Corps de Sapeurs-Pompiers chargé d'assurer la sécurité de 36 000 habitants en premier appel répartis sur 15 communes, et 32 000 habitants répartis sur 27 communes en 2^e appel.



▲ "La caserne actuelle" ▼



SITUATION FUTURE

La nécessité de construire un nouveau casernement n'a pas échappé à la municipalité de Villeneuve-sur-Lot, qui, depuis 3 ans, a effectué plusieurs études qui ont abouti au projet de réalisation d'un Centre de Secours Principal neuf, situé aux limites de la ville et proche des grands

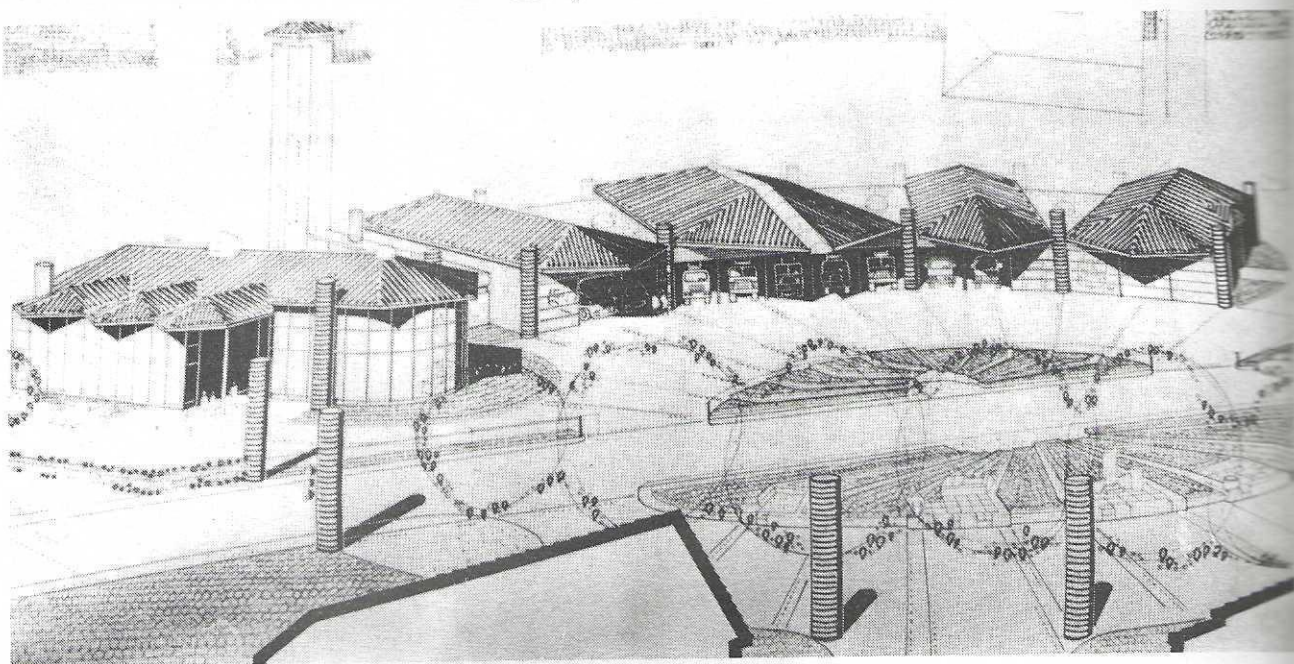
axes de pénétration actuels et futurs, sur un terrain appartenant à la commune.

Ce projet a reçu l'accord technique de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours. Il a été réalisé en tenant compte des directives données par le Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité Civile) en ce qui concerne, en

particulier, le nombre de travées et de locaux administratifs nécessaires à un Centre de Secours Principal de cette importance.

Il a été également tenu compte du matériel existant et des nécessités de formation et d'instruction permanentes indispensables au maintien en condition opérationnelle des Sapeurs-Pompiers et à l'efficacité des missions qu'ils accomplissent.

Le Projet de nouvelle caserne



CONCLUSION

Ce projet a été étudié pour être efficace durant plusieurs

décennies, avec la possibilité d'une extension éventuelle.

Il répond à une demande pressante du personnel Sapeur-Pompier qui souhaiterait voir ce

projet se concrétiser dans les délais les plus brefs, en raison des conditions déplorables dans lesquelles ils travaillent actuellement.

AGRILOT c'est
Le JARDIN
Les CULTURES
Les ANIMAUX
c'est aussi les produits de la **CAVE DES 7 MONTS**



Siège social : **AGRILOT L'AGENAISE**

33, avenue René Bouchon - 47110 Ste-Livrade-sur-Lot

Tél. : (16) 53.01.38.30

C.S.P. de Villeneuve-sur-Lot

Ruche de Formateurs

Il semblerait que de plus en plus, notre Centre de Secours Principal soit prisé dans le domaine de la formation professionnelle, du Secourisme et de la Plongée.

Cette année encore, pas moins de 90 secouristes ont été formés avec différentes spécialités par les Moniteurs Nationaux de Secourisme et leurs Médecins. De même, un stage de 15 jours pour l'obtention du Certificat de Prévention a eu lieu au début de l'année (stage dispensé par les titulaires du brevet de Prévention du département, dont deux de Villeneuve).

De plus, notre Centre a été choisi par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours pour l'organisation des stages bloqués afin d'accéder aux grades de Caporaux et Sergents Volontaires. D'autre part, il convient de signaler que de plus en plus souvent le Service Prévention-Prévision est amené à dispenser de l'information dans les établissements recevant du Public. Cette information consiste à donner des conseils en cas d'incendie, d'accidents domestiques ou de la route : utilisation des extincteurs, gestes d'urgence, etc...

On ne peut que féliciter les Sapeurs-Pompiers instructeurs qui grâce à leur enthousiasme et leur disponibilité font que notre Centre de Secours Principal pourrait devenir un véritable Centre de Formation Départemental. En effet, notre Centre comprend dans ses rangs, des spécialistes susceptibles d'enseigner les qualifications indispensables aux Sapeurs-Pompiers, véritables généralistes des secours.

Capitaine J. Jacques LACOSTE
Inspecteur Départemental Adjoint
Commandant le Centre de
Secours Principal
de Villeneuve-sur-Lot

C.S. Castillonnes

L'effectif de notre Centre de Secours est de 21 hommes.

Nous avons nos manœuvres mensuelles tous les premiers samedis du mois, à l'exception de trois, que nous avons effectuées le vendredi soir en nocturne. La dernière, celle du vendredi 4 décembre a eu pour cadre la brigade de gendarmerie.

A notre Sainte-Barbe, au mois de février dernier, Monsieur le Maire eut le plaisir de remettre deux attestations d'initiation à la prévention 1^{er} degré. La première à notre Chef de Corps le Lieutenant A. BIRGINIE, la seconde à l'Adjudant J. MARTIN. Il procéda ensuite à la remise de la médaille d'argent des Sapeurs-Pompiers à l'Adjudant J. MARTIN et au Sergent-Chef M. GROUFFIER.

Notre Chef de Corps prit ensuite la parole, et après avoir fait le bilan de l'année écoulée, il remit les diplômes avec mention de ranimation aux Sapeurs-Pompiers P. DIEMERT et B. MAGI-MEL.

Au mois de mai dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous E. DINATALE. Bienvenu.

Au cours de l'année, un de nos Sapeur-Pompier, C. BIRGINIE a suivi un stage de conduite hors chemin à Houillès.

Notre Corps fut représenté à diverses manifestations sportives ;

- 1 équipe au Cross Départemental de Miramont,
- 1 équipe à la Finale Départementale du Parcours Sportif,

- 1 équipe au Challenge Elie JOFFROY le 19 septembre à Villeneuve.

Dernièrement, quatre de nos camarades ont suivi des stages d'avancement de grades :

- R. FELTRE, le stage de Sergent,
- C. BIRGINIE, M. DALL'ARMI, B. FELTRE le stage de Caporal,

Tous les quatre reçus à l'issue de l'examen qui s'est déroulé à Agen.

Nous terminerons l'année dans la tradition, autour de notre arbre de Noël, entourés de nos retraités, de nos épouses et de nos futurs Sapeurs-Pompiers !

Le Corps de Castillonnes

Centre de Secours de Fumel

De tout temps, les hommes ont observé, avec effroi, le feu jaillissant des entrailles de la terre ou la foudre tombant du ciel.

Un jour, surmontant sa terreur, l'un d'entre eux a ramassé une branche enflammée, il a d'abord perçu le bien-être de la chaleur rayonnante. Puis, il a immédiatement ressenti une vive douleur en essayant de saisir la "fleur rouge".

Dès cet instant, notre ancêtre a compris le parti qu'il pouvait en tirer, mais aussi le danger représenté par le phénomène, pour lui-même, sa famille, son habitation et ses récoltes.

C'est pour maintenir ce fragile équilibre entre le bien et le mal que sont nés les "Soldats du Feu".

* * *

En France, 1884, fut l'année où se décida la réorganisation du Corps des Sapeurs-Pompiers.

A Fumel, plus particulièrement, le Maire PHILIPOT prenait un arrêté municipal le 22 août 1884, portant création d'un Corps de Sapeurs-Pompiers, dont le siège fut, à l'époque, fixé dans un local jouxtant l'église.

Composé des personnels suivants :

- 1 Sous-Lieutenant, commandant le Corps,
- 2 Sergents,
- 1 Fourrier,
- 3 Caporaux,
- 2 Clairon et Tambour,
- 21 Sapeurs-Pompiers.

Ils furent dotés d'une pompe à bras.

Ce n'est qu'en 1895, que fut constitué une Compagnie sous le commandement du Conseiller Municipal ROUFFIE.

En 1900, pour encourager le recrutement des hommes, l'octroi de certains avantages est demandé en leur faveur, tels que : l'exemption de la cote mobilière et celle de la période militaire des 13 jours.

En 1901, le Poste de Secours est transféré dans un local mieux adapté aux besoins de la cause. Il était situé à côté de l'École des Filles, puis démoli pour faire place à un grand hôtel.

En 1908, le 10 octobre, la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Fumel est dissoute et réorganisée avec un effectif pouvant atteindre jusqu'à 50 hommes.

En 1919, M. LAFOURCADE, ingénieur à l'usine S.M.P.P., actuellement P.A.M. S.A., prend le commandement de la subdivision. Il n'est remplacé qu'en 1929, par M. VIGNAL qui obtient l'exemption de l'impôt ainsi qu'une rémunération spécifique et des prestations sociales en faveur des Sapeurs-Pompiers.

En 1930, deux postes avancés sont créés à Libos et à Condat, car en ce temps-là, les Soldats du Feu se déplaçaient encore à pied.

En 1937, M. ARTIERE, dessinateur à la S.M.P.P. est élu responsable du Centre de Secours.

En 1940, il fait mettre à la disposition des Sapeurs-Pompiers, 2 logements dans le bâtiment de la Mairie. Les 2 bénéficiaires logés sont de permanence 24 h sur 24 et doivent répondre aux appels téléphoniques.

En 1947, M. ARTIERE, malade, se fait remplacer par le Sous-Lieutenant BRU qui prend la direction du Corps des Sapeurs-Pompiers. Ils possédaient, à cette époque, comme seuls matériels, une pompe à bras sur chariot et

un véhicule automobile désaffecté de 1914.

Plus tard, un G.M.C. récupéré ainsi qu'une Jeep devaient, après la 2^e guerre mondiale, renforcer le parc du matériel, permettant au territoire de surveillance confié au Corps des Sapeurs-Pompiers de s'agrandir.

En 1952, la Municipalité décide d'aménager un garage près de la Mairie, sur proposition du Chef de Corps, P. MONTES.

En 1960, le Lieutenant HIBERT fait un rapide passage à la tête du Corps et devant la complexité du problème posé, laisse la place au Sergent LOCATELLI.

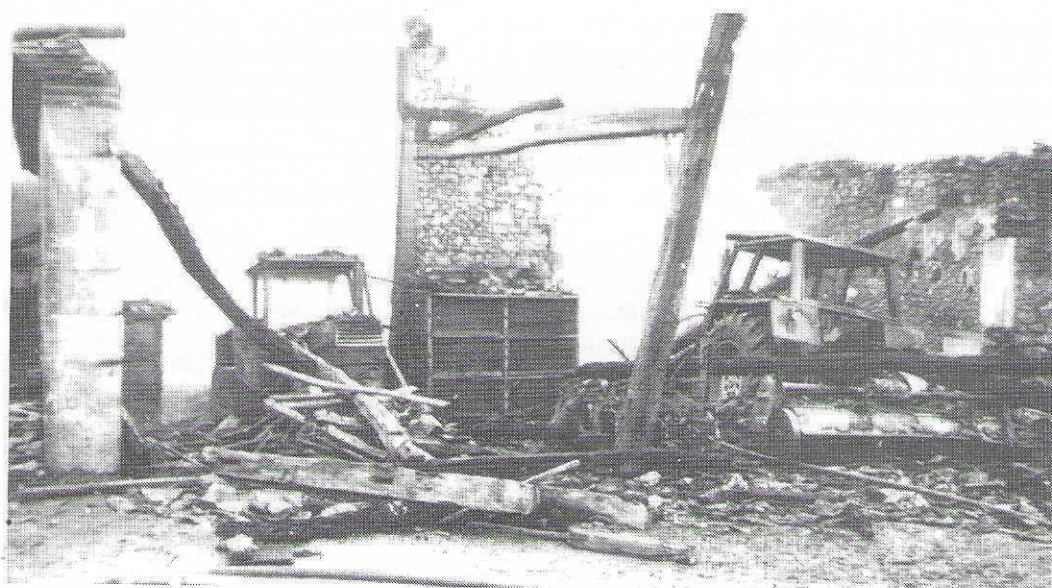
Face à la multiplication des appels à interventions, ce dernier demande et obtient un Fourgon Pompe-Tonne et divers autres matériels roulants.

En 1963, étant donné la proximité du Lot et des dangers qu'il représente, une nouvelle unité se crée au Centre de Secours : la Section de Scaphandriers Autonomes Légers dite "Hommes-Grenouilles".

En 1967, face à la prolifération des accidents et des maladies nécessitant un transport d'urgence, la Sécurité Sociale met à la disposition des Sapeurs-Pompiers une ambulance.

En 1968, sur la proposition d'un Conseiller Municipal, Sapeur-Pompier, la Municipalité décide d'acheter un Camion Citerne Feu de Forêt Moyen, pour protéger les 45.000 hectares du massif forestier du Fumelois.

En 1971, faisant valoir l'existence des anciens garages et suite à la fermeture de l'abattoir, le Lieutenant LOCATELLI obtient l'attribution de ce bâtiment désaf-



Feu de bâtiment
en juillet.

Nos interventions marquantes en 1987



Un des nombreux
accidents routiers
celui-ci en octobre.



Décembre :
en ville,
feu d'un
camping-car.

fecté où divers aménagements sont réalisés.

En 1973, la Municipalité, en accord avec le Département, décide l'achat d'un Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés (V.S.A.B.), de marque Peugeot.

En 1976, à la suite d'un important incendie du centre de la Ville, l'achat d'une Échelle Pivote Semi-Automatique de 24 mètres hydraulique est réalisé.

En 1977, les matériels ayant acquis une sophistication plus poussée, le département décide d'attribuer au Corps une Moto-Pompe remorquable à amorçage automatique, un groupe électrogène, un vide-cave et des matériels de désincarcération de haute puissance.

Devant la recrudescence des appels de secours, une perma-

nence est créée les samedis, dimanches et jours fériés.

La Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours attribue alors au Corps un 2^e V.S.A.B. ainsi qu'un C.C.F.M.

Le parc qui est, à ce jour, de 12 véhicules doit être prochainement renforcé par un véhicule de secours routier et une station fixe de radio.

C'est sous les ordres du Lieutenant MALOUIER et avec l'aide de la Municipalité, que les Sapeurs-Pompiers agrandissent les bâtiments de la Caserne en aménageant un local indépendant pour les hommes de garde, doté d'une douche, d'une tour d'entraînement, de 2 bureaux, d'une salle de radio, d'où le stationnaire peut contrôler les mouvements des véhicules d'inter-

vention et enfin une salle de cours destinée à la formation des Sapeurs-Pompiers sur les différences techniques d'intervention.

Pendant l'année 1987, il a été totalisé :

- 275 sorties de V.S.A.B. pour 331 personnes transportées,
- 750 sorties pour des motifs variés,
- 112 jours de permanence, soit 1.120 heures de présence au Centre de Secours,
- 20 entraînements des hommes de garde,
- 12 manœuvres techniques propres aux Sapeurs-Pompiers et enfin,
- 54 heures de sport.

Enfin, nous terminerons ce bref rappel des événements importants ayant marqué la vie du Centre de Secours de Fumel par un modeste essai en hommage aux Sapeurs-Pompiers.

Hommage à toi soldat du feu qui te dévoue corps et âme pour sauver les biens et les vies que tu sois professionnel, permanent ou volontaire, tu n'as qu'une devise "courage et dévouement".

Essai

Les Sapeurs-Pompiers sont des hommes comme les autres, travaillant pour leur pain quotidien, et qui pourraient faire comme tant d'autres, ne pas se soucier du prochain.

Pourtant sans que chacun s'en doute, en vacquant à leurs occupations, ils sont prêts à prendre la route, et même à quitter famille et maison.

Lorsqu'un appel de la sirène se fait entendre, matin ou soir, sans songer à leur propre peine, ils vont là où les appelle leur devoir.

Vous, citadins qui dormez tranquilles, y avez-vous un jour songé ? à ceux qui veillent sur la ville et qui ne sont que des ouvriers.

Car bien que l'on se moque, de ces gens qui veulent se dévouer, Tant pis pour ceux que cela choque, On est fier d'être Sapeur-Pompier.

Cependant, le jour où la malchance vient frapper un foyer aussitôt chacun crie à l'urgence pour appeler les Sapeurs-Pompiers.

Ce jour-là, on les encourage on les comble, on leur serre les mains, sans eux cela aurait pu être plus grave hélas on les oublie le lendemain.

Après tout, qu'importe la gratitude, ce qui compte, chez nous, les Sapeurs-Pompiers, au-dessus de la vie et de ses vicissitudes, c'est la FRATERNITÉ.

Sapeurs-Pompiers de Fumel



Le C.S. de Monflanquin



1^{er} rang : CALVET - ROUQUIÉ - GIRARDI - ALVEZ - ROQUE J.-C. - DOMINIQUE - PENIN - DEBEZIS - JARRIGE - GUYON.
2^e rang : FRAIGNEAU - ROQUE Joël - LABROUE - MANZATO - MONTURET J. - MONTURET T. - TROUGNAC - POUZALGUES.

Le Centre de Secours de Monflanquin est actuellement composé de 23 Sapeurs-Pompiers Volontaires, 2 Officiers, 5 Sous-Officiers, 16 Caporaux et Sapeurs-Pompiers.

La moyenne est de 180 à 250 interventions par an.

Il assure la protection de 10 communes, avec un relief fores-

tier important notamment sur les communes de Paulhiac, Montagnac, Lède, Lacapelle-Biron.

Commencé au mois d'avril 1986, le nouveau Centre de Secours comprend le bureau du Chef de Corps, le poste de commandement, une salle de réunion, des sanitaires, des douches, la surface des garages est de 425 m².

Sur l'avant des garages est implanté la tour de manœuvre, qui sert de support à l'antenne radio et de mât de séchage pour les tuyaux.

Ce Centre de Secours a été inauguré le 13 juin 1987, par Monsieur Jean FRANÇOIS-PONCET, Sénateur, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne. ■



Le jour de l'inauguration du Centre de Secours.

Le C.S.P. de Tonneins

EFFECTIF

Chef de Centre : Capitaine Bernard LE MORVAN, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Adjoint : Lieutenant Christian JAMMET, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Médecins : Capitaine BERTO-LASO, Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Effectif au 31 octobre 1987 : 38 Sapeurs-Pompiers Volontaires, en majorité des employés communaux, Officiers : 4 dont 1 médecin Sous-Officiers : 2

Caporaux et Sapeurs : 32

Bon état d'esprit en général.

Observation :

Le Capitaine LE MORVAN a été recruté par la ville de Tonneins, le 1^{er} mai 1986, à la suite du départ à la retraite du Capitaine GOURDON.

Il assure la fonction de Chef du Service technique de la ville de Tonneins.

- militaire de carrière en retraite depuis le 1^{er} novembre 1984 - grade Capitaine,

- a dirigé et commandé une compagnie d'intervention de l'unité d'intervention de la Sécurité Civile de Brignoles (Var) de 1976 à 1979 - spécialité : Feux de Forêts.

- Capitaine de Sapeurs-Pompiers Volontaires à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Lozère - 1983.

- Capitaine de Sapeurs-Pompiers Volontaires, Chef de Corps de la Charité-sur-Loire du 1.10.1983 au 30.04.1986.

MATÉRIEL

Matériel acheté par la commune :

1 Premier Secours, motopompe 30m³, citerne 1500 litres

..... Année 1965

1 Camion Citerne Incendie, autopompe 30m³, citerne 4600L

..... Année 1967

1 Fourgon Pompe Tonne Mixte, motopompe 30m³, citerne 3000L, cuve émulsifiant 400L

..... Année 1961

1 Véhicule Secours Routier

..... Année 1956

3 Bateaux (2 BR500 - 1 BR750), 6 propulseurs,

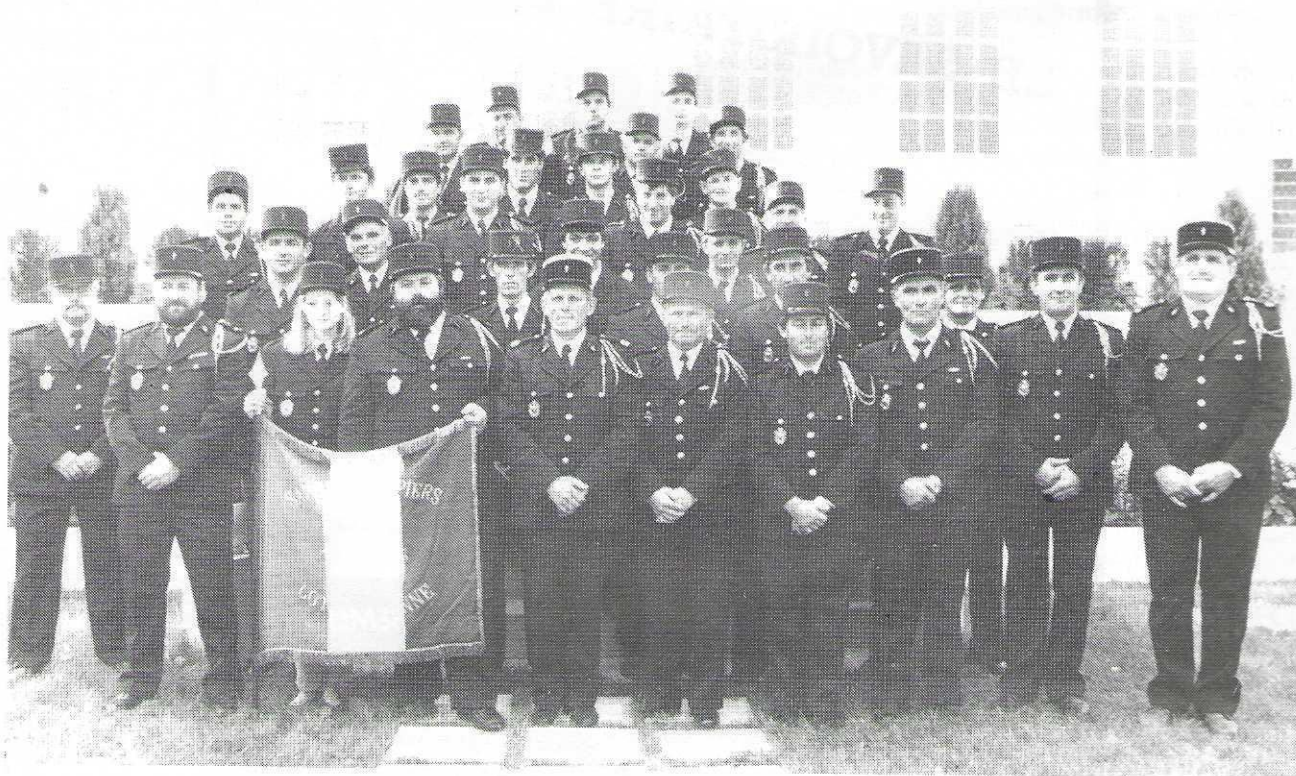
2 Remorques poste de commandement pour inondations + divers petits matériels, certains de ces équipements ont été réalisés par les ateliers municipaux.

Matériels achetés par la commune et subventionnés par le S.D.I.S. :

1 Fourgon Pompe Tonne ; autopompe 60m³, citerne 3000L

..... Année 1963

1 Échelle sur Porteur Semi-Automatique de 24m ... Année 1975



L'effectif au complet.

1 Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés de la route Année 1980
1 Motopompe remorquable de 60m³ Année 1963
1 Remorque poudre 300 Kg "Stop-Fire" Année 1970

Matériels achetés par le S.D.I.S. dans le cadre de la départementalisation :

1 Désincarcérateur Année 1980
1 Bateau hydro-jet Année 1983
1 Camion Citerne Lourd Feux de Forêts, autopompe de 80m³ (Haute pression), citerne de 2600L Année 1982

Il faut y ajouter à partir d'aujourd'hui, le Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés de la route attribué par le Service Départemental d'Incendie. Cette dotation était vivement désirée et justifiée compte tenu du bilan des interventions précisé ci-après :

INTERVENTIONS

(en 1987 : janvier à octobre)

	1986	1987
Incendies	60	49
Feux de cheminées	22	28
Sortie V.S.A.B.R.	223	270
(Secours routiers et sauvetages de personnes)		
Divers	372	280
	677	627

CASERNEMENT

Les locaux du Centre de Secours Principal de Tonneins se situent actuellement dans le parc de la Mairie. Bon état général.

Projet : Transfert du casernement actuel sur la zone industrielle de Tonneins, ce qui permettra un départ des secours plus facile.

Rôle du Centre de Secours Principal :

Défend 14 communes en 1^{er} appel soit 19.000 habitants.

Il assure notamment toutes les interventions de secours d'urgence sur une partie de l'auto-route A62 et sur la RN113.

Faits exceptionnels :

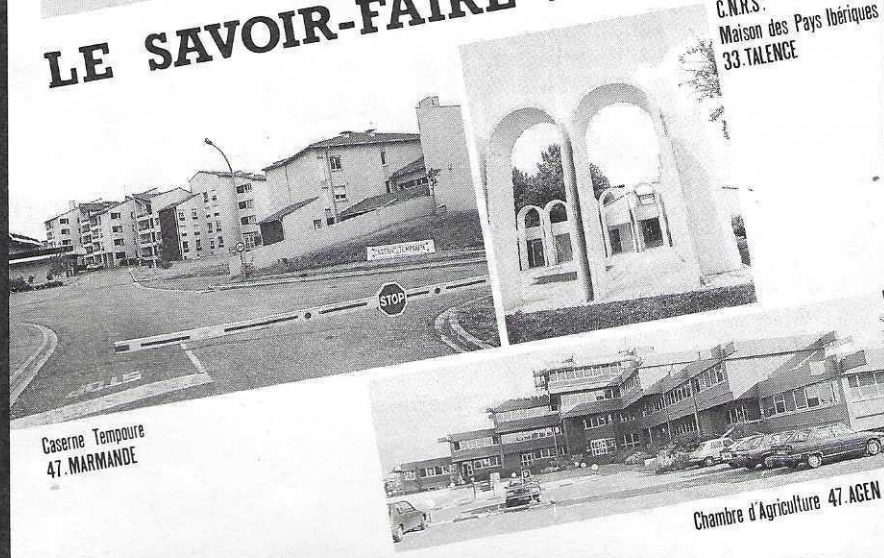
Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Tonneins fait partie de la colonne mobile départementale pour feux de forêts.

Il a participé aux renforts du Sud-Est en 1979, 1982 et 1986.

Par ailleurs, lors des inondations catastrophiques de décembre 1981, l'ensemble du personnel du Corps, placé sous les ordres du Capitaine GOURDON, s'est particulièrement distingué en participant aux opérations de sauvetage de personnes et au ravitaillement des populations du secteur.

De ce fait, ce Corps a obtenu la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement ainsi que la fourragère.

LE SAVOIR-FAIRE EN BÉTON



C.N.R.S.
Maison des Pays Ibériques
33.TALENCE

Caserne Tempore
47. MARMANDE

Chambre d'Agriculture 47. AGEN

SOCIÉTÉ de CONSTRUCTION des ÉTABLISSEMENTS

MARBOUTIN

AGEN

25, Rue PAGANEL
53 47 23 30

MARMANDE

42, Av. Pierre BUFFIN
53 64 11 95 TELEX 571 513

BORDEAUX

MERIGNAC
Av. des Meilleurs Ouvriers de France
56 47 83 16

Parcours Sportif 1987

La finale départementale s'est disputée à Tonneins le 9 mai 1987



Le parcours sportif des Sapeurs-Pompiers s'est déroulé à Tonneins le samedi 9 mai 1987. Il avait été organisé par le Service Départemental, avec le concours du Centre de Secours Principal de Tonneins.

Sur le terrain du collège de Germillac, le beau temps (trop chaud même) a permis aux épreuves de se dérouler normalement.



Le Capitaine DREGE "en plein effort"

Pour le parcours sportif, c'est FOURÈS, de Villeneuve, qui a nettement distancé ses concurrents (soixante-dix environ). De bonnes performances ont été réalisées dans les épreuves sportives : aux 100 m, 1 000 m, saut en hauteur, corde et poids.

A l'issue des épreuves, dans les locaux du Centre de Secours, l'ensemble des participants a été rassemblé. Après les interventions du Capitaine LE MORVAN, qui aurait souhaité plus de participants, de M. OUSTY et du Capitaine DRÈGE, une trentaine de coupes ont été remises aux meilleurs sportifs. Un repas amical a clôturé cette journée.

Individuel

1. FOURÈS (Villeneuve) - 2. LAMOTHE (DFCI 47) - 3. PLANA (DFCI 47) - 4. DELUCA (Damazan) - 5. ANTOINE (Marmande) - 6. RIZETTO (Miramont) - 7. PIAÏ (Moncrabeau) - 8. PASCUTTINI (Casteljaloux) - 9. GREZEL (Villeneuve) - 10. JAVIERRE (Lamontjoie) - 11. POLONI (Tonneins) - 12. DACOSTA (Fumel) - 13. CAZE (Villeneuve) - 14. DONIS (Duras) - 15. FAURE (Castelmoron).

Épreuves athlétiques

1 000 mètres : 1. DUJARDIN (Agen) - 2. DELUCA (Damazan) - 3. JAVIERRE (Lamontjoie).

100 mètres : 1. ANDREOLETTI (DFCI 47) - 2. PASCUTTINI (Casteljaloux) - 3. TEULIÈRE (DFCI 47).

Saut en hauteur : 1. COAN (Duras) - 2. FEULIÈRE (DFCI) - 3. DEBILLE (Villeneuve).

Corde : 1. AUDOUIN (Duras) - 2. FOURÈS (Villeneuve) - 3. TEULIÈRE (DFCI 47).

Lancer du poids : 1. POLLENTES (Marmande) - 2. PIAÏ (Moncrabeau) - 3. FRAPPIER (Casteljaloux).

Challenge de la qualité

1. Villeneuve-sur-Lot - 2. DFCI 47 - 3. Marmande -
4. Casteljaloux - 5. Sainte-Livrade-sur-Lot.

Challenge du nombre

1. Sainte-Bazeille - 2. Granges-sur-Lot - 3. Fumel -
4. Monflanquin - 5. Villeneuve-sur-Lot - 6. Villerséal -
7. Tonneins - 8. DFCI 47 - 9. Sainte-Livrade-sur-Lot -
10. Nérac.

Classement féminin

1. Madame R. CLÉMENT (Nérac) - 2. Mademoi-

selle DUCOUSSO (Mézin).

Classement vétérans

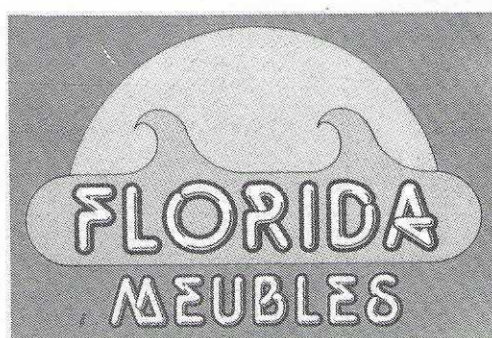
1. Yves BARTHE, 54 ans (Nérac) - 2. René
DUBON 46 ans (Marmande).

Classement cadets

1. DAVIO (Tonneins) - 2. FORSAN (Tonneins).

Classement super-vétérans

Sergent VERNET (Villerséal) 57 ans.



**Société
FLORIDA TUBES**

Z.I. Le Belloc
47700 CASTELJALOUX
Tél. : 53.93.12.00
Télex : 540 311 F

Jardin - Piscines - Vérandas

**centre distributeur
E. LECLERC**

LA
VRAIE
DISTRIBUTION

9, avenue de la Gare
47700 CASTELJALOUX

**VOTRE CENTRE LECLERC c'est
LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX
LE SERVICE
COMPAREZ**

Griso fait triompher Layrac

**au deuxième Challenge Lappart,
le 5 septembre 1987**

C'est en présence de M. DRAPÉ, Maire de Layrac; du Capitaine DRÈGE, représentant le Colonel DUFUST; du Docteur MICHAUX et du Lieutenant GAUTHIER, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Layracais, que les nageurs du deuxième challenge André LAPPART (mort au feu le 12 septembre 1967) se sont glissés dans les eaux du lac du Saumon, afin de parcourir 1,5 km palmes aux pieds. C'est le Marmandais RIGHINI, comme l'an passé, qui se révélait meilleur nageur, parcourant la distance en 13'45. Il était suivi par DAVID, de la D.F.C.I. d'Houeilles, qui avait nagé pendant 16'3; le troisième était LAMOULIÉ, de Villeneuve, en 16'16.

La seconde épreuve, course de vélo sur 40 kilomètres avec deux montées de la côte de Cuq, ne pouvait échapper au champion du monde des Sapeurs-Pompiers par équipes Robert GRISO. Le Layracais, fortement encouragé, s'imposait dans le temps de 1 h 11'51; arrivaient derrière lui Jean-Louis RIBEROT, de Tonneins, en 1 h 13'25, puis son neveu André RIBEROT, de Lavardac, en 1 h 13'30.



La course à pied qui se disputait sur 8 kilomètres voyait un doublé villeneuvois, FOURÈS triomphant en 30'39 devant son collègue MALBEC qui parcourait la distance en 31'01. La troisième place revenait à l'Agenais VIGUET dans le temps de 33'49.

Au classement général, le trio layracais CIAPONI (natation), GRISO (vélo) et NÉRIAT (course à pied) s'imposait dans

le temps de 2 h 03'35, s'adjugeant ainsi le deuxième challenge André LAPPART.

Les Villeneuvois, vainqueurs l'an passé, accédaient à la deuxième marche du podium dans le temps de 2 h 05'18. La D.F.C.I. d'Houeilles, pour sa première participation, obtenait la troisième place dans le temps de 2 h 05'54. Vingt équipes étaient engagées dans ce challenge qui connut un joli succès populaire.

Résultats

Clas.	Corps	Équipe			Natation 1,5 km	Vélo 42 km	Course 8 km	Total
		Nageur	Cycliste	Coureur				
1	Layrac	CIAPONI	GRISO	NERIA	17'27"	1 h 11'51"	34'17"	2 h 03'35"
2	Villeneuve	LAMOULIE	CAVILLE	MALBEC	16'16"	1 h 18'01"	31'01"	2 h 05'18"
3	D.F.C.I.	DAVID	PLANA	LAMOTHE	16'03"	1 h 15'30"	34'01"	2 h 05'54"
4	Tonneins	MAINDOUZE	RIBEROT	FORZAN	19'56"	1 h 13'25"	33'55"	2 h 07'12"
5	Villeneuve	CASES	ROQUE	FOURES	17'05"	1 h 21'38"	30'39"	2 h 09'22"
6	Agen	BRIZARD	DUJARDIN	VIGUET	18'04"	1 h 21'20"	33'49"	2 h 13'13"
7	D.F.C.I.	GROSSELLE	CANAMAS	TEULIERE	18'36"	1 h 14'40"	43'41"	2 h 16'57"